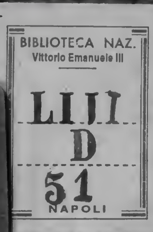
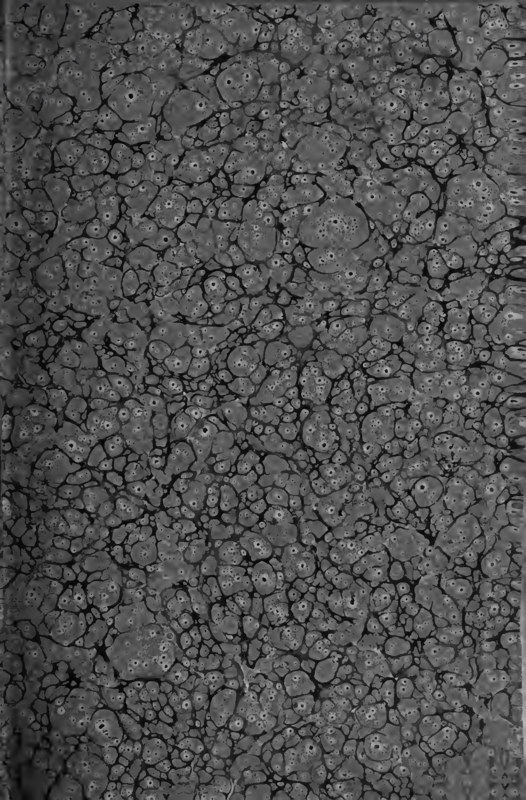








LUCQUES

ET LES

BURLAMACCHI.

TOULOUSE,
IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN ET COMP.,
Rue Mirepoix, 3.



LUCQUES

ET LES

BURLAMACCHI.

SOUVENIRS

DE LA

RÉFORME EN ITALIE,

PAR

CHARLES EYNARD.

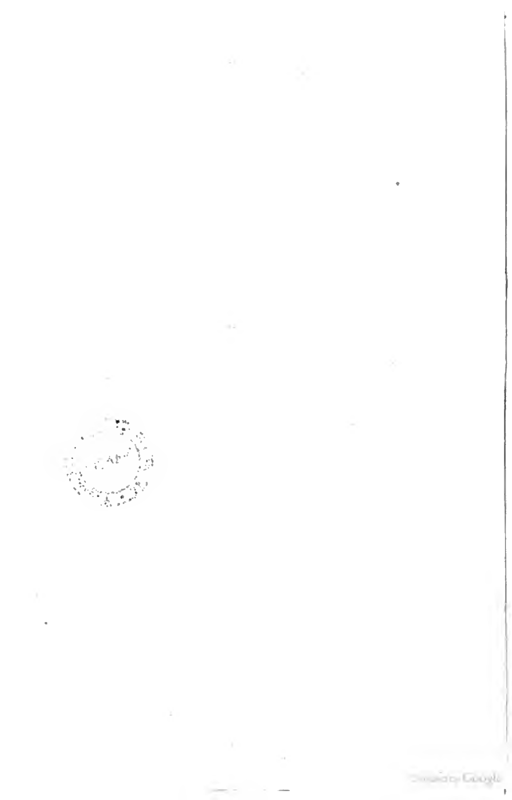




PARIS,
CHEZ AB. CHERBULIEZ ET Ce, LIBRAIRES,
PLACE DE L'ORATOIRE, 6.
GENÈVE, MÊME MAISON.

—

1848.



A la mémoire bénie et vénérée

D'ALEXANDRE VINET.

Hommage d'attachement et de reconnaissance.

L'AUTEUR.

AVERTISSEMENT.

Une pensée genevoise a présidé à la publication de ces fragments. Mais le moment est-il opportun pour les mettre au jour? Les agitations politiques, les préoccupations des partis, les soucis d'avenir, les responsabilités nouvelles qui pèsent sur la conscience du citoyen, du père de famille, du protestant

genevois, n'absorbent-elles pas toute l'attention publique? Quelqu'un ne sera-t-il pas tenté de nous dire: « A quoi bon des sou-
» venirs de Lucques? Qui se soucie des
» Burlamacchi? Apprenez-nous plutôt à
» repousser l'invasion du communisme et à
» lutter contre le radicalisme. Parlez-nous
» des moyens de reconquérir une position
» perdue, de sauvegarder l'honneur de Ge-
» nève, de garantir la liberté de conscience
» et le protestantisme contre les envahisse-
» ments de Rome. Trouvez-nous une réponse
» aux graves questions sociales, religieuses
» et politiques, dont la solution cachée tient
» en suspens et travaille la génération ac-
» tuelle, et nous écouterons ensuite ce que
» vous avez à dire de Lucques et des Bur-
» lamacchi.

Le moment n'est pas favorable, en effet, mais nul ne choisit les temps comme il le voudrait. C'est notre première excuse.

L'histoire de Lucques, comme celle de toutes les républiques, offre le récit des maux causés par l'intrigue, l'égoïsme et l'ambition de quelques citoyens; elle retrace des fautes, des erreurs cruellement expiées et des luttes noblement supportées; elle fournit à l'observateur des points de comparaison, des rapports et des différences dans la vie des deux républiques qui ne sont pas sans quelque intérêt. Celle des Burlamacchi, en nous peignant quelques caractères remarquables, en nous rappelant surtout les souffrances endurées par nos pères pour la profession de leur foi, et les travaux de quelques autres protestants célèbres, nous

touche plus directement et nous enseigne de plus près.

Nous pouvons ajouter que la biographie étant l'œil de l'histoire, suivant l'expression d'un auteur anglais, elle sert d'agent et d'instrument pour mettre notre esprit en rapport avec les faits généraux. Or, si cela est évident de la vie de certains individus isolés, à plus forte raison l'histoire d'un groupe d'individus, liés ensemble par les liens du sang et par une foule d'autres circonstances, doit nous attirer, nous faire pénétrer plus avant dans le champ des connaissances historiques, et nous amener à étudier, avec plus de fruit, l'histoire générale. Il est telle famille, à Genève, dont l'histoire serait celle du mouvement politique, littéraire, scientifique et religieux de

la république pendant deux siècles, et nous ne saurions assez regretter que ce travail n'ait pas encore été fait. Espérons que la société d'archéologie, qui a si bien mérité du pays par ses excellents travaux, pourra un jour combler cette lacune.

En attendant, qu'il nous soit permis de présenter encore quelques réflexions sur l'utilité morale que peut avoir l'histoire des familles.

En étudiant l'histoire, il est difficile de n'être pas frappé de la manière dont chaque existence humaine est engagée dans mille autres existences. Au moral comme au physique, nous avons des ancêtres, une généalogie. « Rien n'est absolument à nous, » dit Vinet, « et ne procède uniquement de » nous. Les racines de tout ce que nous

» sommes s'enfoncent dans un passé loin-
» tain, s'enveloppent d'une impénétrable
» obscurité, et leur extrême ténuité, non
» moins que la distance, les dérobe à tous
» les regards. L'accident le plus insignifiant,
» une rencontre, un mot, une minute per-
» due ou gagnée, ont plusieurs siècles
» d'avance, déterminé ce que nous serions.
» A dater de l'origine du genre humain,
» cent générations successives nous ont pé-
» tris et façonnés. Chacun de nous, dans
» son caractère propre et dans la forme de
» son existence, est la somme et l'expres-
» sion d'innombrables éléments, parmi les-
» quels figurent à côté des faits domestiques
» et individuels les plus imperceptibles, les
» événements les plus vastes, tels que le
» bouleversement des empires et les gran-

» des révolutions de l'esprit humain. » Que si nous avons de la peine à retenir l'immense chaîne qui nous lie à l'existence de tous les hommes, nous n'en sommes que plus obligés de saisir au moins les anneaux qui nous tiennent de près, et de nous rendre compte de nos rapports immédiats avec ce qui nous entoure; et s'il nous importe de connaître l'espèce de solidarité qui existe entre notre individualité propre et toutes les autres individualités prises en masse, à plus forte raison devons-nous chercher à bien connaître celle qui nous unit aux membres de notre famille et à nos aïeux.

En effet, lors même que les enfants ne ressemblent pas toujours à leurs parents au moral et au physique, ils n'en sont pas moins conduits, modifiés, dirigés, attirés,

repoussés, pendant toute leur vie, par les tendances diverses qui résultent des circonstances de famille où la Providence les a placés. Naissance, tempérament, santé, éducation, direction, choix d'un état, alliances, position dans le monde, fortune, patrie, tout cela nous est acquis, transmis à de certaines conditions et dans certaines limites par nos pères, qui, eux-mêmes, avaient reçu un semblable dépôt et subi une influence analogue de la part de ceux qui les avaient précédés. L'individu hérite, reçoit, mais il est tenu d'accepter, et appelé à produire, à donner à son tour, à ajouter à ce fonds commun qui s'est formé du concours de toutes ces individualités. A cet effet, il doit procéder à un inventaire, il doit étudier toutes les charges du contrat mysté-

rieux qui préside à son introduction dans la société, et il ne peut négliger son histoire et celle de sa famille pour se renfermer dans son présent, sans se rabaisser en quelque manière et renier quelque chose de sa personnalité.

Mais, ici, surgit une nouvelle difficulté. Nos aïeux avaient d'autres pensées et n'ont pris que peu de souci de se faire connaître à nous et de nous conserver des documents de famille, et si quelques-uns l'ont voulu, les révolutions et bien d'autres circonstances ont rendu leur bonne intention stérile. Et quand ils auraient laissé des matériaux pour reconstruire leur passé, à quoi serviraient-ils? Mille préventions ne s'opposeraient-elles pas à ce qu'ils fussent mis en œuvre? Ceux-ci croient qu'une vie n'a d'importance que

lorsqu'elle a été vraiment illustrée par des dignités, des œuvres de génie ou de grandes actions, et ne nous accorderaient point qu'il y ait une illustration à la portée de tous, celle de la vertu et d'une haute moralité. Ils ne se doutent pas de l'intérêt qui peut s'attacher à une carrière modeste employée à accomplir sa tâche et à correspondre aux desseins de Dieu. Quant à nous, l'homme qui a parcouru victorieusement cette carrière, horloger ou magistrat, prince ou prolétaire, nous paraît toujours digne de mémoire, et nous estimons que son nom et sa vie méritent d'être transmis à ses descendants.

D'autres ne rencontrent dans leurs traditions de famille qu'une longue suite d'infortunes, quelquefois même des actes honteux qu'il est bon, disent-ils, d'ensevelir dans

l'oubli. Nous n'avons pas de conseils à donner, chacun est juge de ce qui lui convient à cet égard; toutefois il nous semble que ceux-là même qui sont dans ce cas pourraient retirer quelque profit de cette recherche. En considérant ces faits d'une manière élevée, ils découvriraient bientôt que, dans la conduite de Dieu, à l'égard des individus et des familles, la Providence se montre aussi admirable que dans la direction du reste de l'univers. A chaque vie d'homme, à chacune des misères humaines correspondent des dispensations providentielles, toute une économie de châtiments, de grâces, de secours, de relèvements qui témoignent de la bonté et de la miséricorde de notre Père céleste. Etudier ces voies de Dieu est une source inépuisable d'instruction et un puis-

sant moyen de développement, c'est de plus un hommage que nous devons à Dieu et que nous ne pouvons lui refuser sans ingratitude. S'il y a solidarité entre nous et nos pères, nous devons glorifier Dieu de ce qu'il a été pour eux aussi plein de bonté et de support que pour nous-mêmes. Si nous ne le faisons pas, nous méconnaissons volontairement le degré de puissance auquel s'élève la somme de nos obligations.

En effet, tout ce que Dieu, qui voit le passé, le présent et l'avenir, et qui, de toute éternité, a voulu notre plus grand bien, a fait pour nos pères, a aussi été fait en vue de nous. Il nous a vu en eux comme il voit nos enfants en nous, et son action à l'égard de nos aïeux n'a pas été sans une intime relation avec ses plans miséricordieux

à notre égard. Que tous n'en aient pas éprouvé les heureux effets, qu'un grand nombre n'ayant pas compris le dessein de Dieu l'ait perverti à nos dépens, que nous-mêmes nous l'ayons rendu nul en mille occasions, cela est hors de doute. La faute est toute à nos pères et à nous, mais à Dieu louange et gloire à jamais!

Tel est le résultat auquel nous a amené l'histoire de quelques familles. Or, toute étude qui conduit l'homme aux pieds de Dieu, qui le porte à l'admirer dans ses perfections, à l'adorer dans sa miséricorde et dans sa patience à l'égard des pécheurs, est une étude bonne et qu'on ne saurait assez recommander.

Eaux-Bonnes, juin 1847.

LUCQUES

ET LES

BURLAMACCHI.

I.

L'histoire de Lucques, ainsi que celle de toutes les républiques italiennes du moyen-âge, offre une longue succession de guerres extérieures et de discordes civiles, d'usurpations et de délivrances qui sont étrangères à notre sujet. Pendant la dernière moitié du quinzième et le commencement du seizième siècle, tour-à-tour opprimés ou oppresseurs,

menacés ou menaçants, les Lucquois furent obligés de faire cause commune avec leurs voisins, selon que cette alliance leur paraissait plus propre à conserver leur indépendance ou à les venger de leurs ennemis. Trop faibles pour rester neutres, force leur était d'épouser la querelle d'un des rivaux pour ne pas encourir la haine de tous les deux. Dans ce but, ils s'allièrent successivement à Charles VIII, Louis XII, Maximilien I, Léon X, Jules II, au duc de Ferrare, à Gênes, Venise, Florence et Pise, supportant tour-à-tour les conséquences heureuses ou malheureuses de ces associations. L'étoile des Français pâlissait en Italie, depuis l'élection de Charles-Quint. Lucques se jeta dans ses bras en 1522, le suppliant, par l'organe de César de Nobili, de lui accorder la confirmation des franchises octroyées à la république par Charles IV, en 1369. L'empereur n'avait garde de repousser la demande

d'une cité dont les trésors et l'industrie florissante pouvaient lui fournir des ressources précieuses en temps de guerre. Il l'accueillit avec bienveillance et lui donna des assurances de sa protection que la seigneurie rémunéra d'avance par un présent de dix mille écus d'or et de deux mille cinq cents écus à chacun des deux commissaires impériaux en Italie, moyen efficace de se faire agréer quand on ne peut se faire craindre.

A peine avait-on célébré l'heureux succès de l'ambassade de Nobili, quand l'élection du recteur de Sainte-Julie vint mettre le trouble et la discorde dans la république de Lucques.

Parmi les familles patriciennes de Lucques, l'ancienne et nombreuse famille des Poggi se faisait remarquer au premier rang. Dès longtemps en possession des plus hautes fonctions et des premiers honneurs de la république, sa haute position avait excité la jalousie et l'envie de quelques autres famil-

les puissantes. Des propos envenimés avaient déjà révélé aux Poggi la malveillance dont ils étaient l'objet, lorsque le recteur de la petite église de Sainte-Julie vint à mourir. Deux candidats, dont l'un porté par les Poggi, se partagèrent les suffrages des électeurs chargés de lui nommer un successeur; mais, tandis que les partis se passionnaient à Lucques, Bartholomeo Arnolfini, protonotaire à Rome, ayant intrigué habilement en cour, se fit adjuger par le souverain pontife le rectorat de Sainte-Julie. Aussitôt pourvu de sa nomination, il se hâta de mettre les contestants d'accord, en faisant occuper par son fondé de pouvoirs la maison de Sainte-Julie. La faveur secrète du collége des Anziani, hostile aux Poggi, lui était acquise et l'appuya.

Le désappointement et le courroux des électeurs, en se voyant frustrés outrageusement de leur droit, se conçoivent aisément.

L'irritation qu'ils ressentaient était partagée et excitée par les Poggi, personnellement intéressés à la querelle. L'un de ces derniers, fils de Philippo di Poggio réputé chef de la maison, jeune homme ardent et emporté, s'offrit à faire justice de ce passe-droit. S'étant associé à un nommé Domenico Totti et à quelques autres bandits, il escalada une nuit les fenêtres de la maison de Sainte-Julie et s'en empara après avoir violemment expulsé le vice-recteur.

Bientôt ils y donnèrent rendez-vous à toute la jeune noblesse, qui en fit le théâtre de ses jeux et y forma une espèce de cour à Domenico Totti, au grand déplaisir des hommes honnêtes, à la grande indignation surtout de Bartholomeo Arnolfini qui écrivait, de Rome, lettres sur lettres, à la seigneurie, pour demander justice et réparation de l'insulte faite au clergé dans sa personne.

Cependant les Anziani avaient essayé de concilier l'affaire sans la soumettre au sénat. Mais tous leurs efforts pour contenter Rome, sans irriter la faction puissante et populaire des Poggi, échouèrent complètement. Le sénat s'étant rassemblé, le gonfalonier Girolamo Velutelli attaqua avec véhémence la conduite des Poggi et alla jusqu'à dépeindre la maison de Sainte-Julie comme un lieu infâme où se trâmaient des complots dangereux pour la liberté. Il fut appuyé par Lazzaro Arnolfini, proche parent de Bartholomeo. Nul autre n'osa ou ne voulut parler.

En apprenant le résultat de cette séance et les accusations formulées par le gonfalonier, la colère des Poggi ne put se contenir. Vincenzo de Poggio surtout éclata en menaces et en imprécations, et jura de laver dans le sang de Velutelli l'outrage fait à son parti. Cependant il aurait probablement oublié sa

vengeance si, peu de temps après, le sénat n'avait banni deux des habitués de Sainte-Julie, coupables d'un rapt accompagné de violences contre les parents de la jeune fille. La passion aveuglant les Poggi, ils crurent voir là une intention d'éloigner peu à peu leurs partisans dévoués, et, dans l'exaspération de leur rancune contre les auteurs d'un semblable projet, ils prirent la résolution d'assassiner le gonfalonier et Lazzaro Arnolfini.

Le 11 juillet, à midi, à l'heure de la plus grande chaleur, Vincenzo di Poggio, escorté de quelques bandits, se rend au palais, pénètre sans obstacle jusqu'au gonfalonier, et l'étend à ses pieds d'un coup de poignard. Les autres conjurés le frappent de plus de dix coups de stylet. A la même heure, Lazzaro Arnolfini et un autre Arnolfini de ses parents succombaient aussi, sans défense, sous les coups de la bande

de Domenico Totti. Les rues étaient désertes. Le silence le plus absolu régnait dans la ville et favorisait la retraite des assassins. Arrivés à Sainte-Julie, ils y révèlent leur crime à leurs joyeux compagnons. Les uns effrayés de tant d'audace, les autres révoltés de ce lâche et cruel attentat, se dispersent à la hâte. Les meurtriers les imitent et courent se renfermer dans leur quartier, garanti contre une attaque par sa position et par la sympathie des habitants.

II.

Mais le meurtre du gonfalonier n'avait pu rester longtemps caché. L'épouvante se répand dans la ville. On court, on se précipite, on s'aborde, on s'interroge, on se raconte de mille manières les conjectures qui se pressent sur les causes et les auteurs d'un

si exécrable forfait. L'étonnement, la pitié, l'indignation se lisent sur tous les visages. Domenico Totti, seul audacieux et calme au milieu des passions qui bouillonnent et frémissent autour de lui, se trahit lui-même en parcourant la ville à cheval et faisant retentir le cri de « liberté, mort aux tyrans! » Les regards sinistres et le morne silence de la foule répondent seuls à cette provocation.

Revenus de leur première stupeur, les Anziani s'étaient rassemblés et délibéraient. L'appui que les Poggi avaient trouvé jusqu'alors dans la faveur populaire, l'audace même du crime qui révélait chez les coupables une confiance inouïe, décidèrent la seigneurie à tenter une voie de conciliation. Deux citoyens graves et amis des Poggi furent députés pour leur représenter l'horreur de leur conduite et les en faire repentir. Mais cette faiblesse leur donnant la mesure de ce qu'ils pouvaient oser, non-seu-

lement les Poggi rejettent les conditions offertes, mais en dictent à leur tour, et, par d'intolérables prétentions d'impunité insolemment soutenues, forcent les Anziani à se repentir de leur lâcheté. D'ailleurs le peuple qu'ils avaient redouté éclatait de toutes parts en imprécations et en murmures contre les Poggi, et assurait aux magistrats que force resterait à l'autorité. Effrayés de ces manifestations hostiles, les Poggi essaient de se fortifier et de se barricader dans leur quartier; ils veulent, mais trop tard, ressaisir le fil des négociations qu'ils ont follement rompu, et supplient Massimo Grati, leur parent, habitué au maniement des affaires par un long séjour à la cour de Rome, d'aller plaider leur cause auprès des Anziani. Grati n'en peut rien obtenir.

Tandis que le sénat se rassemble, les citoyens courent se ranger en armes sous leur bannière et viennent entourer le palais.

Pour exalter cet enthousiasme, le sénat fait arborer l'étendard de la liberté. En vain Domenico Totti, escorté de quelques satellites, veut tenter de l'enlever aux citoyens chargés de le défendre : il n'échappe que difficilement au courroux et à la vengeance populaire. Le découragement et la peur gagnent les Poggi ; ils quittent en désordre leurs maisons fortes : les uns, à l'exemple de Totti, s'échappent de la ville; d'autres, mal conseillés par la crainte, courent se livrer aux mains de la justice. Vincenzo, seul inébranlable, jure de sortir en armes de la ville ou de mourir en combattant. Tant d'audace le sauva. Le sénat, désirant éviter de faire répandre un sang illustre, lui fit entendre que l'on fermerait les yeux sur sa fuite si elle avait lieu dans le plus bref délai. Il se hâta d'en profiter pour sortir de la ville, et le tumulte s'apaisa.

III.

Après la victoire, la justice avait repris son glaive. Elle en frappa sans pitié ceux-là même qui, les premiers, avaient eu la folle confiance de se jeter au-devant du châtiment. Leur procès s'instruisit, et plusieurs des coupables furent condamnés à avoir la tête tranchée. Ce jugement ne s'est pas présenté à l'impartiale postérité, pur de tout soupçon de haine et d'injustice. Parmi les six citoyens nommés par le sénat pour examiner les coupables, plus d'un faisait cause commune avec les ennemis des Poggi. La torture usitée dans ces temps de barbarie ne voilait qu'à peine d'odieuses passions. Le prêteur, qui avait présidé au procès, sembla les dénoncer, lorsqu'à l'expiration de ses fonctions, il emporta avec lui les

actes de la procédure, ne voulant pas, disait-il, qu'ils témoignassent de la faiblesse qui l'avait fait céder aux menaces de ses collègues. Outre les exécutions faites à Lucques, diverses peines furent décrétées contre Vincenzo di Poggio, Domenico Totti et plusieurs autres, qui furent déclarés ennemis publics et séquestrés en divers lieux sous peine de mort s'ils rompaient leur ban. Leur tête fut mise à un prix élevé. La somme fut déposée en divers lieux et devait convertir, autour des coupables, tout homme cupide en assassin. Mais ce n'était pas à leur vie seule qu'on en voulait. L'ostracisme frappa les Poggi jusque dans leur nom, et toutes les branches de la famille, hormis un seul individu que son absence avait empêché de s'associer au crime, durent échanger le nom de Poggi contre ceux de Sandei, Piccolomini, Maulini ou Saggina.

Une ambassade fut envoyée à l'empereur

pour lui faire le récit de ce soulèvement et le prémunir contre les faux rapports des bannis. Habile à profiter de ces marques de déférence qui lui donnaient une large part dans les affaires de Lucques, Charles en usa pour demander, l'année suivante (1523), un nouveau don de 12,000 ducats d'or. Lucques reçut en échange des assurances formelles de la protection qu'il accorderait à la république dans les grandes commotions qui menaçaient l'Italie, théâtre de la rivalité de François I[er] et de Charles V.

IV.

Adrien VI était monté dans la chaire de Saint-Pierre libre des passions et de l'ambition guerrière qui remplissait trop souvent le cœur des papes au moyen-âge,

mais il fut entraîné à suivre leur exemple. Une ligue ourdie contre le Turc et le roi très-chrétien réunit, par ses soins, l'empereur, le roi d'Angleterre, Venise, Gênes, Sienne, Florence et Lucques, chargée pour sa part d'équiper et de maintenir une armée de 30,000 hommes. La mort d'Adrien, en la dispensant de cette onéreuse contribution, l'exposa sans défense au juste ressentiment des Français.

Clément VII, non content de rejeter les idées d'Adrien VI, avait engagé les Français à conquérir le royaume de Naples sans s'embarrasser des dangers que leur présence pouvait faire courir aux villes dont tout le crime était d'avoir cédé à la parole de son prédécesseur. Le général français avait ordre de les en faire repentir. Les Lucquois se mirent sur la défensive et cherchèrent néanmoins à le désarmer, en livrant avec abondance des vivres à son armée qui séjournait

dans leurs parages; mais ils ne purent se débarrasser complètement de ce dangereux voisin que par un don de quatre canons et de 12,000 florins d'or. Les Français s'éloignèrent en 1524.

V.

En 1525, Vincenzo di Poggio se jeta à la tête d'une troupe de bandits sur les districts des Bains et de Borgo à Mozzano. En se retirant, il s'empara par surprise du château-fort de Lucchio où les Lucquois ne tardèrent pas à l'assiéger avec une armée de 6,000 hommes. Sans munitions, sans provisions de bouche, il ne pouvait soutenir un siége; mais, à la faveur d'une nuit orageuse, il sut tromper la vigilance des assiégeants et parvint à leur échapper. Un seul de ses compagnons,

Giuseppe Minutoli, fut arrêté et traduit devant la commission de guerre où siégeait son père Francesco Minutoli. La profonde douleur de ce malheureux père ayant vivement ému la compassion de ses collègues, ils avaient décidé de laisser échapper le coupable. En repoussant cette faveur, Francesco se montra plus grand citoyen que tendre père. Son fils chargé de chaînes fut conduit à Lucques. Tant de grandeur d'âme sauva la vie à Giuseppe Minutoli. Le sénat le condamna à l'exil; mais il périt quelque temps après misérablement.

VI.

La bataille de Pavie avait rendu quelque tranquillité à Lucques; Clément VII, en s'alliant imprudemment avec le roi d'Angleterre dans le but de s'opposer à la puissance impé-

riale, replongea l'Italie dans toutes les horreurs de la guerre. Les aigles impériales fondirent sur Rome. Les Allemands y commirent les plus affreux ravages, et Charles-Quint fit boire jusqu'à la lie, au faible et turbulent pontife, la coupe de sa présomption. Les Lucquois en furent quittes pour fournir une contribution de 12,000 florins d'or, exigée avec tous les signes de la bienveillance par le connétable de Bourbon. Ils se montrèrent moins complaisants à l'égard des Florentins révoltés contre leurs princes, lorsqu'ils demandèrent qu'Hyppolite et Alexandre de Médicis, accueillis à Lucques avec tous les égards dus au malheur, leur fussent livrés, ou tout au moins fussent éloignés de la Toscane.

Un refus net et digne assura aux Lucquois la faveur du pape Clément VII.

La guerre d'Italie, en 1527, fut suivie d'une famine terrible. La peste en aggrava les détresses. Grâce à une administration pleine

de sollicitude et au dévouement de quelques citoyens, Lucques en souffrit moins que d'autres contrées. Outre ces fléaux intérieurs, la guerrè, les dissensions des princes, les ambitions des rois ne laissaient aucun repos à cette malheureuse contrée. Des ambassadeurs lucquois se trouvaient à toutes les cours, dans tous les camps, pour gagner la faveur des uns et apaiser les ressentiments des autres. Douze citoyens des plus distingués furent chargés, en 1528, de gouverner le navire de l'Etat, auquel ne suffisaient plus les pilotes ordinaires.

Malgré les outrages qu'il venait de subir de la part de l'empereur, Clément VII avait fait un nouveau traité avec lui pour réduire Florence à recevoir dans ses murs son fils, Alexandre de Médicis, l'un des tyrans les plus exécrables de cette époque si malheureusement fertile en tyrans. Le voisinage des bandes impériales et papales, pres-

qu'aussi redoutable pour leurs amis que pour leurs ennemis, força Lucques à se mettre sur un pied de guerre. Les deux souverains avaient donné de solennelles assurances qu'il ne serait porté aucune atteinte aux biens de la république et de ses citoyens. Girolamo del Portico et Francesco Burlamacchi, chargés de veiller à l'exécution de ces promesses, résidèrent pendant tout le temps du siége auprès de Philibert de Châlons, prince d'Orange et de Melphi, général des armées impériales. Les frais considérables qu'entraînaient ces légations, les offrandes aux chefs et aux princes, la défense de la ville à pourvoir, épuisaient le trésor qui se vit dans l'impossibilité de fournir un prêt de 20,000 florins d'or, réclamés par le pape Clément VII. L'irriter par un refus n'eût pas été sans danger; pour le satisfaire, on recourut à la fortune privée. Deux siècles auparavant, les Micheli, les Fattinelli et les Ce-

nami avaient racheté la république asservie par les Pisans; vingt citoyens firent cette fois-ci l'avance demandée sous la garantie de l'Etat. Florence ayant succombé le 12 août 1530, la paix fut donnée à l'Italie.

VII.

Depuis la chute des Poggi, il régnait à Lucques un sourd mécontentement. Les Poggi s'étaient toujours montré les amis intéressés du peuple. Opprimés par la sentence du sénat, leur absence faisait mieux sentir les prétentions d'une caste, qui peu à peu concentrait dans ses mains tous les emplois et la domination. L'envie et l'avidité des charges d'une part, l'orgueil du commandement et l'arrogance de quelques nobles de l'autre, faisaient présager des agitations populaires. La cherté des vivres, l'absence de travail, conséquence

de la guerre, l'oisiveté des ouvriers en soie, les propos de certains gentilshommes exilés de Florence et peu enthousiastes de l'oligarchie lucquoise, avaient semé des germes d'insurrection. Le gouvernement les fit éclore par un décret imprudent.

Sous prétexte de conserver à l'industrie lucquoise la haute réputation dont elle jouissait à l'étranger, le sénat interdit à tous ceux qui ne possédaient qu'un seul métier de travailler pour leur propre compte. On espérait écarter ainsi une foule d'artisans et de trafiquants avides qui, pour un gain passager, altéraient les étoffes de soie et risquaient de les discréditer au loin. Par le même décret, le prix de la main d'œuvre, jusqu'alors assez élevé, fut notablement réduit. Cette loi, devant profiter aux riches et aux patriciens voués au négoce, tendait à les rendre seuls arbitres de l'avenir industriel de Lucques, en leur donnant

le moyen d'étouffer la concurrence et de concentrer peu à peu toute la fabrication entre leurs mains. Un cri de réprobation et un murmure général accueillirent ce décret.

L'irritation n'était point calmée lorsqu'on atteignit le 30 avril. Ce jour-là, suivant un antique usage, les jeunes gens, réunis en troupes nombreuses, se répandaient à l'entrée de la nuit dans les campagnes voisines, pour y célébrer, par des chants, les beautés et les douceurs du mois de mai. Mais, au lieu de ce pacifique cortége, on vit paraître tout-à-coup une troupe de deux cents jeunes tisserands, diversement armés, guidés par un drapeau noir en lambeaux, qui se mirent à parcourir, au son de la caisse, la ville et les faubourgs, dans un silence morne et menaçant.

Le lendemain, nouveau rassemblement dans les cloîtres de Saint-François. Un plus grand nombre d'ouvriers en soie s'y réuni-

rent pour discourir sur les moyens de faire retirer le décret détesté. Un nommé Matteo Vanelli harangue cette foule et l'engage à envoyer une députation aux seigneurs pour en obtenir le retrait des articles qui consommaient la ruine des tisserands. Dix-huit chefs se présentent au gonfalonier Martino Cenami qui compatit à leur situation, les écoute avec bienveillance et promet son intervention au sénat, tout en blâmant un mouvement qui semblait vouloir obtenir par la crainte ce qui ne pouvait être accordé qu'à la faveur. Cette parole, dans l'esprit de ces hommes encore étonnés de leur hardiesse, semble la leur révéler plus clairement; et par une singulière réaction, la terreur d'avoir encouru les rigueurs d'un châtiment les transforme en veritables factieux. Pour se mettre à l'abri de toute recherche, ils ne pensent qu'à augmenter le nombre des mécontents et l'importance de leurs griefs. Dès le lendemain ,

2 mai, une multitude de tisserands et autres artisans inonde la place, le cloître et l'église de Saint-François. La révolte fermentait dans cette foule sans projet, sans but arrêté, mais pleine de passions qui ne demandaient qu'à se tourner en violences contre le pouvoir. Quatre citoyens honorables, députés par les seigneurs, parviennent cependant à percer la foule compacte et menaçante. L'un d'eux, Giovane Baptista Minutoli, interpelle les assistants, les invite à faire connaître leurs plaintes. Il dépeint avec éloquence les malheurs des discordes civiles, les dangers qu'elles font courir à la liberté en général, à l'indépendance de Lucques surtout, entourée de tant d'ennemis. Des milliers de voix lui répondent. Un murmure confus signale et la cherté des vivres, et le manque de travail, et la loi des métiers. Grâce aux quatre commissaires, le calme renaît enfin, et l'assemblée congédiée reçoit, dès le lende-

main, le prix de sa docilité. La loi est abrogée et un pardon général est accordé à tous ceux qui ont pris part au soulèvement.

VIII.

Les tisserands étaient satisfaits, et la révolte des Straccioni (nom qui lui fut donné à cause de son drapeau déchiré) semblait avoir atteint son but. Mais les agitateurs soufflèrent le feu prêt à s'éteindre et persuadèrent à la foule de poursuivre ses avantages. « Demandez, disaient-ils, que le gou-
» vernement s'élargisse. Faites entrer le
» peuple aux conseils, de peur qu'on ne
» vous retire peu à peu les avantages que
» vous avez conquis. »

Le 20 mai, une émeute nouvelle force le gouvernement à décréter que le nombre des sénateurs sera élevé de quatre-vingt-dix à

cent vingt, qu'il ne pourra pas y avoir plus de trois membres d'une famille de mêmes nom et armes dans le conseil, et que nul ne pourra cumuler que deux emplois honorifiques et un lucratif. Les trente nouveaux sénateurs sont choisis dans le peuple. Un nouveau pardon est proclamé et la tranquillité se rétablit. Mais le calme ne régnait qu'à la surface.

Le parti des Straccioni avait acquis la conscience de sa force. Après avoir changé la constitution par l'émeute, il ne s'arrêta pas dans ses exigences et commença à faire peser sur la ville le joug le plus dur et le plus lourd. Les violences, les meurtres ne trouvaient plus de répression dans l'enceinte même de la justice. Les magistrats, fidèles à leur serment, virent le sanctuaire violé, souillé de sang, plusieurs même y perdirent la vie. Le sénat, rassemblé pour réprimer ces excès, mais dominé par les factieux, ne

put que prononcer un pardon général; ils lui firent même décréter une amende contre quiconque oserait blâmer cette lâcheté.

Toutes les mesures prises dans l'intérêt de l'ordre échouèrent. Une foule armée entourait le palais du sénat et lui dictait ses arrêts. La vengeance de cette populace déchaînée ne cessait point de frapper et de faire proclamer ensuite l'oubli du passé et le pardon des coupables par les conseils terrifiés. Le meurtre d'un séditieux , tué dans une émeute, fut seul puni sur son auteur. Cet état intolérable suggéra l'idée de faire venir de Camajore quelques centaines de citoyens fidèles pour prêter main forte au gouvernement et arrêter les chefs de la minorité rebelle. Mais avant que les Camajorèses fussent entrés dans la ville, ce plan fut éventé. Les émeutiers courent aux armes; les partisans du gouvernement en font autant; mais se voyant égaux en nombre à leurs enne-

mis, plutôt que de faire couler des flots de sang, ils préfèrent renvoyer le secours de Camajore qui était aux portes de la ville.

La défiance des séditieux avait été fortement excitée. Pour se préserver à l'avenir d'une surprise, ils exigent que les portes de la ville soient fermées de deux clés, dont l'une demeurera entre les mains du gonfalonier, l'autre aux leurs, et veulent se charger seuls de garder ces portes. Ils demandent en outre le bannissement d'un certain nombre de patriciens et le rappel de tous les Poggi (à l'exception des rebelles) dans leurs honneurs et leurs emplois.

Tant d'afflictions et d'outrages, et les menaces de mort écrites sur les palais des principaux citoyens, lassent la constance des magistrats au point que Bonaventure Micheli, gonfalonier du dernier bimestre, proposa au sénat que le collége se retirât sur-le-champ pour faire place à celui de l'année

suivante, élu parmi les sénateurs appartenant au parti populaire. Cette motion humiliante, qui indigna le gonfalonier, consterna le sénat et souleva, parmi les chefs du parti plébeïen eux-mêmes, d'énergiques opposants. Ils condamnèrent hautement les excès de leur parti et s'engagèrent à les réprimer; mais la populace, enivrée de ses propres fureurs, ne connaissait plus de frein et ne voulait plus de chefs. Ils ne purent rien obtenir.

IX.

On eut recours à la religion pour toucher les cœurs et rappeler au devoir les hommes égarés. On lui demanda comme dernière ressource de calmer les cœurs irrités, d'apaiser les esprits et de rétablir l'harmonie entre les citoyens. Par une sorte de tra-

dition, survivant comme un débris de l'ancienne foi dans le naufrage des croyances, on se souvenait qu'à la seule doctrine de la croix appartenait de changer les cœurs et de les régénérer, et qu'impérissable comme son auteur, l'Evangile était l'éternel remède à toutes les agitations et à toutes les angoisses des peuples comme des individus. Mais où trouver le christianisme? On alla chercher dans les couvents et dans les trésors des églises les reliques les plus précieuses, les cendres les plus vénérées, les images des saints les plus accrédités, et le clergé, revêtu des plus splendides vêtements, les promena dans la ville. Les riches tentures, les chants mélodieux, le son des cloches, tout l'appareil digne de cette solennité fut déployé dans la cité, mais l'effet ne frappa que les yeux et les oreilles, rien ne pénétra jusqu'aux cœurs. Les scènes de violence ne furent que suspendues. La lassitude du crime

semblait pourtant s'emparer des malfaiteurs effrayés du dégoût et de l'horreur qu'ils inspiraient à leurs concitoyens. Au mois de mars 1532, une sorte de compromis eut lieu entre les sénateurs des deux opinions : ceux du parti populaire parurent s'amender, et, comme gage de leur sincérité, ils firent rendre les clés des portes aux Anziani. Un pardon général fut prononcé sur tous les excès commis avant le mardi-saint. La semaine sainte contribua peut-être aussi à faire régner dans la ville un calme trompeur qui dura jusqu'au 7 avril, jour consacré à fêter la liberté rendue à Lucques par l'empereur Charles IV.

X.

Une grande messe se célébrait ordinairement dans la cathédrale en mémoire de cette délivrance. Les magistrats, les seigneurs,

tous les corps de l'Etat, le clergé revêtu de ses ornements, parcouraient ensuite la ville en procession solennelle, accompagnés de la foule toujours avide de semblables spectacles. Déjà la procession ondoyait pour sortir de la magnifique cathédrale, quand un des rebelles aperçoit dans la foule un Camajorèse suspect d'attachement au parti contraire, et se précipite sur lui l'épée à la main. Le tumulte, les cris forcenés font croire aux seigneurs qu'ils sont victimes de quelque trahison. La procession s'arrête. Elle sort enfin, mais les regards et l'attitude de la foule ne disent que trop le réveil de toutes les haines un instant assoupies. Chacun prépare ses armes en silence. Le sénat dès le lendemain publie un décret et n'est point écouté. Les brigands reprennent le cours de leurs violences, ils ravagent la maison Franchi et viennent mettre le siége devant celle des Buonvisi avec l'artillerie qu'ils viennent d'enlever au palais. Martino Buon-

visi, homme d'un grand cœur et d'un noble caractère, se renferme chez lui à la tête de ses gens. Vainement l'on répand contre lui l'accusation qu'il veut se faire maître de Lucques. Au moment de l'attaque, les assaillants se souviennent involontairement des bienfaits et des vertus qui l'ont rendu jusqu'à ce jour l'objet de la faveur populaire. La nuit vient et ajoute à leur hésitation. Buonvisi en profite pour préparer sa retraite. Le lendemain, de grand matin, il s'ouvre un passage et sort de la ville, escorté de sa nombreuse clientelle pour se retirer dans sa villa de San Quirico.

XI.

Cependant la fermentation croissait d'heure en heure. Tous les moyens de rétablir l'ordre échappaient aux mains d'un pouvoir débordé

par le flot des passions trop soulevées pour pouvoir rentrer dans leurs digues. Les Anziani font proclamer que tous les chefs de famille sont invités à se rendre au palais pour y délibérer sur la crise publique. Un millier de citoyens répondent à cet appel. Le gonfalonier Giovanni Baptista de Nobili expose les maux de l'anarchie et la souffrance publique accrue par l'indulgence déployée à l'égard des rebelles. Bonaventure Micheli montre la nécessité de rendre son glaive à la justice. Plusieurs voix s'élèvent dans le même sens, et l'assemblée entraînée décrète que le conseil devra appeler une garde de soldats de la campagne pour garantir le siège du gouvernement contre l'effervescence des séditieux. Le conseil se rassemble pour donner à ce vœu la sanction légale. Les rebelles veulent s'y opposer; ils environnent tumultueusement le palais, et élèvent en clameurs désordonnées leurs in-

sultes et leurs menaces, mais leur fureur ne peut aller au delà. Elle se brise devant la garde et la clôture du palais. En vain les coups d'arquebuses sont tirés sur les fenêtres. Voyant l'inutilité de leurs efforts, quelques-uns proposent d'aller piller les greniers publics. Un forcené court au magasin des poudres et y jette une mèche enflammée. Heureusement elle n'atteint qu'un seul baril dont l'explosion maltraite, plus ou moins grièvement, une vingtaine de personnes.

La seigneurie avait emporté son décret au sénat, mais la tourbe des rebelles la tenait assiégée et gardait toutes les issues du palais. Dans cette extrémité, les Anziani font sonner le tocsin de la grande cloche du palais, comptant sur les sons du beffroi, pour intimider les assaillants et appeler les compagnies fidèles autour des pères de la patrie. Ces sons, dont le tintement est répété par toutes les églises, réveillent en ef-

fet le patriotisme des bons citoyens qui courent à l'envi se ranger sous leurs bannières. Les cris des femmes et des enfants n'arrêtent point leur élan. A l'approche des bannières, l'ennemi s'enfuit et va se renfermer dans des lieux plus favorables à la défense. Bientôt après, voyant qu'on n'a laissé qu'une faible troupe pour protéger le palais, il revient en occuper les abords sans bruit et le tient bloqué comme le matin.

XII.

On ne pouvait plus se flatter de voir renaître l'élan qui avait amené quelques heures plus tôt des défenseurs au sénat. Il n'y avait de salut à attendre que du dehors. La troupe de Buonvisi, grossie de tous les hommes de cœur poursuivis par l'animadversion populaire, n'attendait que l'occasion de se

dévouer au salut de la république; mais les portes fermées et les clés gardées dans le palais assiégé ne laissaient aucun moyen de faire parvenir à Buonvisi l'ordre d'avancer. Un prêtre de Santa Croce, nommé Bastiano da Colle, accouru le matin avec les chefs de famille, était resté dès-lors au palais. Il s'offre de tenter, à la faveur de son caractère sacerdotal, de porter les clés de San Donato, à l'un des chefs de bannière. L'expédient réussit. Les Buonvisi se hâtent de répondre à cet appel de la patrie et arrivent à la nuit au lieu désigné, avec plus de mille hommes armés. La compagnie du gouvernement les attendait dans l'intérieur de la ville et salue l'entrée des libérateurs; puis les deux troupes marchent ensemble au palais, sous les ordres de Martino Buonvisi. Le cri de Buonvisi étant parti des rangs, Martino fait crier: « Liberté! liberté! »

Un murmure sourd et lointain, tel que le

produit la marche d'une troupe pesamment armée, avait frappé les oreilles des factieux bivouaquant autour du palais. Ce bruit prenait à chaque instant plus de consistance. Une fois Buonvisi dans la ville, les cris et le retentissement des armes ne laissent plus aux assiégeans de doute sur l'attaque qui se prépare. Leurs chefs les rallient à la hâte et le combat s'engage; mais bientôt refoulés, écrasés par le nombre, les séditieux voient que la résistance est inutile, et, après avoir perdu quelques-uns des leurs, ils ne pensent plus qu'à pourvoir à leur propre sûreté. Les uns courent aux murailles et sautent dans les fossés; les autres se mêlent avec les Buonvisi à la faveur des ténèbres; beaucoup cherchent un refuge dans la maison de Giovanni d'Abril de Marzilla, aragonais, communément nommé don Marzilio, autrefois commissaire de Charles-Quint à Lucques.

Martino Buonvisi entre au palais. D'unanimes acclamations le saluent libérateur de la patrie, restaurateur de la paix, père du sénat. Toute la cité retentit de ses louanges et exalte son patriotisme à la hauteur des plus illustres dévouements de l'antiquité.

Le châtiment des coupables ne se fit pas attendre. Ils expièrent sur l'échafaud, dans l'exil et aux galères, les violences et les assassinats dont ils avaient souillé la ville pendant une année; cependant les plus criminels ne furent pas seuls punis. Matteo Vanelli et Bernardino Granucci, instigateurs de la première rebellion, mais qui dès-lors avaient fait tous leurs efforts pour retenir la populace effrénée et la faire rentrer dans l'ordre, expièrent sur l'échafaud leur première faute. En vain don Marzilio, pour garantir tous ceux qu'il avait accueillis dans sa maison, se prévalut-il de son caractère diplomatique, il ne put le faire respecter. Quand une popu-

lation a été aussi profondément soulevée et travaillée par la fièvre des révolutions, la réaction est presqu'inévitable et la justice a ses excès non moins que la liberté.

XIII.



Toutefois, bien que l'ordre fût rétabli au-dedans par l'anéantissement du parti des Straccioni, d'autres craintes réclamaient toute la sollicitude des seigneurs. Les bannis lucquois remplissaient les cours de Florence et de Ferrare de leurs griefs. Ils les avaient portés jusqu'aux pieds de Charles-Quint auquel ils se présentaient comme victimes de leur attachement à la cause de l'empire, tandis qu'ils accusaient les nobles de servir secrètement les intérêts de la France. Alphonse d'Este et Alexandre de Médicis accueillirent ces plaintes, dans l'espoir

d'en profiter si quelques chances favorables de s'agrandir aux dépens de Lucques s'offraient un jour à leur ambition. D'autre part, Charles-Quint n'avait pas lieu d'être satisfait de la marche faible et vacillante suivie par les seigneurs au mépris des conseils et des encouragements qu'il leur avait adressés de Bruxelles, le 11 septembre 1531. Il leur disait :

« De même que les événements heureux » qui vous arrivent nous ont toujours été et » nous sont infiniment agréables, nous n'a» vons pu être informés de la sédition popu» laire qui s'est élevée dans votre ville sans » une très-grande peine. Et quoique, d'après » notre confiance dans votre fermeté et votre » prudence, nous ne doutions pas que tout » ne soit apaisé et accommodé par vos soins, » tant pour satisfaire à notre devoir impérial » qu'à notre singulière affection et bonne vo» lonté pour vous, nous avons voulu vous

» exhorter et vous avertir de déposer ces
» dissensions civiles qui ont toujours causé la
» perte et l'asservissement des plus grandes
» républiques, et qu'ainsi vous viviez entre
» vous dans un accord parfait, en sorte qu'il
» soit clair à tous que votre république, qui
» a été jusqu'ici un exemple de concorde et de
» repos en Italie, gouvernée par une magis-
» trature irréprochable, voyant fleurir dans
» son sein tant de citoyens doués de vertus
» éclatantes et d'un patriotisme dévoué, n'a,
» en aucune manière, déchu de cette gloire,
» mais encore s'est acquis un plus haut degré
» de dignité et de splendeur, etc., etc., etc.»

L'événement n'avait guère répondu à cette attente. Charles-Quint laissa voir, par l'accueil bienveillant qu'il fit aux bannis, que tous les efforts des ambassadeurs lucquois n'avaient pu justifier la marche incertaine et inégale suivie par leur gouvernement.

XIV.

La licence et les excès, qui avaient désolé Lucques et suspendu le règne des lois, devaient entraîner de longues et funestes conséquences. Un arrêt du 5 juin 1534, qui excita à peine quelques plaintes chez un petit nombre de bons citoyens, prouve que la luxure et la débauche, compagnes trop ordinaires de la sédition et du meurtre, offraient encore un aliment de désordre en dehors de l'effervescence des passions politiques. La corruption de tous les ordres, sans en excepter les prêtres, avait fait de tels progrès qu'il n'était plus question de lui imposer un frein, et on osa décréter que toute courtisane, qui viendrait s'établir à Lucques, y jouirait, non-seulement des droits de citoyenne, mais y serait traitée à l'égal

des dames les plus honorables par leurs rang et leurs vertus. Soixante-trois sénateurs contre dix-sept votèrent cette disposition, et l'un de ceux-ci, ayant flétri avec autant d'énergie que de justice ce moyen infâme de ramener la pureté des mœurs, fut chassé du sénat pour le reste de ses jours.

XV.

L'annonce du mariage d'Alexandre de Médicis avec Marguerite d'Autriche, fille de Charles-Quint, causa de justes appréhensions aux magistrats lucquois, en 1536. Il y avait lieu de craindre que l'empereur, vivement sollicité par son gendre et par les bannis de Lucques, ne voulût faire de la république un présent de noces au duc de Florence : aussi rien ne fut négligé pour gagner la bienveillance du monarque. Il revenait de sa glorieuse expédition d'Afrique, lorsque les

ambassadeurs de Lucques, qui l'attendaient à son passage à Rome, le supplièrent d'honorer leur cité d'une visite, en se rendant à Florence. L'empereur y consentit avec bonté et en fixa le jour au 6 mai. Le trésor public et la fortune des particuliers, où l'on puisa largement, fournirent pendant quatre jours à des divertissements et des fêtes dont la splendeur s'accordait bien avec les sentiments de respect et d'attachement que voulait témoigner le peuple désireux de capter la faveur du monarque. On ne manqua pas de saisir l'occasion de lui prouver la légalité de toutes les mesures prises à l'égard des bannis, et sur tous les points Charles-Quint parut être content. Il s'en exprima en termes non équivoques, un jour qu'il faisait à cheval le tour des remparts. « Cette ville, dit-il » au marquis du Guast, ne me paraît point » une petite maison de campagne, comme on » me l'avait dit; mais elle est si forte que,

» bien munie de soldats et de vivres, il fau-
» drait bien du temps et des forces pour la
» prendre. »

Le marquis du Guast le confirma dans ces sentiments et fut chargé, en sa qualité de gouverneur d'Italie, de soutenir Lucques et de la protéger en toutes rencontres. Le premier avantage que les Lucquois voulurent tirer de la bienveillance impériale fut de rentrer, à la mort d'Alexandre de Médicis, en possession de Pietra Santa. En vain, faisaient-ils valoir des droits incontestables, et se flattaient-ils de balancer, auprès de Charles-Quint, l'influence de Côme de Médicis, successeur d'Alexandre. La paix de l'Italie à conserver servit de prétexte honnête au refus de l'empereur. Repoussés de ce côté, ils se dédommageaient en faisant une guerre avantageuse à la marquise de Massa dont les sujets avaient fait subir de nombreuses vexations aux citoyens lucquois. La paix de

l'Italie vint encore fournir au marquis du Guast les motifs d'un arrangement auquel ils se soumirent à contre cœur. Ils purent enfin prendre leur revanche lorsque Vincenzo di Poggio, toujours porté aux aventures, eut enlevé, à main armée, quelques convois appartenant à des marchands lucquois qui trafiquaient dans les environs de Sienne. Malgré la protection avouée que lui accordait Côme, Vincenzo dut restituer le bien mal acquis. Le refus de Côme de livrer le coupable confirma, de la part du duc de Florence, une intention mal déguisée, d'envelopper dans ses combinaisons machiavéliques la petite république, objet de ses convoitises, s'il ne pouvait l'entraîner à une guerre aussi injuste qu'inégale.

XVI.

Telle était la situation politique de Luc-

ques, lorsqu'un homme, dans la force de l'âge, mais usé par les fatigues et la maladie, bien avant de l'être par les années, descendit au prieuré de San Fridiano. Son entrée se fit sans bruit. Des fêtes ne célébrèrent point sa venue; il n'avait point, comme Charles-Quint, de protection à accorder, de faveurs à promettre ou à répandre; point de moyen d'inspirer la crainte ou de motifs de se faire ménager. Il s'installa modestement dans le prieuré dont il venait d'être nommé titulaire. Cet homme, dont l'ample robe de moine de Saint-Augustin dissimulait mal la chétive apparence, apportait une doctrine nouvelle, et allait changer la face de Lucques. Il se nommait Pierre Martyr Vermiglio.

XVII.

Quelques écrivains se sont plu à rattacher

à la Réforme les noms des grands hommes dont le génie a préparé et accompli en Italie la renaissance du goût, des lettres et des arts. Au point de vue d'un protestantisme étroit, ce rapprochement peut ne point paraître forcé; il l'est singulièrement, si l'on se soustrait à toute préoccupation de l'esprit de parti.

Pour nous, il nous semble qu'un abîme sépare les hommes chez qui la vue des erreurs, des superstitions et de la corruption de l'Eglise romaine avait réveillé des craintes salutaires et un ardent désir de la sauver de l'abîme où elle s'engouffrait, de ceux qui, voyant, dans la doctrine de Rome et ses prétentions à l'infaillibilité, la source même de tous ces maux, ont rompu avec Rome et travaillé à ruiner son pouvoir en prêchant la justification par la foi, et en établissant l'autorité absolue de la Parole de Dieu en matière de foi. Entre les deux œuvres, il y a

toute la différence de la spéculation à l'action, de la théorie à la pratique.

D'un côté, Dante, Pétrarque, Boccace et tant d'autres savants; plus près du but Savonarola; de l'autre côté, Luther, Zwingle, Mélanchton, Calvin, Bucer, Martyr et leurs compagnons, ont fait une œuvre parfaitement distincte. Que les premiers, au centre d'une autre société, sous l'empire d'autres circonstances, eussent voulu et pu faire l'œuvre des seconds; que les seconds, nés deux siècles plus tôt, eussent accompli l'œuvre des premiers, nous l'admettons volontiers. Luther qui devait saper, avec tant de puissance, les barrières élevées entre l'homme et son Dieu par le formalisme et la superstition, sentit plus d'une fois la cognée échapper à sa main défaillante; mais il n'aurait pu la laisser tomber, sans manquer à sa mission. « Il y a des époques, » dans l'histoire du genre humain, où les

» branches desséchées tombent de l'arbre de
» l'humanité, et où les institutions vieillies et
» épuisées s'affaissent sur elles-mêmes pour
» laisser place à une sève et à des institutions
» qui renouvellent les peuples et rajeunissent
» les idées. » Mais Dieu n'accomplit pas ces grandes transformations sans un homme, qui semble se modeler sur son époque; en lui s'incarne toute l'attente, toute l'individualité d'une société. La réformation religieuse prend en Luther sa forme, sa passion, son langage, comme les lettres et les arts avaient trouvé leur expression dans les génies immortels de la renaissance. La différence entre le fait de la réforme accomplie par les réformateurs et la théorie vague, universelle, proclamée par les esprits des 14e et 15e siècles, correspond à la différence qui existe entre ces grandes intelligences.

Dieu avait préparé, sans aucun doute, dans la renaissance des lettres, un moyen

de mettre en lumière sa parole et de la rendre plus intelligible à un certain nombre d'esprits élevés. La découverte de l'imprimerie vint au moment convenable pour sauver les trésors de la pensée et de la science, trop laborieusement et trop lentement accumulés pour qu'ils dussent de nouveau se perdre; puis Dieu dit encore au 16e siècle ce qu'il fallait faire de ces lumières, pour assigner à sa parole son rang et son domaine qui lui avaient été injustement ravis.

Tandis que les génies de la renaissance, effrayés des maux qui rongeaient la société italienne, avaient dénoncé des abus de tous genres et proposé des réformes universelles, les réformateurs se posèrent un but précis, celui de régénérer la vie religieuse, de sauver les âmes par la foi, et de les sanctifier par l'Evangile. Dante découvrait à la fois toutes les plaies de la société de son temps. Il aurait voulu restaurer les arts, les lettres,

la philosophie, aussi bien que la politique et la religion. Mais un tel progrès n'était alors réalisable que dans le domaine de l'intelligence; les temps n'étaient pas encore venus de l'accomplir dans la sphère des idées morales; aussi l'influence de Dante et de ses émules ne s'étendit-elle pas au-delà des idées et de la littérature.

XVIII.

Ce que les littérateurs, les savants n'avaient pu accomplir, l'Eglise aurait-elle pu le faire? Non. Rome, livrée aux plus honteux désordres, dévorée d'ambition et de convoitise, étalait chaque jour la vanité de ses prétentions et son incapacité pour régénérer la société chrétienne. En vain, certains écrivains de l'école catholique moderne nous disent que « nul spectacle n'était plus

» pénétrant pour l'âme que l'action libre et
» harmonieuse de l'Eglise avant le protestan-
» tisme; qu'elle réunissait les éléments les
» plus divers et toutes les formes de gouver-
» nement sous l'unité de direction spirituelle,
» par les seuls liens de la persuasion et de
» l'amour. » Nous avons inutilement cherché les émotions que devait faire naître ce beau spectacle, dans les récits mêmes de ces écrivains. Pourrait-on s'en étonner? Comment des Sixte IV, des Alexandre VI, des Jules II, des Léon X, des Jules III, ces hommes pleins de passions mondaines, entourés de cardinaux et de prélats, la plupart aussi peu soucieux des choses du ciel qu'avides de jouissances terrestres, auraient-ils pu exercer cette direction d'amour et de persuasion? L'histoire est là pour prouver qu'ils ne l'ont point fait, et qu'au contraire la corruption rayonnait de Rome dans tout le corps social, et s'y répandait comme la sève

de l'arbre pénètre du tronc dans ses branches et ses rameaux. Le témoignage s'en est répandu de toutes manières, de toutes les bouches il a été entendu : « Parlerez-vous » d'humilité, »disait Clément VI à ses orgueilleux prélats, « vous si vains et si pompeux » dans vos montures et vos équipages? Par» lerez-vous de pauvreté, vous si avides que » tous les bénéfices du monde ne vous suf» firaient pas? Que dirai-je de votre chas» teté? . . . .
» Vous haïssez les mendiants, vous leur » fermez les portes de vos maisons qui sont » ouvertes à des sycophantes et des infâ» mes. »

Telles étaient les traditions morales de Rome au 14e siècle. Pétrarque et Boccace ont tellement renchéri sur ces tableaux qu'il est impossible de retracer leurs descriptions de la cour des papes. Savonarola répétait au 15e siècle le même anathème lorsqu'il

s'écriait : « Où est la justice des princes et » des conducteurs, où la sollicitude et la fi- » délité des pasteurs, où les bons exemples » des prêtres et des religieux, où la sou- » mission des subordonnés, où le respect » des peuples pour les ecclésiastiques? Il » ne nous est rien resté de bon. L'ennemi » a tout dérobé dans le lieu saint. Tous les » trésors de l'Eglise ont été ravis. Les biens » de l'Eglise sont dissipés dans un vain luxe, » une vaine pompe, des objets tout mon- » dains. Seigneur! pourquoi donc te tiens- » tu en repos? Ne vois-tu pas combien de » désolations l'ennemi a causées dans le lieu » saint? Et le péché de ces enfants de Satan » est encore aggravé en ce que, quand ils » l'ont commis, ils s'en font gloire. Pécher » est de l'homme, se glorifier d'avoir péché » est du diable... Oui, ils se glorifient d'avoir » mis de côté la rigidité des règles. Ils se » vantent d'avoir élargi la voie chrétienne...

» Ils présentent leurs vices comme des vertus. Le blasphème et l'exécration sont pour » eux les indices d'un mâle courage, la prodigalité insensée passe à leurs yeux pour » de la générosité, la mauvaise foi envers le » prochain pour un habile savoir-faire, la » vengeance personnelle pour un honneur » que l'on doit à sa maison et de la grandeur d'âme. L'avarice n'est qu'une sage » économie.

» C'est avec le feu de l'ambition, de l'impureté, de l'amour de l'argent et de l'envie qu'ils ont incendié le sanctuaire. Et ils » ne se sont pas bornés à détruire la » véritable Eglise, ils en ont fait une autre à » leur façon : c'est l'église moderne qui » n'est point bâtie de pierres vivantes, c'est-à-dire que les chrétiens ne sont point fondés sur une foi vivante opérant par » l'amour. Elle est faite de bois, c'est-à-dire » de chrétiens destinés à servir d'aliment au

» feu de l'enfer. Elle est ornée de clinquant; » les chrétiens font montre d'une charité » extérieure ; ils aiment de parole et de » langue, mais non en effet et en vérité. » Les colonnes, qui simulent le porphyre et » qui sont aussi de bois, représentent la » doctrine des prêtres, des philosophes et » des astrologues, avec laquelle on gou- » verne l'Eglise. Allez à Rome et dans toute » la chrétienté, vous verrez tous les prélats » occupés de poésie et d'éloquence, consul- » tant Virgile, Horace et Cicéron pour savoir » diriger les âmes. Il n'est pas un grand, » pas un prélat qui n'ait des relations inti- » mes avec quelque astrologue, auquel il » demande des conseils pour les moindres » détails de sa vie.

» Nos prédicateurs ont abandonné l'Ecri- » ture sainte pour se donner tout entiers à » l'astrologie et à la philosophie, qu'ils prê- » chent maintenant du haut des chaires. Ils

» font de la philosophie la maîtresse, et de
» l'Ecriture la servante... Il est pourtant dans
» notre temple une chose qui flatte singuliè-
» rement les yeux : il est si bien doré et ba-
» digeonné! Aussi notre église a beaucoup de
» belles cérémonies extérieures : elle a des
» ornements magnifiques, des candélabres
» d'or et d'argent, en sorte que le spectacle
» qu'elle offre dans ses solennités est d'une
» grande splendeur. Là, tu vois à l'autel de
» gros prélats avec des mitres tout étince-
» lantes d'or et de pierreries sur la tête et
» vêtus des costumes les plus riches et les
» plus somptueux. Tu les entends chanter
» de belles vêpres et de belles matines,
» adagio, avec l'accompagnement des or-
» gues et d'un chant nombreux, en sorte
» que tes oreilles en sont dans l'enchan-
» tement. Tu t'imagines que ce sont des
» hommes bien respectables et bien saints.
» Tu ne peux pas croire qu'ils puissent errer,

» tu penses que ce qu'ils disent et font, on
» doit l'observer comme l'Evangile. Ainsi est
» faite l'Eglise moderne. Les gens se repais-
» sent de ces sottises et trouvent leurs
» plaisirs dans ces cérémonies. Et ils disent
» que jamais l'Eglise de Jésus-Christ n'a été
» plus florissante, que jamais le culte de
» Dieu n'a été célébré avec autant d'éclat
» qu'aujourd'hui. Ainsi que le disait un
» jour un gros prélat, jamais l'Eglise n'a
» été tant honorée, jamais les prélats n'ont
» joui de tant de considération. L'on peut
» dire qu'auprès de ceux de nos jours
» les prélats de l'Eglise primitive n'étaient
» que de pauvres petits prélats..... En ef-
» fet, les prélats primitifs étaient des *pre-*
» *latucci*, car ils étaient humbles et pau-
» vres, ils n'avaient pas de gros évêchés
» et de riches abbayes comme ceux d'à-
» présent. Ils ne portaient pas des mitres
» chamarrées d'or, ils n'avaient pas tant de

» calices, et ceux qu'ils avaient, ils s'en dé-
» pouillaient pour assister les pauvres; tan-
» dis que nos prélats, pour accumuler des
» calices, dérobent aux pauvres ce qui leur
» est nécessaire pour vivre. Dans l'Eglise pri-
» mitive, les calices étaient de bois et les pré-
» lats d'or. Aujourd'hui l'Eglise a des prélats
» de bois et des calices d'or.

» A ce propos, voici ce que disait un jour
» saint Thomas-d'Aquin à un grand prélat qui
» était probablement de la trempe des nôtres.
» Ce prélat lui montrait un grand bassin,
» peut-être même plusieurs, remplis de du-
» cats : — Voyez, maître Thomas, lui dit-il,
» maintenant l'Eglise ne peut plus dire
» comme le fit saint Pierre : « Je n'ai ni ar-
» gent ni or. » Cela est vrai, reprit Tho-
» mas; mais aussi elle ne peut pas davan-
» tage ajouter comme autrefois : « Au nom
» de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et
» marche. »

XIX.

Et lorsque Savonarola prononçait ces réquisitoires contre la corruption des conducteurs des âmes, nul ne contestait l'exactitude de ses allégations. L'assentiment qu'elles trouvaient dans l'âme de son nombreux auditoire, c'était la puissance de la vérité. Mais cette vérité que toute conscience confessait, contre laquelle nul ne s'élevait, que produisait-elle au dehors? Rien, jusqu'au jour où elle devint homme. Cet homme nécessaire ne pouvait manquer à son jour, et son jour l'attendait aussi. Fruit du passé comme il était la semence de l'avenir, il devait rendre au public ce que le public lui avait prêté. Cet homme, c'est Luther, c'est Zwingle, Calvin, Martyr, Valdez, OEcolampade et tous ces témoins de la vérité

évangélique qui la font resplendir au sein des ténèbres et des superstitions de Rome. Comme on l'a dit de ceux qui ont imprimé une grande impulsion à leur siècle : Tout un monde les avait préparés à l'œuvre qu'ils accomplirent. Ce qui leur fut propre, et à Luther surtout, ce fut la conception claire et puissante de ce qui était dans l'esprit de tous. Ce qui l'élève au-dessus d'eux, ce qui le couronne roi, c'est le courage de la pensée et de l'action. Etait-il le seul courageux, le seul fort? Non, mais le plus grand sans doute, et il vint le premier. A son défaut, un autre, un peu plus tard ou ailleurs, aurait accompli l'œuvre qui suppose, en tout cas, un point de maturité dans les esprits, sans lequel, ou cet homme ne paraît pas, ou il n'est pas entendu. « Il est le dernier mot de cette » grande révolution que nul ne peut lire » avant son accomplissement. »

Telle est à peu près l'histoire de toutes les grandes crises de l'humanité. Les princes, les rois, les empereurs, et les papes qui déposaient les rois et créaient des monuments qui font l'admiration des siècles, s'arrêtaient impuissants et muets, incapables de soulever la masse épouvantable des abus à réformer; mais, ce qu'ils ne pouvaient faire, quelques misérables moines et de pauvres curés de village, pleins de foi, l'accomplirent au jour voulu de Dieu. A la grande stupéfaction de Rome, leur œuvre prend consistance, elle revêt des proportions gigantesques, elle marque de son sceau une des grandes époques de l'humanité. Les prétentions de Rome qui détruisaient l'individualité sont mises à nu, son christianisme sacerdotal est frappé à mort, et toutes les tentatives de réforme qui n'avaient abouti qu'à maintenir, en dépit du socialisme romain, l'individualisme religieux, dépassées et com-

plétées par nos réformateurs, ouvrent une ère nouvelle du christianisme. Que si l'intervention du pouvoir civil dans le domaine religieux arrêta la Réforme dans sa marche, pour avoir fait une halte, elle n'a pas dit encore son dernier mot. Mais nous ne pouvons entrer dans ces considérations qui nous entraîneraient trop loin de notre sujet. Revenons à Pierre Martyr.

XX.

Il était né, en 1500, de Stefano Vermiglio, noble florentin. Sa mère l'avait de bonne heure initié à la connaissance des lettres latines, et P. Vergilio acheva de lui donner une instruction solide et variée. Doué d'une nature sensible et sérieuse, il éprouva à l'âge de seize ans une sorte de ferveur religieuse qui le poussa vers la vie monastique,

frêle mais unique barrière qui séparât encore quelques âmes d'élite de la grande et bruyante corruption du siècle.

Il accomplit son noviciat dans le couvent des chanoines réguliers de Saint-Augustin, à Fiesole, malgré le vœu de ses parents peu confiants dans la piété et la sainteté du cloître. Il acheva ensuite ses études à l'université de Padoue où il se fit remarquer par son talent oratoire. A Venise, il professa la langue grecque. Il prêcha à Rome et à Bologne, où on lui confia le poste de sous-prieur. Pise, Bergame, Venise admirèrent à leur tour sa prédication éloquente et forte. A Spolète, on le retint en le mettant à la tête de la riche abbaye de cette ville, qu'il abandonna en 1530, pour aller prendre la direction du collége de Saint-Pierre, à Naples.

C'est là qu'il commença à faire une étude profonde des Ecritures, guidé par quelques

écrits de Bucer et de Zwingle, et par la conversation de plusieurs savants pieux, Giovanni Valdez, Marco Antonio Flaminio, Bernardo Ochino, et Giovanni Mollio. Il expliquait les épîtres de saint Paul à une foule nombreuse et attentive de moines, de nobles, de laïques et d'ecclésiastiques de toutes conditions, qui se montraient également ravis de cet enseignement. Mais un instant suffit pour lui aliéner une grande portion de ses auditeurs. Ce fut lorsqu'interprétant, d'après les Pères, le troisième chapitre de la première épître aux Corinthiens, il le fit de manière à renverser tout l'édifice de la doctrine du purgatoire, fondé sur ce chapitre. Effrayés de cette audace, qui pouvait avoir les plus graves conséquences pour le clergé, les moines s'adressèrent au vice-roi, dont les réclamations jointes aux leurs firent partir de Rome une défense à Pierre Martyr de monter en chaire. Martyr

la fit lever par l'intervention de ses amis, les cardinaux Contarini, Gonzaga, Polus, Bembo et Fregoso. Une assemblée protestante se forma à Naples : la vice-reine, marquise de Pescaire, Galeazzo Carraccioli, marquis de Vico, don Fr. Caserta, et beaucoup d'autres y recevaient l'enseignement évangélique de Valdez et de Martyr.

A cette époque, Martyr fut nommé visiteur général des augustins. Cette fonction, qu'il remplit avec non moins de zèle et de fermeté que de douceur, lui donna tant d'ennuis et de fatigues que sa santé en souffrit. L'opposition des moines corrompus, aux règles austères rétablies par Martyr, n'avait cédé qu'à des mesures de rigueur. Le supérieur général de l'ordre lui-même, sur la dénonciation de Martyr, avait été rélégué dans les îles Tremiti. Beaucoup d'autres n'avaient ployé sous son autorité qu'en frémissant de rage, et ce fut autant pour étouffer leurs plaintes

que pour complaire aux amis de Martyr, qu'il fut nommé prieur de San Frediano, à Lucques, dont le climat plus doux lui était ordonné par les médecins.

Au prieuré de San Frediano étaient attachées diverses prérogatives, entre autres, la juridiction épiscopale sur la moitié de la ville, mais Martyr en était bien moins jaloux que de l'enseignement des novices de son prieuré. Tous ses efforts tendaient à fortifier les études, et surtout celle des langues grecque et hébraïque, indispensables à la connaissance des saintes Ecritures. Dans ce but, il appela dans son collége plusieurs savants distingués : Paolo Lacizio, Celso Martinengo, Emmanuelle Tremellio, Girolamo Zanchio, Aonio Paleario et Celio Secundo Curio. Lui-même se chargea d'expliquer le Nouveau Testament et les Psaumes.

Accueilli d'abord avec quelque froideur comme Florentin, ses qualités aimables et

la douceur de son commerce, firent bientôt tomber toutes les préventions. « Il n'avait » pas la véhémence de Luther, » dit un historien, « ni l'humeur chagrine de » Calvin, mais une douceur achevée qui » l'a rendu les délices de tous ceux qui » l'ont connu. » Le savant Dupin dit qu'« il » était doué de douceur et de modération » plus qu'aucun des autres protestants, » non-seulement dans les actions, mais » aussi dans les sentiments. » Quant à la science, Martyr est reconnu pour le plus savant des réformateurs, sans excepter Calvin, après lequel il se range immédiatement comme écrivain. Ses leçons furent bientôt suivies avec empressement, par tout ce qu'il y avait à Lucques de savants et de patriciens éclairés.

XXI.

En outre, Pierre Martyr prêchait tous les dimanches, dans la chapelle de San Frediano, à un auditoire nombreux et recueilli. Les longues souffrances de la guerre civile, les haines, les désirs de vengeances, les ambitions froissées, les révoltes causées par l'injustice, les discordes publiques et privées, les affections brisées par la mort et l'exil, ou éteintes par le déshonneur et la trahison: toutes ces amertumes, restées jusqu'alors sans soulagements, trouvèrent bientôt un langage pour s'exprimer. La voix de celui qui proclamait le pardon et la délivrance, et qui déployait, du haut de la chaire, toute l'ampleur des compassions de Christ, avait rendu attentives les âmes dévorées du besoin de la vérité et altérées de

pardon et de paix depuis tant d'années. Semblable à une rosée salutaire, sa parole rafraîchissait lès cœurs, resserrait les liens de famille et consolait le foyer domestique. Une vie nouvelle avait commencé pour Lucques. Antonio Bruccioli venait de réimprimer la Bible en italien. Elle se répandit dans les maisons des nobles lucquois et y devint la lecture de l'enfance, le sujet des études de l'âge mûr et de la vieillesse. Pierre Martyr s'était fait aimer de tous. Son ordre lui ayant assigné d'autres fonctions, il y eut unanimité à Lucques pour réclamer contre son éloignement.

XXII.

Le cardinal Contarini, qui revenait de la diète de Ratisbonne, où il avait rempli les fonctions de légat, voulut voir Martyr à son

retour en Italie, et passa plusieurs jours à s'entretenir avec lui des grandes questions qui agitaient alors toute l'Europe. Contarini était l'un des fondateurs de l'oratoire de l'Amour divin qui, avec Sadolet, saint Gaetan de Thiennes et Caraffa, avait aspiré à régénérer le catholicisme. Ses efforts ayant échoué sous Léon X, il avait cru Paul III à la hauteur de cette grande mission. Chargé par lui de préparer l'amendement de l'Eglise, Contarini flétrit hautement les hérésies et simonies dont vivait la cour de Rome, et déclara que le droit que s'arrogeait le pape d'établir et de modifier les lois, sans autre règle que sa volonté, était une doctrine de servitude, que les luthériens avaient raison de comparer à la captivité de Babylone. Il venait de tenter à Ratisbonne les derniers efforts de réconciliation, en approuvant le livre de la Concorde, qui reconnaissait que la seule foi justifie, pourvu

qu'elle soit vive et active. Il avait accepté la nécessité de rétablir l'organisation primitive de l'Eglise, et avait transigé sur les deux espèces et sur les messes privées. Selon lui, le pape n'était plus que le patriarche de Rome et le premier entre les évêques par l'importance de son siége. Mais Rome et Wittemberg repoussèrent également ces avances, et Contarini, le cœur brisé, désillusionné du rêve de toute sa vie, revint mourir en Italie. Dans ses entretiens avec Martyr, il manifesta une ferme espérance des biens célestes et invisibles. Il mourut l'année suivante.

Peu après, les deux grandes puissances du monde, le pape et l'empereur, se rencontrèrent à Lucques. Il s'agissait, suivant l'expression de François Ier écrivant à Charles-Quint, « de jouer quelque bon tour au » Turc et aux luthériens. » Paul III arriva le 8 septembre, et Charles-Quint le 12. L'évêché

fut destiné au pape, le palais de la seigneurie à l'empereur. Depuis les jours où César, Crassus et Pompée y fondèrent le premier triumvirat, Lucques n'avait pas reçu dans ses murs une affluence aussi imposante de grands personnages, de princes et de souverains, que celle qui se trouva réunie pendant cette semaine solennelle autour des deux monarques. Leur première entrevue eut lieu au dôme. Les graves intérêts du bonheur et du malheur des peuples ne dominèrent pas constamment les questions d'étiquette, si nous en jugeons par la complaisance avec laquelle le cardinal Baronius remarque que Charles-Quint fit trois visites au pape, tandis que celui-ci ne lui en rendit qu'une seule. Les pompes et les cérémonies donnèrent aux Lucquois l'occasion de déployer une hospitalité fastueuse, dont leurs nobles hôtes se montrèrent hautement satisfaits.

Une nuit, l'empereur fut réveillé par un bruit étrange. Des gémissements, des cris se mêlaient au retentissement des pas de plusieurs personnes. On lui apprend qu'une noble dame, logée près du palais, vient de mettre au monde un fils. Charles-Quint voulut présenter l'enfant au baptême et lui donner son nom. Le pape officia. Cet enfant, fils de Michele Diodati et d'Anna Buonvisi, fut père de Giovane Diodati, l'un des grands théologiens du protestantisme, qui traduisit en italien cette Bible, objet des incessants anathèmes de Rome.

XXIII.

Le but avoué de la rencontre de Paul III et de Charles-Quint avait jeté l'inquiétude chez les amis et les disciples de Martyr. On savait que le cardinal Caraffa, qui s'était

voué de cœur et d'âme à la persécution des réformés, avait répandu dans toute l'Italie des agents secrets, chargés d'y épier les progrès des idées nouvelles et de dénoncer leurs adhérents. Lucques n'avait pas été oubliée; les nuages s'amoncelaient à Rome. Un premier éclat de la foudre, précurseur de la tempête, donna le signal des alarmes. Pierre Martyr fut tout-à-coup sommé de comparaître devant le chapitre des chanoines de Saint-Augustin, rassemblé à Gênes, pour s'y justifier de l'accusation d'hérésie. Ce chapitre était composé, en grande partie, des moines qu'il avait censurés ou punis pendant ses inspections ecclésiastiques. Pardonnés et réintégrés dans leurs emplois, par les soins et la protection de Caraffa, à condition d'être impitoyables pour l'hérésie, on pouvait s'en rapporter à leurs haines pour faire expier, à l'audacieux novateur, le crime de les

avoir pénétrés et justement condamnés. Et lui, qui avait perdu dans les entretiens de Contarini toute espérance de voir la réforme procéder du saint-siége, ne pouvant plus coopérer à l'œuvre de la superstition et de l'erreur; lui, qui connaissait les rancunes acharnées de ses adversaires, irait-il s'exposer au supplice, sans profit pour la vérité, qui avait un si grand besoin de témoins et de confesseurs? Affronter, de gaîté de cœur, une mort inévitable, n'était-ce pas déserter la bataille et livrer au découragement les protestants italiens, encore mal affermis dans la connaissance de l'Evangile? Martyr demanda à Dieu de lui tracer sa route, et prit la résolution de ne point comparaître. Il mit en ordre ses affaires et celles de son prieuré qu'il enrichit d'une partie de sa bibliothèque, laissant l'autre à son ami Christoforo Trenta, pour la lui faire parvenir plus tard en Allemagne. Trenta restait le

seul confident du départ de Martyr; Paolo Lacizio, Theodosio Trebellio et Giulio Terentiano l'accompagnaient dans sa fuite.

A Pise, il fut reçu par la congrégation réformée, au sein de laquelle il célébra la première cène protestante. De Pise, Martyr écrivit à ses moines et à son ami le cardinal Pole, pour leur dévoiler les superstitions et les abus qui déshonoraient la religion romaine. Il peignait les désordres de la vie monastique, ainsi que les souffrances endurées par ceux qui luttaient contre, et avec tant de force et de vérité, que dix-huit de ses chanoines, touchés de son appel, y répondirent en abandonnant le prieuré pour embrasser la réforme. De Pise, Martyr se rendit à Florence, où il retrouva Ochino, qu'il décida à quitter avec lui l'Italie.

Le départ de Martyr plongea Lucques dans le deuil. Ses disciples étaient divisés d'opinions; plusieurs des plus ardents blâmaient

la prudence qui l'avait fait fuir. Quelques-uns peu affermis craignaient de voir s'éteindre le flambeau qu'il avait allumé au milieu d'eux, et s'effrayaient d'être privés de leur pasteur, de leur ami, de leur soutien, au moment où la persécution menaçait de les atteindre; mais ils se confièrent en Dieu, et furent fortifiés.

XXIV.

Sur ces entrefaites, un événement politique de quelqu'importance faillit changer toute la constitution de Lucques, en la faisant tomber au pouvoir d'un tyran. Pietro Fatinelli, fils de Nicolao Fatinelli, non moins illustre par sa naissance que par l'éclat de ses talents, n'avait pu se ployer aux travaux du commerce, auxquels son père l'avait d'abord destiné, et les avait abandonnés pour

embrasser la carrière des armes, où il s'était acquis un juste renom. Il avait réussi à la cour de Charles-Quint, par sa figure, sa grâce, son éloquence persuasive, ses adulations et sa patience à toute épreuve. Ses concitoyens avaient souvent recours à lui et le chargèrent, auprès de l'empereur, de diverses négociations, dont il s'acquitta heureusement. Ces succès exaltant son imagination, lui firent naître la pensée de s'emparer du pouvoir suprême dans sa patrie.

Il était encouragé par le souvenir de l'insurrection récente des Straccioni. Ce qu'avait accompli cette troupe de bandits sans chefs et sans discipline, devait réussir, à plus forte raison, à un homme aussi haut placé par son nom et ses talents que par ses relations avec les grands. La vie des plus illustres citoyens devait être sacrifiée à l'exécution de ce plan, s'ils tentaient de le faire

échouer. Le sénat de Venise découvrit et dénonça le complot. Un officier génois, d'une valeur éprouvée, confident de Fatinelli, fut arrêté à Lucques et dévoila toute la conjuration. Il eut la tête tranchée, mais le sénat ne se contenta pas de cette victime, et demanda à Charles-Quint l'extradition de Fatinelli. Son procès fut soumis à l'empereur, qui ordonna que la justice eût son cours ordinaire. « Il mourut, » dit Mazzarosa, « par la main du bourreau, en homme cou-» rageux et repentant, et l'on vit que, si » l'ambition l'avait aveuglé dans sa prospé-» périté, un rayon céleste l'éclaira dans sa » disgrâce. »

Quelqu'habilement ourdie qu'eût été cette conjuration, la vie des cours et leur corruption avaient aveuglé Fatinelli sur la difficulté de soumettre, par un coup de main, une république qui comptait encore tant de citoyens prêts à tout sacrifier au

salut de la patrie. Les frapper tous eût été impossible, et leur sang, versé pour l'indépendance de Lucques, aurait suscité une armée de vengeurs à la liberté outragée. Au premier rang des victimes de Fatinelli devait être Francesco Burlamacchi.

Francesco Burlamacchi appartient à Genève par d'autres titres que son amour de la liberté. Son sang coule dans les veines de plusieurs centaines de familles genevoises. Que si, moins heureuse que les Calandrini, les Turretini, les Diodati, les Micheli, qui s'exilèrent avec elle de Lucques, la famille Burlamacchi n'a plus de représentants de son nom parmi nous, elle n'en a pas moins laissé une postérité nombreuse, non-seulement à Genève, mais en France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Italie, en Suisse et en Amérique. Nombre de personnes séparées de nom, de nationalité, de langues, de communion, de tendances, ont des droits

à revendiquer sa mémoire. Faire connaître cette relation ignorée à ses descendants, resserrer ce lien, aujourd'hui que toutes les barrières qui séparent les hommes tendent à s'abaïsser, c'est faire un appel au sentiment général qui pousse le monde religieux à la recherche et à la pratique du commandement de la bienveillance universelle, c'est montrer que la fraternité humaine est une réalité (1).

XXV.

C'est par erreur que quelques historiens anciens et modernes font naître Francesco Burlamacchi dans une condition basse et misérable. Ils ont tous copié Adriani (qui a écrit l'histoire de son temps de 1532 à 1579,

(1) Note A.

pour faire suite à Guicciardini), sans prendre la peine de vérifier le fait. Adriani, vivant à la cour de Côme I, écrivant par son ordre, n'aurait pu rendre hommage à la mémoire de Burlamacchi sans déplaire au duc de Florence. Il devait même, pour ne point irriter ce maître ombrageux, dégrader autant qu'il était en lui, celui dont l'entreprise avait failli lui coûter la couronne. Toutefois, Adriani ne pouvait ignorer que, lors de l'insurrection de 1308, qui mit le gouvernement de Lucques entre les mains du parti populaire, beaucoup de familles patriciennes furent exclues des honneurs de la république, et dans le nombre se trouvait la famille Burlamacchi. « *Omnes et singuli filii Burlamacchi.* » Il est plus exact quand il dit que Francesco était teinturier, mais il n'y avait là rien que de fort naturel, puisque les anciennes ordonnances de Lucques et de Florence fermaient l'accès aux charges de la

magistrature, à tous ceux qui n'appartenaient pas à l'une des corporations des arts et métiers, en tête desquels figuraient la fabrication et la teinture des étoffes de laine et de soie. Les maisons les plus illustres de l'Italie, les Micheli, les Strozzi, les Médicis, se faisaient honneur d'exercer le négoce. Philippo Strozzi, proclamé, par Varchi, « le dernier des Italiens, » et par Sismondi, « le plus illustre citoyen de l'Italie, » ami et proche parent de tant de rois, père du maréchal Strozzi, neveu de Léon X, oncle d'Henri II, fut négociant jusqu'à sa mort. C'était une gloire de contribuer à la prospérité de la patrie au moyen de son industrie, aussi bien que de verser son sang pour elle dans les combats. D'ailleurs, chacun le comprendra, si nous insistons sur la noblesse des Burlamacchi, ce n'est nullement dans un intérêt de vanité. Naître dans un rang élevé est un avantage, comme la figure, la fortune

et les talents. C'est donc une responsabilité, et pour celui qui est ainsi privilégié, une obligation de se montrer digne, par ses actes et par ses vertus, du rang où Dieu l'a placé (1).

XXVI.

Francesco Burlamacchi était fils de Michel Burlamacchi et de Catherine Balbani. Il était né en 1498. Son père joignait à toutes les vertus privées les qualités et les talents qui font le grand citoyen. Aussi, dans toutes les affaires importantes, la république recourait à son jugement et à son expérience; souvent elle l'avait chargé de négociations délicates dont il s'était tiré avec habileté. Il avait exercé avec non moins de bonheur les fonctions d'anziano et de gonfalonier de justice.

(1) Note B.

Michel Burlamacchi avait un frère nommé Philippo. Il faisait ses études à Florence, lorsque Savonarola vint y prêcher sa doctrine, et il devint un de ses sectateurs zélés. A la mort de son maître, le séjour de Florence lui devint odieux. Il revint à Lucques, serrant dans son cœur les dernières paroles de Savonarola au moment de son supplice. « Dites à mes disciples de ne pas se scan- » daliser de ma mort, mais de persévérer » dans ma doctrine et dans la paix. » Elles le décidèrent à quitter un monde où il ne pouvait plus vivre privé de son ami. Le 18 mars 1499, il fit ses vœux au couvent des dominicains de Saint-Romain, à Lucques, sous le nom de Fra Pacifico. Un de ses premiers soins dans sa retraite fut d'écrire une vie de Savonarola, dont l'original est conservé à Santa Maria Novella, à Florence.

Ayant payé ce tribut à la reconnaissance et à l'amitié, Fra Pacifico retrouva peu à peu

l'élan et les impressions de son âme sensible et ardente, longtemps comprimée sous le poids d'une grande douleur. Il aimait la jeunesse et accueillait avec bienveillance dans sa cellule son neveu Francesco, dont le naturel passionné et enthousiaste répondait au sien. Fra Pacifico aimait à s'entretenir de Savonarola. Lorsque son enthousiasme débordait, la parole du moine, naturellement grave et sérieuse, s'animant jusqu'à l'éloquence, devenait vive et entraînante, et lorsqu'il décrivait les dernières luttes et le bûcher de son héros, Francesco croyait voir la grande ombre du martyr se dresser dans l'humble cellule, en l'invitant à marcher sur ses traces.

Fra Pacifico mourut en odeur de sainteté en 1519, et peu après, Francesco perdit son père, et la république un magistrat, dont la prudence consommée lui aurait été plus nécessaire que jamais. Dès que son âge le lui

permit, Francesco entra dans les conseils. Il avait épousé Catherina Trentà, fille de Féderico et de Catherina Calandrini, arrière-petite nièce du pape Nicolas V et du cardinal Philippo Calandrini. Elle joignait à une rare beauté toutes les qualités du cœur et de l'esprit.

En 1528, Francesco entra dans le collége des Anziani. En 1529, il fut député auprès de Philibert d'Orange. En 1531, 33, 36, 40 et 43, il remplit les premières charges de la république.

Les affaires de l'Etat, celles de son commerce et de sa famille ne l'absorbaient pas au point qu'il ne pût se livrer à quelques travaux intellectuels. Il s'adonnait de préférence à la lecture des classiques grecs. Plutarque était son livre de prédilection : après l'avoir lu et relu, il avait donné toute sa sympathie aux grands hommes qui, avec de si petits moyens, accomplirent de si grandes

choses. Timoléon, Pelopidas, Dion et Aratus étaient ses héros.

C'est dans l'histoire de leurs vies et dans la contemplation de ces grands dévouements, gloire de l'antiquité, qu'il cherchait à se distraire du spectacle affligeant qu'offrait, à ses yeux, la politique mesquine et tortueuse de la république et la corruption de son siècle. Il rêvait de ce rêve dont tant d'autres se sont enivrés après lui, d'une Italie libre et forte, reine de ces mêmes nations qui l'avaient asservie. Il la voulait austère, et en aurait banni, à toujours, et la mollesse, et tous les vices dorés des cours, pour y donner place aux vertus sévères des beaux âges de la Grèce.

Son patriotisme supportait impatiemment le joug que faisait peser sur sa patrie l'écrasante faveur du pape et de l'empereur. Cent mille ducats d'or venaient encore de sortir du trésor lucquois, pour fournir aux frais de

la guerre d'Allemagne. L'avidité de Charles-Quint se lasserait-elle jamais d'épuiser les ressources de la république ? Et quand il n'y trouverait plus d'avantage, la protégerait-il encore contre les ennemis qui la menaçaient? Pise, Pistoie, Pescia, naguères si florissantes, avaient, l'une après l'autre, succombé dans la lutte de leur indépendance. Sienne s'opposait vainement aux envahissements de l'empire. Florence, jadis si puissante et si glorieuse, avait vu son étoile pâlir, et sa grandeur déchoir de jour en jour, depuis que, conjurés contre sa liberté, les Médicis y avaient établi leur fière et orgueilleuse domination. En vain, les Florentins avaient-ils espéré secouer leurs chaînes, le pape et l'empereur, naguères ennemis, ne s'étaient réconciliés que pour mieux les river, et Florence, livrée aux débordements et aux cruautés d'Alexandre, surprise et terrassée par l'audace de Vitelli, avait changé de maître, sans espoir d'alléger

son joug. Côme régnait contre le gré de ses concitoyens. Il bravait les réclamations énergiques des bannis toscans qui, forcés d'abandonner leurs palais, leurs familles, leur patrie, aux fureurs d'Alexandre, honoraient leur exil par des vertus et des talents dont Florence eût encore pu tirer une gloire éclatante. Parmi ces exilés, les cardinaux Ridolfi, Gaddi et Salviati brillaient au premier rang. En ne les rappelant point, Côme acceptait l'odieux héritage de son prédécesseur. Ambitieux, intéressé, inflexible dans ses plans d'agrandissement, il regardait Lucques comme une proie facile et sûre. Toutes les sympathies de Burlamacchi étaient acquises à la cause des bannis. Il croyait du devoir de tout homme de bien de les aider à faire valoir des droits sacrés et indignement méconnus. La liberté de Lucques, sans cesse menacée par le duc de Florence, achevait de le lui rendre odieux. Savonarola ne

l'avait-il pas désigné, lorsqu'il flétrissait la conduite du citoyen qui s'empare du pouvoir pour tyranniser le peuple? n'avait-il pas tracé les devoirs du patriote, lorsqu'il disait : « Et s'il arrivait que ce tyran se fût » emparé du pouvoir contre la volonté du » peuple, en lui extorquant son assentiment » par la force, chaque citoyen a le droit de » le mettre à mort, comme son propre en- » nemi et l'ennemi commun. »

XXVII.

Mais ce n'était pas sur la Toscane seulement que pesait un pouvoir oppresseur : Ravenne, Bologne, Perugia, impatientes du joug pontifical, n'attendaient qu'un signal pour le secouer. L'Italie toute entière gémissait sous la tyrannie. Les souvenirs de sa gloire vivants au fond des cœurs, l'expé-

rience des maux, fruits amers de la discorde, pouvaient lui susciter encore de généreux défenseurs; mais il ne fallait pas attendre, pour appeler les peuples aux armes, que le nom même de liberté fût effacé de la langue des anciennes républiques, et que la tyrannie, poussant plus avant ses racines, eût réduit en esclavage toutes ces volontés brisées, mais non soumises encore.

Telles étaient les pensées habituelles de Francesco. Son âme en était absorbée, et les réaliser était son plus ardent désir. Donner, pour cette sainte cause, sa vie et tout ce qu'il aimait, il le voulait. Mais il fallait trouver des aides, des associés pour une si grande entreprise. Après avoir passé en revue tous ceux qui pouvaient y coopérer, il arrêta ses regards sur les fils de Philippo Strozzi. Lorsque, trahi par la victoire à Montemurlo, Philippo Strozzi s'était donné la mort pour n'être point tenté de

renier la cause de la liberté dans les tortures, il avait écrit sur la muraille de son cachot ce vers de Virgile :

Exoriare aliquis, nostris ex ossibus ultor.

Recueillie par ses fils, cette parole était devenue leur héritage. Leur sœur, Luigia Strozzi, épouse de Louis Capponi, avait été empoisonnée pour avoir résisté aux brutales passions d'Alexandre. La ruine de leur maison, la défaite de Montemurlo, où ils combattaient aux côtés de leur père, la perte de leur patrie, tout leur criait vengeance contre les Médicis. Piero Strozzi et Lione Strozzi, ne l'oubliaient point au service de François Ier, dont ils commandaient les armées. Une correspondance active avec les autres exilés entretenait dans une continuelle irritation les plaies saignantes de leur cœur. Leur valeur, leurs talents, les désignaient

comme les chefs de la conjuration. Burlamacchi avait besoin d'un confident, sur qui il pût se décharger de certains détails relatifs à cette grande entreprise; il fit choix de César di Benedino, homme de cœur et de tête, doué d'une grande connaissance des hommes, dont la loyauté et le dévouement lui étaient garantis par une longue expérience. Passionné pour la liberté, il promit de servir cette cause, et d'obéir à Francesco avec une entière fidélité.

En ce temps-là, revint à Lucques, un nommé Bastiano Carletti, qui avait longtemps suivi sur mer le grand prieur de Capoue, Lione Strozzi. Il venait de le quitter à Marseille. Plein des hauts faits de son général, de ses exploits, de sa bravoure, il se plaisait à en faire des récits à tous ceux qui voulaient l'écouter. Francesco crut remarquer en lui des qualités propres à en faire son agent, et Carletti devant bientôt repartir

pour Marseille, il le chargea d'exposer ses plans à Strozzi.

Burlamacchi devait se faire élire un des trois commissaires des ordonnances des montagnes. La faveur populaire, ses relations de parenté et d'amitié avec les sénateurs, rendaient sa nomination facile et sûre. Une fois élu, il demanderait à la seigneurie de faire à Lucques la revue des troupes de Borgo a Mozzano, comme cela s'était déjà pratiqué. Cette troupe, de 1400 hommes environ, pouvait être portée à plus de 2000 par l'adjonction des ordonnances de Ponte à Moriano, de Ponte San Pietro et de Camajore. La revue terminée, il les conduirait le soir dans la plaine de San Donato. Après leur avoir fait distribuer des rafraîchissements, il les aurait dirigés sur Salissimo et Ponteletto. Arrivé là, il donnerait à entendre qu'on avait eu la nouvelle d'un rassemblement des troupes du duc de

Florence sur le territoire pisan, qui nécessitait une surveillance et des précautions militaires, et il leur ferait passer les monts de San Giuliano. Après avoir traversé le pont, il réunirait ses capitaines et leur dévoilerait tout son plan, qu'il donnerait comme ayant la sanction de la seigneurie. Puis, sans leur laisser le temps de la réflexion, il marcherait sur Pise, défendue par une faible garnison, et il en obtiendrait l'entrée de gré ou de force.

La haine des Pisans pour les Médicis, non moins que les souvenirs de leur indépendance, devaient leur faire accueillir avec enthousiasme un libérateur. La citadelle était commandée par Vincenzo di Poggio, chez qui Francesco espérait faire vibrer les cordes trop longtemps silencieuses de l'amour de la patrie. L'oubli du passé, le retour dans ses foyers, et surtout la gloire qu'il lui présenterait comme sa récompense assu-

rée devaient le décider à se joindre à lui pour marcher sur Florence, au cri de liberté. Pressée d'un autre côté par les bannis toscans, sous le commandement des Strozzi, Florence ne pouvait opposer aux assaillants que des forces insuffisantes. Les secours accordés par le duc à Charles-Quint, et le départ des troupes espagnoles, que l'empereur avait rappelées pour renforcer son armée d'Allemagne, laissaient Médicis sans force pour repousser les assauts des conjurés et pour étouffer les insurrections qui ne manqueraient pas d'éclater dans la ville. On offrirait une capitulation honorable au duc. Vingt mille ducats d'or lui seraient payés annuellement par la Toscane, à condition qu'il se retirât pour toujours dans le royaume de Naples.

La hardiesse de ce coup de main en assurait le succès. Pescia et Pistoia, entourées par des détachements lucquois, devaient être

entraînées comme Pise; et toute la Toscane, réveillée au bruit des armes, serait tirée de l'esclavage comme d'un songe pénible. L'embarras d'avouer à l'Europe que le premier magistrat de la république eût exécuté un si vaste complot sans la participation du gouvernement, engagerait le sénat de Lucques à entrer franchement dans la voie ouverte par le génie de Burlamacchi, et lui ferait accepter la solidarité de tous ses actes. Une confédération serait proclamée, laissant à chacune des républiques sa souveraineté et ses lois, et ne resserrant le faisceau qu'autant qu'il le faudrait, pour leur assurer tous les bienfaits de l'association, en répartissant les charges avec une rigoureuse équité.

La gloire de Lucques serait d'avoir donné l'essor à la liberté de l'Italie. Quant aux républiques de création nouvelle, rien ne nous fait présumer qu'elles dussent sortir de leur condition au moyen-âge. Nourri des idées

républicaines de la Grèce, où la liberté des citoyens supposait l'asservissement des masses, et où le gouvernement n'appartenait qu'à l'aristocratie, Burlamacchi s'élevait-il à la conception d'une république où les inégalités politiques et sociales ne fussent pas garanties et consacrées par la constitution? Rien ne nous le fait supposer. Témoin des excès commis par la plèbe lucquoise pendant les jours de son triomphe, il ne désirait probablement pas lui donner des droits égaux à ceux de l'aristocratie, qui semblait avoir le monopole des lumières, des talents et de la propriété.

XXVIII.

Cependant Carletti, bien instruit de son rôle, quitta Lucques à la fin de novembre 1544 pour rejoindre le prieur à Marseille,

mais il était parti pour la guerre d'Angleterre. Carletti l'atteignit à Paris, d'où il écrivit à Burlamacchi, « qu'il lui rembourserait » sa créance de la main à la main, ayant » trouvé un bon moyen de le faire, » ce qui signifiait que le prieur acceptait son rôle dans la conjuration. Carletti le suivit à la guerre, et pendant une année Burlamacchi n'en eut plus de nouvelles.

Tout entier à la passion qui remplissait son âme, Burlamacchi voyait s'accomplir autour de lui la réforme religieuse, sans en subir l'influence. Ennemi du joug de Rome comme de toute servitude, il saluait avec joie une doctrine qui détruisait l'empire de la superstition et affranchissait les esprits; mais il remettait, après la réussite de ses plans, l'examen plus approfondi des idées nouvelles, qui étendaient sans cesse leur empire en Italie, et dont Parme, Plaisance, Milan et Ferrare avaient déjà reçu les germes

féconds. En vain Michel Ghislieri, dominicain, inquisiteur, et plus tard pape, sous le nom de Pie V, travaillait à les étouffer dans le nord de l'Italie, avec cette inflexible rigueur qui soulevait contre lui les catholiques même les plus dévoués. La Réforme se propageant en dépit de ses efforts, le saint-siége fut heureux de s'appuyer sur l'ordre des jésuites qui venait de se constituer et dont le zèle et l'activité ne connaissaient pas de bornes.

Rien n'avait troublé la tranquillité des réformés lucquois. Le sénat, trop heureux de la diversion que la nouvelle doctrine faisait aux agitations et aux discordes civiles, n'avait garde de rien faire qui pût causer des divisions et affaiblir la république. Il comptait d'ailleurs dans son sein plus d'un nouveau converti, et n'avait qu'à s'en féliciter. Mais le Saint-Office n'avait point perdu de vue la trace de Martyr. Ghislieri et Caraffa veil-

laient sur Lucques et ne tardaient à frapper que pour frapper plus sûrement. Un murmure lointain trahissait seul les sinistres complots qui se tramaient à Rome, lorsque la vigilance du sénat fut rendue attentive au danger. Soit par une combinaison habile du Saint-Office qui voulait faire naître un prétexte d'intervention, soit par une cause plus naturelle, le bruit se répandit de divers côtés à la fois, que Lucques embrassait le luthéranisme. Rome et l'Allemagne s'en firent les échos. Le sénat en conçut une vive inquiétude. Que penseraient Paul III et Charles-Quint, le premier si connu par son amour pour la république, qu'on disait qu'il avait deux patries, Lucques et Rome; le second déjà circonvenu par le duc de Florence? Si cette nouvelle n'était pas démentie, elle pouvait achever de perdre la république auprès de l'empereur. Quant à Paul III, autant il avait été prodi-

gue de sa bienveillance et de ses faveurs à l'égard des Lucquois, autant il leur ferait expier chèrement l'accueil fait aux doctrines de la Réforme, s'ils ne démentaient hautement ces bruits injurieux à l'orthodoxie de sa ville de prédilection. Lucques, heureuse et paisible , jouissant de l'adoucissement et de la réforme des mœurs, fruit de la prédication de l'Evangile, dut condamner ce qui faisait sa force et flétrir ce qui était sa gloire, pour conserver l'affection de Paul III. Plus l'accusation était compromettante, plus le sénat mit d'énergie à la repousser. Il publia contre les hérétiques, à la date du 12 mai 1545, un décret foudroyant dont voici la teneur :

XXIX.

« Comme il y a quelques motifs de pen-

» ser qu'il peut y avoir, dans notre cité de
» Lucques et dans son territoire, quelques
» téméraires de l'un ou l'autre sexe, qui,
» sans avoir aucune intelligence des saintes
» Ecritures ou des sacrés canons, ont la har-
» diesse de mettre la bouche dans les cho-
» ses qui ont trait à la religion chrétienne
» et d'en raisonner aussi librement que s'ils
» étaient de grands théologiens, et de ré-
» péter, dans de telles conversations, quel-
» ques paroles qu'ils ont ouïes de quelqu'un
» de leurs semblables ou suggérées par leur
» persuasion diabolique; laquelle penche
» vers l'hérésie et en tient, et de lire de
» petits livres sans noms d'auteurs, qui
» contiennent des choses hérétiques et scan-
» daleuses, d'où il pourrait facilement résulter
» si on laissait passer la chose inaperçue,
» sans y pourvoir, que, non-seulement ils
» se livreraient à quelqu'erreur qui serait
» la perte de leurs âmes, pour lesquelles

» notre Seigneur Jésus-Christ a répandu
» son précieux sang, mais qu'ils en entraî-
» neraient d'autres. Et voulant pourvoir à
» cet inconvénient et y apporter un remède
» opportun, comme c'est notre devoir et
» celui de tout bon prince, par l'autorité et
» la puissance de ce magnifique conseil, il
» est expressément défendu à toute per-
» sonne de quelque grade, sexe ou condi-
» tion que ce soit, d'avoir, à l'avenir, cette
» ardeur de raisonner ainsi et avec de telles
» paroles sur les choses qui touchent à
» l'hérésie et contre les déterminations de
» la sainte mère Eglise ou du saint-siége
» apostolique romain, et de disputer ou af-
» firmer, même en plaisantant, ou tenir de
» tels propos, soit en public avec plusieurs,
» soit dans le tête-à-tête en secret, et de
» tenir et lire de tels livres qui seront énu-
» mérés ci-après, sous peine, pour la pre-
» mière fois, d'une amende de 50 ducats

» d'or, à payer, un tiers au dénonciateur, et
» deux tiers à l'hôpital de la Miséricorde de
» notre cité, et pour la seconde fois de la
» confiscation de tous leurs biens ou des
» galères pour six années, si les biens du
» délinquant ne dépassent pas la somme de
» cent ducats. Et s'il y avait quelqu'un d'as-
» sez obstiné et incorrigible pour retomber
» dans de semblables fautes après une pre-
» mière et une seconde punition, il sera
» soumis à la confiscation de ses biens, s'il
» en a encore, et, en outre, à la peine du
» feu et à toutes les autres peines qui sont
» imposées par les lois à ceux qui trahissent
» leur prince et se révoltent contre lui, et à
» de plus grandes encore, si possible, le
» respect de notre Seigneur Dieu étant plus
» grand que celui qu'on doit aux princes
» de ce monde; il est permis à chacun d'ac-
» cuser les délinquants et désobéissants de-
» vant l'office qui sera nommé par le ma-

» gnifique conseil, comme on le dira plus
» bas. Le nom de l'accusateur sera tenu se-
» cret, et il gagnera, comme nous l'avons
» dit, un tiers de l'amende et un quart des
» biens confisqués, et si quelqu'un de ceux qui
» seraient tombés dans les susdites erreurs
» vient à se repentir en accusant les autres
» complices de ce délit, tout lui sera par-
» donné. Et pour lever autant que faire se
» peut l'occasion du châtiment et de la con-
» damnation, il est ordonné à toute per-
» sonne qui aurait des livres des auteurs
» indiqués de les porter ou de les envoyer
» dans le délai de quinze jours, à dater de
» la publication du présent édit, à son con-
» fesseur, sous le sceau de la confession,
» pour être ainsi assurée de n'être pas dé-
» noncée au révérend vicaire de notre ré-
» vérendissime évêque, etc........ Et enfin,
» pour montrer que tout cela est ordonné
» uniquement pour l'honneur et la gloire de

» notre Seigneur Dieu, un pardon général
» est accordé à tous ceux qui ont erré jus-
» qu'à maintenant, pourvu qu'ils se corrigent
» et donnent les livres ou les brûlent comme
» il est dit ci-dessus. Et, en outre, comme
» il pourrait arriver que quelque téméraire
» écrivît ou reçût continuellement des lettres
» de quelqu'autre téméraire, publiquement
» reconnu pour infidèle et hérétique par la
» sainte Eglise romaine, spécialement de
» Fra Bernardino Ochino et don Pietro
» Martyre, et même qu'il lui prêtât appui,
» faveur, argent ou autre chose nécessaire,
» pour obvier à ce qu'on reçoive ou écrive
» de semblables lettres, qu'on ne fournisse
» des secours, des subventions, etc., etc., les
» condamne à la confiscation de leurs
» biens, etc. »

XXX.

Ce décret ralentit pour un moment le zèle des inquisiteurs en relevant à leurs yeux l'orthodoxie lucquoise. Burlamacchi n'était point du collége des anziani cette année-là. Nous ne savons s'il prit part à cette mesure. Dans l'intérêt de ses plans, il n'eût peut-être pas voté dans le sens de la liberté de conscience, mais il devait serrer dans son cœur ce nouveau grief contre les oppresseurs de sa patrie dont l'affranchissement faisait l'objet de tous ses vœux.

Cependant quelques mois se passèrent encore avant qu'il reçût aucune nouvelle de Strozzi, et ce ne fut qu'en décembre qu'il vit arriver Carletti, porteur d'un message du prieur, qui demandait à Burlamacchi une

entrevue à Venise pour traiter à fond de leurs projets.

Strozzi ne put se rendre à Venise qu'au mois d'avril. Averti par Carletti, Burlamacchi part à cheval de Lucques le jeudi-saint, escorté par un serviteur fidèle, nommé Bati. Il se dirige d'abord vers San Quirico di Valeriana, sous prétexte d'y accommoder un différend survenu entre la commune de San Quirico et celle de Castel Vecchio, sur lesquelles il avait autorité en sa qualité de commissaire de la Montagne; mais la commune lui répondit, avec toute sorte de respect, que si la magnifique seigneurie lui eût demandé toute autre chose elle était prête à obéir, mais que l'accord exigé était impossible. Sur le soir, il prit la route de Ferrare où il avait une sœur mariée à Giovanni Baptista Lamberti; il arriva le samedi soir, veille de Pâques, à San Piero en Casale. Le matin, il se rend chez Lamberti dont toute

la famille était à l'église, il va la rejoindre, et communie comme il avait coutume de le faire une fois par année. Le reste de la journée se passe dans les épanchements de l'amitié. Le soir, Burlamacchi dit son projet de pousser jusqu'à Venise, et part le lendemain en charrette pour Francolino, où il prend une barque qui le dépose à Chioggia le mardi matin : de là, au moyen d'une gondole, puis d'une barque de pêcheurs, il aborde à la place de Saint Marc où Carletti l'attendait. Le lendemain, à dix heures du soir, il fut introduit secrètement chez le prieur et lui exposa ses vues, avec autant de noblesse que de dignité. « Né dans une cité libre et » parvenu aux premiers honneurs de la » république, vous vous étonnerez peut-être » que je veuille m'exposer à perdre ces » avantages et risquer ma vie pour procu- » rer à d'autres un bien dont nous jouis- » sons; mais je ne restreins pas la patrie

» aux murs qui m'ont vu naître, et je ne
» borne pas mes désirs d'indépendance à
» ce petit territoire toujours menacé de de-
» venir la proie d'un avide tyran qui nous
» enserre de toutes parts. Si je réussis
» dans l'entreprise que j'ai méditée et si je
» puis procurer à d'autres le bienfait de la
» liberté, j'en jouirai autant par le bien
» qu'en ressentiront ces peuples, enfants
» d'une même patrie, que par l'affermisse-
» ment des libertés de ma terre natale. Je
» ne me dissimule point les dangers que je
» cours, mais ils ne m'épouvantent point :
» si je les redoutais, je dévorerais en secret
» mon indignation et je refoulerais dans
» mon cœur ma soif de liberté. Tout ce
» que je possède, et ma vie même, je
» l'ai voué à cette cause sainte. Vous et vo-
» tre frère Pierre conduirez l'entreprise. Il
» me suffit de l'avoir conçue et secondée.
» Ce n'est pas la Toscane seule, mais l'Eu-

» rope entière, qui a les yeux sur vous et
» qui attend de votre patriotisme la déli-
» vrance de l'Italie. Votre nom et la mé-
» moire de votre père vous commandent de
» répondre à cette attente. Je serai le pre-
» mier, si vous le faites, à vous saluer,
» vous et votre frère, comme les pères et
» les libérateurs de la patrie. »

Emu jusqu'au fond de l'âme de tant de magnanimité, Strozzi se jeta dans les bras de Francesco et jura de se consacrer à cette glorieuse tâche. Ils entrèrent ensuite dans tous les détails du complot. Il fut convenu que Strozzi se pourvoirait d'armes et d'argent, en attendant que Burlamacchi le prévînt du moment d'agir. Le plus grand secret devait être gardé. Burlamacchi repartit pour Lucques où nul ne pénétra le vrai motif de son absence.

XXXI.

Au commencement de mai, Burlamacchi renvoya Benedino au prieur pour s'entendre avec lui ; il lui proposait la fin de juin comme l'époque la plus favorable à la réussite de leurs plans. La disette et la misère qui régnaient depuis quelques mois s'alliaient, dans l'imagination vive des populations du nord de l'Italie, aux souvenirs irritants des querelles des princes, dont l'ambition avait désolé ces contrées. Chacun reconnaissait que les peuples, si souvent victimes de l'égoïsme des grands, avaient été plus que jamais sacrifiés à l'ambition de quelques familles et à la vanité des princes. Côme, privé de ses meilleures troupes, n'ayant pas de soldats pour garnir ses forteresses, et Charles-Quint pressé par

l'électeur de Saxe à la tête de quatre-vingt-dix mille combattants, laissaient aux conjurés le champ libre, mais une bataille pouvait donner à l'empereur la victoire en Allemagne, et Médicis, associé au triomphe des aigles impériales, n'aurait pas manqué de rappeler son armée victorieuse pour aggraver encore le joug de sa domination. Au contraire un soulèvement en Toscane, doublant les forces de l'électeur, ruinait les prétentions de Charles-Quint sur l'Italie, et anéantissait le pouvoir de ses satellites. Enfin, Burlamacchi supposait qu'il serait élu de la seigneurie pour les mois de juillet et d'août, ce qui l'obligerait à renvoyer de deux mois encore l'exécution de son dessein.

Mais Strozzi alléguait la difficulté de se procurer de l'argent et l'impossibilité de faire quitter la France à son frère Pierre. Il insistait sur la nécessité d'attendre l'issue de la guerre d'Allemagne, et ne pouvait s'arrêter

à une époque si prochaine, aimant mieux remettre au mois de septembre, que d'entreprendre cette œuvre sans moyens suffisants. Burlamacchi comptait chaque jour de retard et en ressentait une vague inquiétude, mais il n'en mettait que plus de suite et de fermeté à préparer tous ses moyens d'action. Dans ce but, il avait renoué des relations déjà anciennes avec la famille Capponi, et particulièrement avec le provéditeur Capponi de Pise, et cultivait les amitiés nouvelles qu'il avait formées à Pescia, à Pistoia et dans d'autres villes de Toscane. Par ses bons offices et le désintéressement de ses bienfaits, il avait rendu son nom assez populaire pour qu'à la première nouvelle du mouvement opéré par lui, nul n'en méconnût le chef. Son activité avait engagé peu à peu ses deux collègues à se décharger sur lui de toutes les fonctions de leur office, en sorte qu'il était de fait le seul commandant militaire

du pays. Sa correspondance avec les exilés toscans servait à nourrir en eux l'espérance de jours plus heureux. Quelques gentilshommes siennois, exilés pour avoir voulu mettre un frein aux empiètements de l'autorité impériale dans leur patrie, avaient trouvé à Lucques un refuge. Francesco les accueillait et leur faisait entrevoir, d'une manière vague, pour Sienne, comme pour le reste de la Toscane, les chances d'un avenir meilleur. Toujours assez maître de lui-même pour ne pas trahir ses pensées secrètes, il savait donner essor à ses sentiments, sans que ceux-là même qui admiraient le plus son ardent amour pour la liberté pussent jamais se douter de l'étendue des sacrifices qu'il était prêt à lui faire.

XXXII.

Burlamacchi fut nommé anziano, au mois de juillet, ainsi qu'il l'avait prévu; et Baldassare Montecatini, gonfalonier désigné, étant mort avant d'entrer en charge, il fut appelé à le remplacer. Ne pouvant, d'après les lois de la république, sortir de la ville pendant toute la durée de ses fonctions, il fallait en attendre l'expiration pour agir; et que de chances fâcheuses ne courait-on pas dans cette attente ! Burlamacchi pressentait vaguement tous les obstacles sans pouvoir en éviter aucun.

Mais on touchait à la fin du mois d'août. Carletti, arrivé à Lucques le 22, apportait de Venise des nouvelles favorables et montrait Strozzi prêt à marcher sous un bref délai. La fièvre qui précède les grandes ac-

tions n'ôtait point à Burlamacchi la présence d'esprit nécessaire pour s'acquitter de toutes les parties de son office. Magistrat intègre, juge consciencieux, il ne semblait occupé que d'une seule chose, tandis que tout un monde de révolutions bouillonnait au-dedans de lui. Huit jours seulement le séparaient encore du terme. Ces huit jours contenaient toute sa destinée.

Burlamacchi avait à prononcer son jugement dans une difficulté survenue entre les frères Andrea et Angelo Pezzini qui se disputaient la tutelle d'une riche héritière, leur parente. Après un examen attentif et consciencieux de la cause, il rendit une sentence favorable à Angelo Pezzini. Andrea exaspéré ne se borna pas à maudire son juge. Il voulut en tirer vengeance, et cette vengeance il l'avait dans sa main. Lié de la manière la plus intime avec Pezzini, Benedino avant de partir pour Venise, avait cru pouvoir

lui révéler, sous le sceau du secret, les projets de Burlamacchi. Aussitôt sa cause perdue, Andrea, au mépris de ses serments et foulant aux pieds la sainteté des devoirs de l'amitié, au risque même d'envelopper Benedino dans la catastrophe du gonfalonier, court à Florence dénoncer à Côme tout ce qu'il savait de la conspiration. Le duc le reçoit, l'écoute avec une secrète joie et le récompense largement. Il prévoyait déjà tout le parti qu'il pouvait tirer de cette délation pour compromettre la république de Lucques et l'envelopper dans ses filets. Mais il fallait au plutôt s'emparer de Burlamacchi dont la vie suffirait à peine à expier les dangers qu'il avait fait courir à sa domination.

La même main, qui avait si imprudemment suspendu l'épée sur la tête du gonfalonier, s'offrit pour en détourner la chute. Benedino, averti du départ de Pezzini, accourt au palais, se jette aux pieds de Bur-

lamacchi, et lui fait avec larmes l'aveu de sa trahison, en le conjurant avec instances de pourvoir au salut de sa vie.

Perdre ainsi en un instant le fruit de tant de veilles et de stratagèmes; voir s'évanouir ses plus chères espérances au moment de les réaliser, et se dresser plus redoutable et plus cruelle que jamais cette tyrannie exaspérée par le péril même et s'armant de toute la rigueur des tortures pour étouffer jusqu'au dernier soupir qui s'exhalait encore en faveur de la liberté : il y avait là de quoi être écrasé. Une âme moins forte que celle de Burlamacchi l'eût été. Il relève Benedino, lui donne l'assurance de son pardon, le plaint de sa lâche et imprudente conduite, et ne dédaignant point de lui remettre encore le soin de sa vie, il le charge de pourvoir aux moyens de fuir pendant qu'il en est temps encore.

C'était le 26 août. Deux chevaux, pré-

parés par Benedino, devaient l'attendre le soir hors la porte de San Piero. Burlamacchi prévint Baccio, son donzello, chargé de fermer cette porte, qu'un homme se présenterait dans la soirée pour sortir de la ville; qu'il devait le laisser passer sans l'examiner, de crainte de le retarder dans l'accomplissement d'un mandat fort important pour la république. Puis, comme il avait eu des rapports intimes avec plusieurs nobles siennois, Marcello Landucci, Giovanni Baptista Umidi, Lodovico Sergardi et Antonio del Vecchio, et qu'il craignait qu'après son départ ils n'éprouvassent quelques désagréments à Lucques, il écrivit une lettre à la seigneurie pour les justifier de toute participation à ses complots. Non content de cette précaution, et ne voulant pas qu'ils pussent un seul instant soupçonner sa loyauté, il fit venir Giovanni Baptista Umidi et il lui donna communication de cette lettre.

Cette confidence causa sa perte. Umidi, terrifié par cette révélation et incapable de correspondre à la grandeur d'âme qui l'avait dictée, ne voit que son propre danger s'il garde le silence, court chez Bonaventure Barili, chancelier et secrétaire de la seigneurie, pour lui raconter ce qu'il vient d'entendre.

XXXIII.

La nuit avait étendu ses voiles sur la ville. Burlamacchi sort du palais et attend dans la cour Lodovico Gharzoni, son cousin, qu'il avait fait mander, et comme il tardait à paraître, il le fait chercher par un huissier. Il arrive enfin. Tous deux sortent de la cour. Burlamacchi renvoie les huissiers qui avaient coutume de l'escorter

quand il se rendait de nuit à sa maison, et s'avance avec Gharzoni vers la porte de San Piero. A quelque distance de la porte, il le congédie, enfonce sa cape, baisse son chapeau sur ses yeux pour n'être pas reconnu, et s'avance résolument. Mais la garde refuse d'ouvrir. Burlamacchi reconnaît là la volonté de Dieu. Il retourne en arrière et rejoint Lodovico Gharzoni avec lequel il regagne sa maison. Il fait appeler Pietro Burlamacchi, son cousin, et tous trois se rendent chez Nicolao Burlamacchi. Tandis que Francesco leur raconte ce qui lui est arrivé, Ser Girolamo, coadjuteur de la chancellerie, vient s'informer s'il est chez son frère et retourne en rendre compte. Bientôt il reparaît pour prier le gonfalonier, de la part de ses collègues, de se rendre au palais pour y entendre des révélations important au salut de la république. Burlamacchi le suit. Il trouve Bonaventure Barili

occupé à transmettre la déposition que lui a faite Giovanni Baptista Umidi. Burlamacchi ne s'emporte point contre le traître, et, de sang froid, témoigne de l'exactitude de ce récit. Dès qu'il a terminé, il est arrêté et mis sous bonne garde dans une salle du palais. Le conseil général, rassemblé le lendemain matin, le fait enfermer dans la prison de la Tour.

XXXIV.

Le sénat se voyait placé entre l'obligation douloureuse de procéder avec rigueur contre un collègue justement aimé et vénéré, ou d'attirer sur la république tout le courroux de Médicis, en acceptant la solidarité des complots de Burlamacchi contre sa couronne. D'un côté, les affections particulières, la vie d'un parent, d'un ami; de l'autre, la

justice, la liberté et le salut de la patrie : il fallait choisir. Le sénat ne consulta que les intérêts de la république et, pour donner toute l'authenticité possible à son innocence et éloigner tout soupçon de complicité avec le crime de son chef, il entama immédiatement et avec solennité le procès du gonfalonier.

Une ambassade fut envoyée à Charles-Quint pour lui donner connaissance des faits. Gherardo Macarini, et l'un des chanceliers du palais, chargés d'une mission semblable, se rendirent à Florence auprès de Médicis. Ordre fut expédié par la chancellerie, à tous les Lucquois qui se trouvaient dans les états italiens pour affaires publiques ou particulières, de faire connaître tous les détails de l'arrestation du gonfalonier, aux princes et aux gouvernements de ces états, afin de donner tout l'éclat possible à la justification de la république. Ces ex-

plications furent bien accueillies partout ailleurs qu'à Florence. Macarini déploya vainement son éloquence pour persuader Côme de la loyauté de la seigneurie. Trop désireux de n'y pas croire ou trop défiant pour se laisser convaincre du premier coup, Côme envoya Agnolo Nicolini à Lucques, avec ordre de réclamer la personne de Burlamacchi. Il prétextait que, plus intéressé que nul autre à la découverte de la vérité et à la connaissance de toutes les ramifications du complot, il saurait mieux en saisir tous les fils que les juges de Lucques, nécessairement influencés par la haute position de l'accusé, et par ses relations avec toute la noblesse. Ces raisons trouvèrent peu de faveur à Lucques, et le sénat répondit que les actes du gonfalonier étant attentatoires à la majesté impériale, ils avaient été déférés à l'empereur qui seul avait le droit d'en connaître. On offrait toutefois à Médicis, pour

le rassurer sur la partialité des juges lucquois en faveur de Burlamacchi, de se faire représenter par un commissaire aux interrogatoires du gonfalonier. Ce n'était pas ce que voulait le duc de Toscane. Il répondit à cette proposition, en renouvelant ses instances pour qu'on lui remît le coupable, promettant, après examen, de le renvoyer à la seigneurie de Lucques, afin qu'elle en ordonnât selon sa sagesse.

A cette nouvelle sommation, la seigneurie réitéra ses fins de non-recevoir, et manda à ses ambassadeurs de ne rien négliger pour empêcher l'empereur de se départir de ses droits. Que s'il craignait que la qualité du coupable pût influencer ses concitoyens dans une enquête de si haute importance, elle le suppliait d'ordonner que la procédure fût reprise dans une autre cité impériale.

Il était difficile de faire preuve de plus d'impartialité et de loyauté; aussi l'empereur

se déclara satisfait, et se contenta d'écrire à Ferrand de Gonzague, gouverneur de Milan, d'envoyer à Lucques un homme capable, revêtu de l'emploi de commissaire, pour interroger et juger Burlamacchi, conformément aux lois de l'empire.

XXXV.

En attendant le résultat de toutes ces démarches, la procédure de Francesco avait commencé dès le 28 août par-devant les juges de Rota, auxquels, vu la gravité du cas, avaient été adjoints le magistrat des secrétaires et trois des principaux citoyens de la ville. Devant ses juges, Burlamacchi ne montra pas moins de sang-froid et de fermeté que dans la conduite de la conspiration. Clair et précis dans ses réponses, il ne varia pas un seul instant, ni quant aux détails des

faits, ni quant aux espérances qu'il avait conçues. Il déclara qu'il avait reconnu la main de Dieu dans la catastrophe qui l'avait fait échouer si près du port. Il dit qu'il avait souvent considéré la mort comme l'issue probable de son entreprise, qu'il ne la craignait point et l'affronterait avec joie, pour une cause si juste et si glorieuse. Ayant demandé de pouvoir écrire à l'empereur, il lui exposa les avantages de la confédération qu'il avait méditée. Pressé de questions au sujet de cette lettre, il dit que si cette confédération avait pu se réaliser, il aurait sollicité l'empereur de se transporter en Italie pour réformer les innombrables abus introduits dans l'Eglise, et pour lui redonner l'unité de croyances qu'elle avait perdue. Il lui aurait proposé comme moyen d'y parvenir d'enlever à Rome ses revenus, et faisait valoir l'utilité de cette mesure pour rallier à l'empire les Allemands,

dont il satisferait ainsi les justes désirs.

Dès le 3 septembre, il fut mis à la question et torturé à plusieurs reprises. Jamais il ne varia dans ses réponses. Celles-ci ayant été complètes et sans aucune réticence, il déclara toujours n'avoir rien d'autre à dire et avoir confessé toute la vérité. A chaque épreuve nouvelle, il était averti, pressé, sollicité, de nommer d'autres complices et de faire d'autres aveux, mais inutilement. Sa fermeté imposait à ses juges. Les actes du procès nous l'indiquent dans ces mots qui terminent l'interrogatoire du 3 septembre : « Et alors, les prénommés » seigneurs examinateurs, voyant la ré- » ponse, la constance et la persévérance » dudit prévenu, sans torture comme avec » la torture, commandèrent qu'il fût déta- » ché et remis en prison....., etc. »

XXXVI.

Sur ces entrefaites, Nicolo Bellone, sénateur et commissaire impérial, envoyé de Milan par Ferrand de Gonzague, arriva à Lucques, et les interrogatoires recommencèrent en sa présence le 13 octobre au soir. Pressé sur le nombre et la qualité de ses complices, Burlamacchi n'en nomma jamais d'autres que les Strozzi, Carletti et Benedino, tous deux fugitifs et à l'abri de l'inquisition impériale. Bellone assigna à son audience Landucci, Castel Vecchio, Sergardi, Umidi, Bernardo Bernardi, nouveau gonfalonier, Francesco Buonvisi, Romano Gharzoni et autres amis ou anciens collègues du gonfalonier, sans pouvoir en obtenir aucun renseignement.

Interrogé, pressé, harcelé pendant plu-

sieurs jours par Bellone sur tous les points de ses précédents interrogatoires, Burlamacchi ne démentit point son admirable patience et déclara être prêt à souffrir le martyre pour la vérité de son témoignage, si le commissaire le jugeait nécessaire.

Bellone n'avait pas besoin d'être excité par sa victime pour lui faire éprouver de nouvelles cruautés. Sitôt que sa santé ne porta plus de traces de la précédente question, Burlamacchi y fut exposé de nouveau. A chaque souffrance, à chaque torture se réitéraient les exhortations de dire la vérité aux demandes déjà cent fois faites sur le nombre, la qualité, les noms de ses complices, et il répondait : « Comme il est vrai » que je vais mourir, j'ai dit la vérité. »

Le 29 octobre, il était encore incapable de se mouvoir; il ne pouvait plus, comme les premières fois, tendre fièrement lui-même à ses bourreaux, ses membres qu'ils avaient

si cruellement brisés. Les mêmes instances, les mêmes interrogatoires recommencèrent. « Faites-moi trancher la tête, seigneur, » dit-il, plutôt que de me tourmenter en- » core dans l'état d'infirmité où vous m'avez » réduit. Qu'ajouterais-je, puisque j'ai dit » tout ce que je savais? »

Après avoir été soumis aux plus dures épreuves, il dit encore, et avec le même calme, au commissaire interrogateur: « Sei- » gneur, je ne saurais que dire d'autre; j'ai » dit toute la vérité, et je ne dirai jamais » autre chose que ce que j'ai dit. »

« Ce que voyant, le susdit seigneur com- » missaire, » dit le procès, « connaissant la » ferme constance dudit Burlamacchi; con- » sidérant les tourments qu'il a endurés et » surtout celui du feu auquel il a été exposé » comme ci-dessus, et encore considérant » l'âge et la délicatesse dudit Burlamacchi » qui ne souffrirait pas de si cruels tour-

» ments s'il savait autre chose, ordonna
» qu'il fût relâché et ne fût plus torturé; et
» ainsi il fut reconduit dans sa prison avec
» la même garde. »

Bellone avait accompli sa tâche. De retour à Milan, il y rendit sa sentence portant que Burlamacchi aurait la tête tranchée pour crime de lèse-majesté, comme ayant tenté de troubler l'ordre, et ayant contrevenu aux lois de l'empire. L'exécution devant avoir lieu à Milan, Burlamacchi y fut transféré dans le courant de novembre.

XXXVII.

Cependant, toute chance d'échapper à la mort n'était pas encore perdue pour Burlamacchi. Il est, pour les situations les plus désespérées, de ces instants suprêmes qui semblent réservés aux grands caractères,

pour ressaisir la fortune et se relever après leur défaite. A cette époque fertile en grandes péripéties, un délai dans l'exécution de la sentence pouvait amener de grands événements. La maladie qui altéra gravement la santé de Charles-Quint et lui fit craindre une fin prochaine, changerait peut-être la face de l'Europe, et dans l'attente d'un nouveau règne tout était en suspens. Charles-Quint rédigeait pour son successeur, les derniers conseils de sa longue expérience et pouvait lui tracer une ligne politique bien supérieure à celle qu'il avait suivie lui-même. Héritier du trône, ministres, gouverneurs, courtisans, nul ne se hâtait d'agir et de provoquer la moindre secousse à la veille d'un événement si grave pour l'équilibre européen. Dans ses directions politiques, Charles-Quint dit au sujet de la république de Lucques : « Vous ferez bien de favoriser la » république de Sienne de tout votre pou-

» voir en même temps que celle de Luc-
» ques, parce que toutes deux, dans l'in-
» térêt de leur liberté, s'unissant au parti
» de l'empire, se prononceront contre toute
» espèce de mouvement qui tendrait à trou-
» bler la paix de l'Italie. » Il fallait accorder ces conseils avec ceux qui avaient pour objet la conduite à tenir à l'égard de Côme I.
« Le duc de Florence, disait-il, a cons-
» tamment témoigné beaucoup d'affection à
» moi et à mes intérêts depuis l'époque où
» je l'ai mis en possession de son état, et je
» crois qu'il persévèrera à votre égard dans
» les mêmes sentiments, en considération
» des bons offices qu'il a reçus de moi. Plu-
» sieurs motifs lui en font un devoir, notam-
» ment son propre intérêt, à cause des pré-
» tentions que les Français forment sur son
» état et des liens qui l'unissent à la maison
» de Tolède. Vous ferez bien de lui *témoigner*
» une amitié réciproque et de lui prêter en

» toute occasion appui et faveur, outre qu'il
» est homme de sens et de jugement, qu'il a
» des forces respectables et que par la situa-
» tion de ses pays il peut vous être d'une
» très-grande utilité. (Augsbourg, 18 jan-
» vier 1548.) »

On peut juger par là que la faveur impériale était acquise au duc de Florence, et que, si la seigneurie de Lucques eût voulu prendre en main la cause de Burlamacchi et le recommander à la grâce de l'empereur, sa voix eût été bientôt étouffée par celle de Médicis. Elle le sentait, et cette crainte aurait suffi pour paralyser ses efforts, si elle avait eu la pensée d'intervenir en sa faveur.

XXXVIII.

Le sénat, dans l'impossibilité où il se trouvait d'agir en faveur du gonfalonier, n'en

prenait pas moins part à son infortune et à l'affliction de sa famille. Il accueillit avec bienveillance l'autorisation que lui demandèrent Nicolao et Vincenzo Burlamacchi, Sylvestro Trentà et autres personnages éminents de faire toutes les démarches qu'ils jugeraient convenables pour obtenir la grâce de leur parent. Son héroïque fermeté dans les tortures; la vérité de son langage; les soins qu'il avait pris de s'offrir seul aux coups de la justice, et d'éviter tout ce qui aurait pu compromettre aucun de ceux qui partageaient ses ressentiments sans entrer dans ses complots; la générosité qui l'avait fait exposer sa vie pour éloigner jusqu'aux apparences du danger de ceux qu'il avait entretenus de ses rêves de liberté; les liens de l'amitié et du sang; tout parlait en sa faveur, et l'autorisation demandée fut accordée avec une secrète joie.

En conséquence, Girolamo Lucchesini fut

envoyé à Florence pour plaider la cause de Burlamacchi auprès du duc. Côme répondit qu'il consentait à lui laisser la vie, mais il persista à réclamer l'extradition du coupable. Tandis que Lucchesini se transportait à Milan auprès du cardinal Granvelle, le confident et l'âme de la politique impériale, pour voir s'il ne pouvait par son moyen obtenir des conditions plus acceptables, Nicolao Burlamacchi s'était rendu à Gênes auprès du grand André Doria, le libérateur de Gênes et le plus ferme soutien de l'empire, pour le supplier d'user de la faveur dont il jouissait auprès de Charles-Quint, pour obtenir la grâce de son malheureux frère. Muni de la lettre que Doria avait écrite avec empressement, Nicolao alla se jeter aux pieds de l'empereur. Charles-Quint parut ému et déclara qu'il était tout prêt à accorder la grâce, si le duc de Florence, directement outragé et blessé par

l'attentat de Francesco, voulait y consentir.

Mais Côme restait aussi ferme dans ses réclamations que le sénat de Lucques inébranlable dans ses refus. Y avait-il de la part de Côme une intention perfide, une soif de vengeance à l'égard de Burlamacchi? La république exagérait-elle la défiance que les procédés anciens du duc de Florence lui avaient inspiré? Il serait difficile de le décider. En repoussant toute proposition de constituer Côme geolier de Burlamacchi, le sénat obéissait à la crainte que son ingénieuse cruauté, l'emportant enfin par les tourments sur le courage et la constance de sa victime, il ne lui arrachât de soi-disantes révélations dont il pût un jour se faire une arme contre la république. Burlamacchi lui-même eût détesté sa grâce au prix d'un semblable péril.

Catherine Burlamacchi voulut tenter un

dernier effort. Belle de sa vertu et de sa douleur, elle obtint d'une amie de Côme, qu'elle avait gagnée à ses projets, d'être introduite auprès de lui. Toutes deux se jetèrent à ses pieds, mais Côme repoussa durement l'épouse éplorée, en disant que les états ne se gouvernent pas par la pitié pour les larmes de femme. Il restait un dernier moyen à tenter. C'était le plus puissant sur un cœur tel que celui de Côme I. La famille Burlamacchi offrit de payer pour la rançon de son chef la somme, énorme pour ce temps-là, de 36,000 écus. La négociation avait été conclue, mais une erreur accidentelle, qui retarda l'acceptation des lettres de change, la fit échouer.

Ignorant toutes les alternatives d'espérances et d'angoisses qui tour-à-tour remplissaient les siens de joie et de tristesse, Francesco Burlamacchi attendait avec calme l'exécution de sa sentence. Pendant plusieurs mois, il

fut traité dans sa prison avec tous les égards dus à son rang, grâces aux vives recommandations dont il avait été l'objet. Son caractère personnel seul aurait suffi pour commander le respect.

XXXIX.

Plusieurs historiens ont taxé l'entreprise de Burlamacchi d'exaltation et de folie. C'est le sort de tous les conspirateurs que le succès n'absout point. Mais combien peu s'en est-il fallu que ces mêmes hommes n'aient inscrit le nom de Burlamacchi à côté de celui des grands libérateurs des nations? Quels que fussent les côtés faibles de son plan, Burlamacchi avait ce qui fait la force des grands hommes, la conviction. Quelques jours plus tard, cette puissance de persuasion aurait pu exercer l'empire mystérieux

qu'elle donne toujours aux grands caractères et aux volontés fortes sur les natures moins énergiques. Si nous voyons, de nos jours, des hommes sans moralité, sans principes, doués d'une intelligence ordinaire, fasciner certaines populations au point de les précipiter, tête baissée, dans un abîme de souffrances, et les persuader de ruiner de leurs propres mains le présent et l'avenir d'une patrie, objets de leurs affections; comment l'expliquer autrement que par cette puissance de la foi que ces chefs ont en eux-mêmes et qu'ils communiquent à ceux qui les entourent? On ne pèse pas les raisons qu'ils donnent, on ne calcule point les chances qu'ils développent, et quoiqu'on juge leurs antécédents, même sévèrement, on ne laisse pas de croire en eux. Eh bien! y avait-il moins de chances en faveur de Burlamacchi qu'il n'y en avait en faveur de ceux qui ont opéré certaines ré-

volutions dont nous avons été les témoins.

Francesco Burlamacchi était soutenu par l'obstination de l'idée qui brûlait en lui et par l'intrépidité d'une volonté qui se sentait la force de tout dominer parce qu'elle le dominait lui-même. Surabondance d'énergie, enthousiasme intempérant, esprit d'aventure, étonnant amour du beau uni à la passion de la liberté, il réunissait, à un degré éminent, ces caractères qui surgirent de toutes parts au 16e siècle. Il possédait cette force inexplicable de l'âme qui nous porte à réaliser dans le domaine visible l'idéal qui fait l'objet de nos aspirations les plus vives. Apanage commun de l'espèce humaine, cette faculté n'appartient, dans une mesure plus haute, qu'aux caractères élevés et aux plus nobles esprits. Elle est la source de tout ce qui, dans le monde, porte une empreinte de grandeur. Tandis que les âmes vulgaires ont besoin de voir, de toucher,

de palper, des âmes mieux douées ont foi en quelque chose qui ne peut s'apprécier matériellement. Elles ont foi aux autres, à elles-mêmes, au devoir, à la Divinité. C'est en raison de la grandeur et de la dignité de l'objet de cette foi, non moins que de l'intensité avec laquelle elles le saisissent, qu'elles sont grandes et accomplissent de grandes choses.

Il manqua à Burlamacchi de n'avoir pas élevé ses regards en haut, de n'avoir pas mieux discerné, au milieu des ténèbres qui l'environnaient, la volonté divine, et de ne pas se l'être proposée pour dernière fin. En cela, nous ne le présentons point comme un modèle à suivre. Mais l'homme qui se dévoue, par des motifs parfaitement purs et saints, à une bonne cause est assez rare, hélas! pour qu'il nous soit permis d'admirer encore quelque chose en dehors de ces dévouements sublimes. Celui de Burlamacchi,

tout imparfait qu'il soit aux yeux de celui qui a connu le dévouement par excellence du Sauveur des hommes, présente encore quelque noblesse et quelque grandeur.

L'amertume qu'il ressentait de voir l'Italie asservie et dégradée, la douleur qu'il en éprouvait et qui ne lui permettait pas de végéter dans des conditions relativement heureuses, ne sont pas des sentiments vulgaires. Pour relever sa patrie de son humiliation présente, et l'introduire dans l'avenir glorieux qu'il lui souhaitait, il fallait franchir un abîme, et il ne le pouvait que par cette puissance dont nous avons parlé, qui n'est autre que la foi. Par cette foi, qui est à l'âme ce que le génie est à l'esprit, il se sentit la force de sacrifier sa position et la possession ferme d'un présent qui lui offrait des jouissances dont un autre se fût contenté, pour saisir l'avenir qu'il rêvait. Cette foi était désintéressée, pure de tout sentiment de

haine et de tout désir de vengeance personnelle ; il ne voulait point répandre le sang des tyrans.

Burlamacchi était grand encore par sa puissance d'intuition et la concentration de ses espérances. Il voyait déjà cette alliance de républiques, objet de tous ses désirs. Son esprit convaincu en avait déjà réglé les rapports et savouré d'avance les bienfaits. Pendant plusieurs années il marche inébranlable à ses fins. Il lutte contre l'indifférence et l'abaissement de tout ce qui rampe autour de lui ; il voit resplendir de bonheur et de gloire cet avenir de l'Italie, que lui seul croit et salue de loin. Enfin, il donne sa vie pour ce rêve, et dans la manière dont il accomplit ce sacrifice, dans la constance avec laquelle il boit, jusqu'à la lie, la coupe de ses souffrances, qui n'admirera la puissance et l'énergie de la conviction qui le soutint ?

Si donc nous condamnons tout ce qui est condamnable dans son entreprise, nous aimons à reconnaître ce qu'il y eut de bon et de grand dans cette vie. Nous aimons surtout à rechercher ce qu'il y eut de miséricordieux et de paternel dans les voies de Dieu à son égard, et si Burlamacchi lui-même confessa hautement devant ses juges, qu'il avait vu la main de Dieu dans son arrestation, nous sommes fondés à croire que ses regards ne s'arrêtèrent pas là. Nous pouvons supposer que son courage dans le martyre, et la franchise de ses aveux lui furent donnés aussi de Dieu. Une fois cette sainte relation établie, comment se serait-elle rompue? Placé en face de l'éternité, que lui importaient l'enthousiasme et la vénération des hommes? Qu'était-ce que le titre de libérateur et de bienfaiteur de l'Italie en comparaison de l'héritage céleste et de la gloire éternelle? Pendant les quatorze mois

qu'il passa dans les sombres murs d'un cachot, loin de sa compagne et de ses enfants, sa solitude et ses infirmités le poussèrent sans doute à rechercher les trésors des consolations célestes. Alors les paroles de Savonarola, les prédications de Martyr durent lui revenir en mémoire; les prières des fidèles de l'Eglise réformée de Lucques, dont la plupart étaient ses proches et ses amis, ne lui manquaient pas sans doute et le fortifiaient. Enfin, la grâce du Dieu, qui aime, qui bénit et qui pardonne abondamment au-delà de tout ce que nous pouvons penser, fit luire à ses yeux, nous pouvons l'espérer, cette glorieuse liberté du ciel dont il n'avait poursuivi qu'une ombre mensongère ici-bas. Le voile qui la lui dérobait allait bientôt se déchirer : le 14 février 1548, Francesco Burlamacchi eut la tête tranchée.

XL.

L'édit de 1545, en refoulant pour un moment toute manifestation des sentiments religieux chez les réformés, n'avait point étouffé la semence dans les cœurs. Obligées de s'entourer de mystères, quelques âmes avides d'émotions semblaient s'attacher à leur profession de foi, en raison même des difficultés et des dangers auxquels elle les exposait. Les femmes surtout se montraient avides de l'instruction évangélique et fertiles en ressources pour se la procurer, sans encourir les condamnations portées par l'édit. Le sénat avait de nouveau fermé les yeux sur ce qu'il ne pouvait empêcher, mais une nouvelle dénonciation à Rome le força à les ouvrir. Sitôt qu'il sut, à n'en pouvoir douter, que le Saint-Office allait

procéder contre Lucques, comme il l'avait fait dans tant d'autres cités d'Italie, il publia un décret, en date du 24 septembre 1549, qui confirmait le précédent et y ajoutait l'obligation rigoureuse pour tous, de participer au culte romain et d'en observer tous les rites.

Mais, soit que l'expérience eût rendu le Saint-Office plus défiant, soit que le décret de la seigneurie ne fût pas jugé suffisant, il y répondit en adressant à l'évêque de Lucques, l'ordre de se porter commissaire de l'inquisition pour poursuivre et exterminer l'hérésie dans son diocèse. Rien ne peut rendre l'effroi que causa à Lucques cette terrible nouvelle. La seigneurie envoya aussitôt à Rome Jacopo Arnolfini, orateur du gouvernement, pour conjurer la tempête. Arnolfini n'épargna rien pour représenter à Paul III et aux cardinaux inquisiteurs, le danger de cette mesure, l'orthodoxie des

croyances du sénat, sa fidélité à veiller sur la pureté des doctrines et le maintien de la foi catholique, en même temps que les désordres qui résulteraient inévitablement de l'apparition à Lucques de ce sinistre tribunal, déjà voué à l'exécration des peuples. Arnolfini avait dans sa propre famille plus d'une victime désignée d'avance aux rigueurs de l'inquisition, et, puisant dans ses affections particulières toute l'éloquence de la conviction, il obtint, le 20 octobre, le retrait de l'arrêté du 1er. Les réformés de Lucques rendirent grâces, du fond de leur cœur, pour cette délivrance accordée à leurs prières.

Plus d'une occasion leur fut encore donnée de reconnaître la protection de Dieu qui se plaisait à détourner l'orage prêt à fondre sur eux. Cependant ils n'épargnaient de leur côté ni argent, ni crédit, ni influences pour gagner à Rome le repos que les bûchers ne laissaient nulle part aux malheureux huguenots. Mais

le danger n'était pas seulement là où il le croyait. Plus redoutable que le feu des auto-da-fé, le mal avait germé lentement dans leur communauté, et un poison subtil avait attaqué en eux les sources de la vie religieuse. Obligés, ou de quitter le sol de leur patrie, leurs honneurs, leurs richesses, ou de se conformer extérieurement aux cérémonies d'un culte qu'ils regardaient comme entaché de superstition et d'idolâtrie, ils avaient adopté ce dernier parti ; et cette concession, faiblesse, imprudence chez quelques-uns, lâcheté criminelle chez beaucoup, avait eu toutes les conséquences naturelles d'une marche double et sans persuasion. Pour ceux-ci, le trouble de la conscience ; pour ceux-là, un relâchement dans la piété ; pour tous, un affaiblissement de foi et une folle confiance dans les causes secondes de leur prospérité : tels avaient été les fruits amers de leur condescendance.

XLI.

Les lettres de Pierre Martyr n'arrivaient plus à Lucques que de loin en loin, personne ne se souciant de risquer sa tête en les apportant. La foi s'attiédissait et le sommeil, précurseur de la mort, gagnait les réformés, lorsque le cri d'alarme se fit entendre. Le réveil fut terrible.

Le cardinal Caraffa, dont l'inflexible haine ne cessait de creuser sous leurs pas, l'abîme où ils se laissaient imprudemment glisser, fut élu pape le 25 mai 1555, à l'âge de 80 ans. Pour racheter le temps et pour effacer, par la rigueur de ses actes, les honteuses faiblesses du voluptueux Jules III, il s'appuyait sur un homme bien digne de son amitié et dont nous avons déjà signalé l'ardeur et l'inflexibilité comme inquisiteur.

C'était Michel Ghislieri, devenu commissaire général du Saint-Office, homme éminent, grave, probe, austère, correspondant aux sentiments de Caraffa, son protecteur, et les réglant, sans rien ôter à leur violence et sans rien diminuer de leur passion. L'accord de ces deux hommes ne tarda pas à se manifester par la promptitude et la sûreté d'exécution des mesures prises contre les hérétiques, dans tous les lieux où se faisait entendre la voix du souverain pontife. Le Saint-Office sévit à Lucques et fit jeter dans les cachots un grand nombre de réformés. Pris au dépourvu, plusieurs cédèrent aux tortures et se soumirent au joug. La nouvelle en parvint à Rome et y fut accueillie comme un grand triomphe. De toutes parts elle fut proclamée comme un encouragement à redoubler de zèle et de fermeté dans la persécution des hérétiques.

Au bruit de cette victoire, Martyr versa

des larmes amères et épancha sa douleur dans les lignes suivantes : « Comment puis-je re-
» tenir mes gémissements quand je pense
» qu'une tempête affreuse a désolé la flo-
» rissante Eglise de Lucques, sans en laisser
» pour ainsi dire de vestiges. Ceux qui
» vous connaissaient pouvaient craindre
» que vous fussiez trop faibles pour tenir
» tête à l'orage, mais, moi, j'étais loin de
» m'attendre à vous voir succomber aussi
» honteusement. Vous connaissiez la fureur
» de l'Antechrist et le danger qui menaçait
» vos têtes, quand vous refusiez de fuir et
» de profiter de ce que certaines personnes
» nomment la ressource des faibles, et que
» moi j'appelle précaution sage dans cer-
» taines circonstances. Ceux qui estimaient
» votre courage disaient : Ces généreux
» soldats de Christ ne fuiront point, parce
» qu'ils sont déterminés à assurer, au prix
» de leur sang et du martyre, les progrès de

» l'Evangile dans leur pays, parce qu'ils ne
» veulent pas rester au-dessous du glorieux
» exemple que leurs frères leur donnent
» chaque jour, en France, en Belgique, et en
» Angleterre. Ah! que ces nobles espérances
» ont été cruellement déçues! Quel sujet
» d'orgueil et de joie pour nos impies oppres-
» seurs! C'est avec des larmes plutôt qu'avec
» des paroles qu'il faut déplorer cette dou-
» loureuse catastrophe. »

Toutefois, l'Eglise n'était point anéantie. Cette première expérience de leur propre faiblesse avait été suivie pour les fidèles d'humiliations salutaires. Le repentir les avait plus que jamais détachés d'eux-mêmes et du monde. Dès que le châtiment accepté dans un esprit de soumission les eut amenés au pied de la croix, ils se trouvèrent fortifiés et capables de tous les sacrifices. Ils envisagèrent avec calme les séparations, les renoncements qu'ils devaient préférer à

l'abandon de leur foi, et serrèrent dans leur cœur cette promesse du Sauveur à ses disciples : « Je vous dis en vérité qu'il n'y a » personne qui ait quitté maison, ou frè- » res, ou sœurs, ou père, ou mère, ou » femme, ou enfants, ou des terres, pour » l'amour de moi et de l'Evangile, qui n'en » reçoive dès à présent, en ce siècle, » cent fois autant, des maisons, des frères, » des sœurs, des mères, des enfants et des » terres avec des persécutions, et, dans le » siècle à venir, la vie éternelle. »

XLII.

Ils firent silencieusement les apprêts du départ et dirent adieu à ce beau climat, à ce ciel si doux et si pur, et à leurs riantes demeures qu'ils allaient échanger contre le bâton du pèlerin et les rigueurs des

contrées du nord, livrées elles-mêmes à toutes les horreurs de la guerre civile et à d'incessantes alarmes. Dès 1555, commencèrent les émigrations. Elles étaient favorisées par l'habitude des voyages auxquels leurs nombreuses relations de commerce obligeaient les Lucquois à diverses époques de l'année. Parmi les premiers qui s'exilèrent se trouvaient Vincenzo Mei, Philippo Rustici, Paolo Arnolfini, Niccolo Balbani, Francesco Micheli, Maria Mazzei, Christoforo Trentà, Guglielmo Balbani, Scipione Calandrini, Vincenzo del Muratore et leurs familles, que suivirent successivement Paolo Minutoli, Simone Simoni, Salvatore Franceschi, Antonio Liena, Giuseppe Jova, et Virginio Sbarra. Les Buonvisi, les Diodati, les Saladini, les Cenami, les Burlamacchi, Julien Calandrini, les Turrettini et bien d'autres ne partirent que plus tard. Sitôt après leur départ, les fugitifs furent

condamnés comme hérétiques, déclarés rebelles, et tous leurs biens furent confisqués.

Après l'émigration de 1555, les Lucquois réformés eurent quelque relâche par suite de la nomination de Ghislieri à l'évêché de Sutri et Nepi, où il établit sa résidence. Mais Caraffa ne tarda pas à s'apercevoir de tout ce qu'il perdait par l'éloignement de ce bras et de cette main si fermes, et il le rappela pour le nommer cardinal et inquisiteur souverain de la chrétienté. Sa nomination se fit sentir à l'instant aux malheureux réformés, qui ne demandaient que la faveur de pouvoir prier Dieu et lire sa Parole. C'est le propre de tous les despotismes de tenir à la domination des âmes avant tout. Et si nous voyons de nos jours que partout où des hommes forts ont dérobé toutes les libertés d'une nation, leur ambition, non contente d'avoir transformé leur propre volonté en loi suprême, lassée

de n'avoir plus rien à dévorer, finit par se tourner avec rage contre les croyances, que fallait-il attendre du despotisme par excellence, du despotisme d'un souverain qui se pose, au spirituel, en vicaire de Dieu? Paul IV courait à l'asservissement des consciences et des âmes avec tant d'ardeur et de passion qu'il en avait perdu de vue tout autre objet. Tandis qu'il repaissait ses regards et son imagination des tortures et des supplices infligés aux hérétiques, il ne voyait pas les effroyables abus, la simonie, les impôts, tous les crimes commis en son nom par ses propres parents. En vain, la servitude romaine avait-elle avili les âmes jusqu'à s'en faire aimer; en vain cet ilotisme avait-il fini, à force de prendre de l'âge, par devenir la vie du peuple romain, il ne pouvait plus supporter ce gouvernement, qui poussait l'oppression jusqu'au sang et l'humiliation jusqu'au désespoir. Paul IV ignorait les excès

de ses neveux. Sitôt qu'il les apprit, il se retourna contre eux de toute la hauteur de son intégrité et les frappa avec autant de promptitude que de justice; mais son nom n'en fut pas moins abhorré comme celui d'un tyran entre les tyrans. Peu de temps avant sa fin, il fit appeler Ghislieri pour stimuler encore son zèle et affermir son bras dans l'œuvre si énergiquement poursuivie; mais il n'en était pas besoin.

L'auteur de la vie de Pie V s'est plu à admirer la plénitude de la carrière apostolique, la noblesse du caractère, la pureté d'âme de Paul IV; mais qu'est-ce que la carrière apostolique dépouillée des fruits de l'Esprit, qui sont la charité, la joie, la paix, la patience, la douceur, la bonté, la fidélité, la bénignité et la tempérance? Quel rapport, quel rapprochement possible y a-t-il entre un Paul IV et Celui qui était doux et humble de cœur, qui ne voulait pas

la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie? La rage et l'acharnement du peuple déchaîné contre tous les monuments qui rappelaient le passage sur la terre de ce fléau destructeur, forment un juste contre-poids aux éloges que nous avons cités.

XLIII.

Cédant aux instances de Paul IV, le sénat de Lucques avait promulgué, en 1558, un nouveau décret pour confirmer et aggraver les peines déjà portées contre les réformés, et pour empêcher qu'ils n'eussent à l'étranger des rapports funestes avec les bons catholiques italiens.

En 1560, Ghislieri vint à Lucques et séjourna aux Bains par ordre des médecins. Sa santé ébranlée ne l'empêcha point de s'informer avec soin de l'état des croyances, et

il put se convaincre que la réforme n'avait pas été complètement étouffée par les arrêtés précédents. Il s'attacha alors à rechercher toutes les causes qui pouvaient encore neutraliser l'effet des mesures, aussi multipliées que sévères, prises jusqu'à ce jour contre l'hérésie; et il crut les avoir trouvées dans la communication fréquente, établie entre les Lucquois du dedans et ceux du dehors. Lyon, centre de leur industrie, possédait un nombre considérable de comptoirs et de maisons de soieries, tenues par des maisons nobles de France et d'Italie, telles que les de Juges, les de Grollier, de Baronat, de Trie, de Revilliasc, de Montchal, les Thellusson, les Micheli, les Turrettini, les Arnolfini, et les Calandrini qui avaient embrassé les idées nouvelles, et les professaient dans cette ville, avec une grande liberté. Les Italiens qui voyageaient en France trouvaient chez leurs compatriotes

secours, protection, ou accueil bienveillant. Souvent la foi protestante s'insinuait dans le cœur de ceux qui lui voyaient porter les fruits les plus précieux. En vain, les décrets de 1545, 1549 et 1558 avaient défendu aux sujets lucquois de raisonner, de lire, d'écouter, ainsi que de recevoir des lettres des hérétiques ou de leur en écrire; en vain, leur avaient-ils prescrit d'aller à la messe et à confesse, de communier, de jeûner aux jours marqués par l'Eglise. A Lyon, toutes ces prescriptions perdaient de leur valeur, faute de surveillance. Pour y pourvoir, il fut ordonné, le 9 janvier 1562, que, dorénavant, des commis de la nation seraient chargés de veiller à ce que, tous les dimanches de pâques, sous peine des châtiments dénoncés par les décrets, prison, galères, bannissement ou confiscation, tous les Lucquois de Lyon communiassent ensemble, et que, dans les quinze jours sui-

vants, les noms des présents et des absents fussent transmis à Lucques pour y servir de base à la conduite du spectable office de la religion. Ces commis de la nation, ainsi transformés en inquisiteurs, étaient soumis à une amende de cent écus d'or s'ils négligeaient de faire leur rapport; et il devait en outre être procédé contre eux pour crime de parjure.

Mais ces précautions, bonnes pour discerner les soi-disants hérétiques et élever entre eux et leurs concitoyens une muraille d'airain, n'étaient point suffisantes pour calmer les sollicitudes paternelles du souverain pontife et du Saint-Office. Voici ce qu'on y avait ajouté :

« Pour empêcher que les rebelles et hé-
» rétiques déclarés, dont les noms sont écrits
» à la chancellerie de la magnifique seigneu-
» rie, n'infectent ni ne souillent les autres
» catholiques et observateurs des ordonnan-

» ces et institutions chrétiennes, comme cela
» peut arriver facilement, puisqu'ils ne cou-
» rent ainsi aucun danger et ne sont sujets
» à aucune peine en pratiquant et en con-
» versant en beaucoup de lieux avec nos
» catholiques et chrétiens qui s'y trouvent
» en grand nombre, il est et demeure en-
» tendu que lesdits hérétiques et rebelles,
» passé la moitié de février prochain, ne
» pourront aller, se tenir, ni habiter dans
» quelque portion que ce soit des provinces
» et lieux ci-dessous nommés; à savoir,
» d'Italie, d'Espagne, de France et ses pos-
» sessions, de Flandre et de Brabant, lieux
» dans lesquels notre nation a coutume de
» voyager, d'habiter et faire le négoce, et
» pour cela, que chaque fois qu'ils seront
» retrouvés ou que l'un d'eux sera retrouvé
» passé ce temps-là, dans quel que ce soit des
» lieux susdits, quiconque le tuera, gagne
» pour chacun d'eux, trois cents écus d'or

» des deniers de la magnifique commune,
» moyennant que le meurtre soit légitime-
» ment constaté, selon la déclaration du ma-
» gnifique gonfalonier et des magnifiques
» seigneurs députés et du spectable office
» sur la religion, qui sera tenu de les faire
» payer subitement, au vu de cette déclara-
» tion, et que si le meurtrier était un banni,
» pourvu que ce ne soit pas par le magnifi-
» que conseil, il devra être libéré de son ban,
» et s'il n'est pas banni il pourra faire re-
» mettre la peine d'un autre banni, etc., etc.

XLIV.

Peut-être pensera-t-on que la cruauté froide de ce décret est toute entière à la charge d'une ferveur étroite et peu éclairée des magistrats lucquois, et que l'Eglise romaine, qui prétend avoir horreur du sang,

n'a point trempé la main dans celui-là. Hélas ! il n'en est pas ainsi. Le souverain pasteur de Rome donna des éloges sans restriction à ces pieux et louables arrêtés... « Nous » nous sommes grandement réjouis, » écrit Pie IV, « qu'ils aient été portés par vous » avec tant de piété et de sagesse, et nous » en avons rendu de grandes actions de » grâces au Dieu tout-puissant duquel pro- » cède tout bien. Nous en avons conféré » avec nos vénérables frères de l'office de la » sainte inquisition et avec d'autres cardi- » naux, et nous avons exalté, avec les louan- » ges qui leur étaient dues, la rigueur dé- » vouée et la grandissime dévotion de la » cité de Lucques à l'égard de l'Eglise ro- » maine, au très-grand applaudissement de » tous. On ne pourra faire, à notre juge- » ment, une chose plus sainte pour la dé- » fense de l'honneur de Dieu, ni plus pru- » dente pour la conservation du salut de

» votre patrie. Votre cité a donné aux autres » cités le plus bel exemple de la diligence » avec laquelle il faut pourvoir à la perte de » l'hérésie.....

» Mais, comme il servirait de peu d'avoir » porté de semblables décrets, si les magis- » trats ne les faisaient observer avec soin et » diligence, nous encourageons et vous et » ceux qui vous succèderont dans vos fonc- » tions, d'en procurer avec toute sorte de » diligence l'observance et l'exécution.... »

Et plus loin, il leur promet la bénédiction de Dieu. Oui ! la bénédiction de Dieu, qui affermira les murs de leur cité, et qui la gardera à toujours, si elle persévère dans ses louables dispositions !!!

Qui ne frémirait à l'ouïe de ce blasphème prononcé par celui qui prend le titre de vicaire de Jésus-Christ, au grand applaudissement des cardinaux qui se posent en successeurs des apôtres ! Tel était leur aveugle-

ment, que ceux dont la vertu a jeté le plus grand éclat, et que l'Eglise a placés au rang des saints, Ghislieri et saint Charles Borromée, partagèrent cette joie cruelle. Ce dernier, ne pouvant la contenir, l'épancha dans une lettre à la seigneurie où il la loue, hautement et sans réserve, de la fermeté de ses démonstrations, dont il accepte ainsi la solidarité.

Funeste égarement d'un siècle de barbarie, crime de l'Eglise romaine ou de l'humanité, on se sent oppressé et navré d'avoir à vous raconter !

Et qu'on ne s'y trompe pas, en flétrissant de semblables excès, nous ne cherchons point à satisfaire une passion de protestantisme. Plus que personne nous sommes disposé à tenir compte de tout ce qu'il y avait de tentations et de piéges dans la situation des papes et du clergé à cette époque. Nous bénissons Dieu du bien

qu'ils ont fait comme aussi de tout le mal qu'ils n'ont pas fait. Quant à celui qu'ils ont commis, nous aimons à espérer qu'ils ont péché par ignorance, comme Saul de Tarse. Mais qu'il nous soit permis aussi de signaler encore une fois le danger d'une doctrine qui nierait le péché de Rome là où il offusque les yeux. Quand la conscience humaine condamne, quand la loi de Dieu tonne, quand tout ce qu'il y a d'instincts généreux dans le cœur de l'homme se révolte, il n'y a ni prérogatives d'infaillibilité, ni privilége de béatification, qui puissent faire absoudre celui dont la complicité à ces lâches assassinats est avouée et reconnue. Tous les arguments de l'ultramontanisme ne sont que des paradoxes qui le discréditent et le rendent odieux, quand il tente, par une théorie barbare, de justifier l'Eglise romaine de sa connivence avec les drames sanglants du 16e siècle. Un jour, justice sera faite de

ces deplorables erreurs. En attendant, le devoir du chrétien est de tendre la main, par-dessus toutes les barrières de l'ignorance, des préjugés, de la superstition, et même par-dessus celles du péché, à tout homme en sa qualité d'homme et d'enfant de Dieu. Et, quant à nous, la pensée que nous n'eussions point condamné peut-être ce qui nous révolte aujourd'hui, si nous eussions vécu en 1562, nous fait un devoir de l'indulgence. Faible et pécheur, nous ne crierons point : Malheur aux vaincus! sur ceux que le péché a vaincus.

XLV.

Lorsque le décret du 9 janvier parvint en Suisse, il y causa autant de douleur que d'indignation aux gouvernements réformés. Leurs Excellences de Berne adressèrent

au sénat de Lucques, par une lettre digne et ferme, des représentations chaleureuses en faveur des exilés (5 mars 1562). « Les réfugiés lucquois, » y est-il dit, « n'ont pas donné d'autres motifs que nous » sachions de les exiler ou de les chasser du pays que vous gouvernez, si ce » n'est qu'ils pensent devoir servir Dieu » d'une autre manière que leurs compatrio- » tes, et ils ont mieux aimé faire divorce » avec leur patrie que de simuler, contre le » témoignage de leur conscience, de rendre » à Dieu un culte qu'ils estiment hors de la » vérité. En cela, leur droiture méritait » plutôt votre faveur qu'elle n'était digne » d'exciter le cruel édit, dont un exemplaire » est venu jusqu'à nous, dans lequel vous » armez à grand prix des assassins contre » des hommes innocents, et vous les provo- » quez au meurtre au-delà même des limi- » tes de votre domination. ». . . . . . .

La réponse du sénat lucquois, pleine de phrases courtoises et sonores, trahit l'embarras d'une conduite sans conviction que ne légitime pas même la passion du moment. Berne répondit énergiquement, le 9 juin, sans réussir à faire rougir le sénat lucquois. S'étant déchargé de toute responsabilité, il ne pouvait avoir la conscience de sa faiblesse; Rome avait pris sur elle toute la coulpe.

D'ailleurs, il faut le dire, le sénat avait fait preuve, autant qu'il l'avait osé, de prudence et de bénignité dans sa conduite à l'égard de ses ressortissants. Nulle part les réformés ne furent plus protégés et ne trouvèrent aussi longtemps qu'à Lucques un abri contre les fureurs de Rome. C'était une lutte de finesse et de ruse, où celle-ci n'eut pas toujours l'avantage. Souvent elle se laissa prendre aux témoignages de déférence et aux assurances de dévouement filial dont le

sénat de Lucques enveloppait ses demandes de conseils et de directions. Souvent il réussit à endormir sa sollicitude inquiète et ombrageuse, et parvint à éloigner une intervention funeste en lui donnant le change sur son inaction. Dieu, qui tire le bien du mal, protégea ainsi la vie de nos aïeux et ne permit pas qu'un seul cheveu tombât de leur tête. A lui soit gloire!

En ôtant à Côme un puissant moyen de le desservir auprès du Pape et de l'Empereur, l'émigration des familles réformées délivrait à la vérité le sénat d'un grave embarras; mais, égaré, aveuglé par les suggestions de Rome, il perdait de vue ses véritables et ses premiers intérêts, et ne voyait pas que la bénédiction d'en haut, qui fait la force des états, se retirait de Lucques, pour s'attacher aux pas des pauvres fugitifs. Dieu rendit largement au-delà de ce qu'ils avaient perdu à tous

ceux qui quittèrent leurs biens et leur patrie pour l'amour de lui. Du jour où, préférant les éloges d'un Pie IV à la loi de Celui qui est humble de cœur, Lucques rejette la Parole prêchée dans ses murs, elle ne fait que déchoir et s'effacer. En exilant ses enfants, elle s'abaisse de tout ce que Genève grandit et s'élève en leur ouvrant ses portes. La vie de l'une de ces républiques semble passer dans l'autre. Le cardinal Giulio Spinola, évêque de Lucques, s'effrayait lui-même de cette déchéance lorsqu'il écrivait, en 1679, aux Lucquois réfugiés à Genève, pour les supplier de retourner dans leur patrie. « Bien que nous sussions déjà, » dit-il, « par la voix publique, cette émigration » *funeste* qui eut lieu au siècle passé, nous » avons ressenti une vive émotion et une » grande douleur dans notre âme, en ap» prenant en détail quels et en quel nom» bre étaient les membres de ce très-digne

» corps, tous remarquables par la noblesse
» de leur extraction et l'éclat de leurs ta-
» lents qui quittèrent, pour se retirer à Ge-
» nève, cette ville de Lucques où ils jouis-
» saient de toutes les charges les plus
» relevées d'une si illustre république, etc.,
» etc. »

XLVI.

Cependant les réformés de Lucques, réduits à se cacher avec les plus grands soins, ne furent pas exposés à de nouveaux dangers pendant la fin du pontificat de Pie IV qui mourut le 9 décembre 1565. Il fut remplacé par Ghislieri, qui prit le nom de Pie V. « Probe, rigide, ennemi des excès et du » népotisme, » dit un historien moderne, « ardent à réformer les vices et les abus; » mais d'autant plus impitoyable qu'il était

» plus sincère dans ses convictions fanati-
» ques, il rappela et surpassa le terrible
» Paul IV. » Pie V signala son exaltation par le supplice de trois des plus éminents littérateurs de l'Italie : Zanetti de Padoue, Aonio Paleario de Milan et Pietro Carnesecchi de Florence, arrêté à la table même du duc Côme dont il était le familier et l'ami. Ce fut un avertissement, pour quiconque ne voulait pas renouer avec Rome, de se soustraire par la fuite à un supplice inévitable. Une sombre terreur comprima de nouveau la pensée humaine dans toute l'Italie, l'inquisition reporta ses poursuites rétroactives jusqu'à vingt années en arrière!

Les familles réformées, que diverses circonstances avaient retenues à Lucques, n'hésitèrent plus à l'abandonner, et, dans ce nombre, nous allons retrouver les Burlamacchi, les Calandrini et les Diodati.

XLVII.

Depuis la mort de Francesco Burlamacchi, sa veuve et ses enfants avaient cherché dans la religion des consolations à leur douleur. Michel, l'aîné des fils, âgé de seize ans lorsqu'il perdit son père, avait embrassé les croyances de la Réforme, et n'aurait pas tardé à s'expatrier lors de l'édit de 1562, s'il n'avait été retenu par les relations de parenté et d'amitié qui l'unissaient à la famille Calandrini, et surtout par son amour pour Chiara Calandrini. Quelques mots sur les Calandrini feront mieux comprendre la suite de notre récit où ils occupent une grande place.

La famille Calandrini, originairement établie à Luna, ville de Toscane, engloutie par la mer au 13e siècle, se retira après

cette catastrophe à Sarzane, dans l'état de Lucques. C'est là que Giarente Calandrini, fils de Jacopo, épousa Andreola de Calderini, veuve de Bartolomeo Lucando. De son premier mariage, Andreola Calandrini avait un fils nommé Tommaso. Suivant les écrivains catholiques, cet enfant étant gravement malade à l'âge de dix ans, et sa mère désespérant de sa vie, une apparition la consola et la fortifia, en la rassurant sur l'état de son fils destiné au plus splendide avenir. Elevé avec soin à l'université de Pise, il devint pape sous le nom de Nicolas V. Il jeta les fondements de la basilique de Saint-Pierre et éleva une foule d'autres monuments à Rome, accueillit les savants de l'empire grec et fut le promoteur de l'étude des lettres grecques et latines qui préparèrent les voies à la Réforme. Il fit cesser enfin le schisme d'Occident qui désolait l'Eglise.

Son frère Philippo, cardinal Calandrini,

obtint la renonciation à la tiare de Félix V, faillit être nommé pape en 1458 et fut grand pénitencier. L'épitaphe d'Andreola Calandrini dans l'église de Sarzane célèbre le bonheur que lui causa la grande élévation de ses fils en ces mots : *Andreolæ de Calderinis, quæ Nicolaum quintum, Pontificem Max. sedentem et Philippum, cardinalem Bononiensem, majorem pœnitentiarium, ex se natos, materno affectu salutavit, Spoleti moriens, ejusdem cardinalis pietate relata, in hoc tumulo, felix tanta prole quievit. Vixit annos LXXX, obiit anno MCCCCLI.*

Son troisième fils, nommé Pierre, que la mort enleva jeune encore à l'avenir brillant qui lui était réservé, laissait un fils nommé Giovanni Matteo Calandrini, qui fut sénateur unique de Rome et vécut dans la splendeur qui convenait à ce rang, habitant le Capitole où il représentait l'ancien sénat. Il avait reçu la bourgeoisie de Lucques en 1466, et

s'y retira à la mort de ses oncles, dans la maison donnée à sa grand'mère par le sénat de Lucques, sur la place Piercigoli, en 1447.

Giovanni Matteo Calandrini avait épousé Chiara Arrighi, qu'il laissa enceinte d'un fils nommé Philippo, confié d'avance par son père à Benedetto Buonvisi dont il épousa la fille. Philippo Calandrini fut un des hommes marquants de la république et remplit treize fois la charge d'anziano, de 1520 à 1552. Il aimait les savants, était bien vu des grands et soutenait des relations intimes avec Philippo Strozzi, Chiarissimo de Médicis et le cardinal Colonna, vice-roi de Naples. Ses ambassades, non moins que ses talents et ses lumières, contribuèrent à la prospérité de la république. Il mourut en 1554.

Julien Calandrini, l'aîné de ses huit enfants, avait embrassé les croyances de la

Réforme. Il exerça à Lucques la charge d'anziano en 1541, 46, 51 et 55. Il avait épousé, en 1540, Catarina Balbani, fille d'Agostino Balbani et de Lucrezia Sbarrà, qu'il perdit aussi en 1554.

Julien Calandrini, décidé à quitter sa patrie, fut occupé pendant plusieurs années à réaliser une portion de sa fortune. En 1566, il y était à peu près parvenu et avait fait passer à l'étranger ce qui lui était nécessaire pour faire vivre sa nombreuse famille. Il laissait toutefois à Lucques pour 200,000 écus de fonds qui furent confisqués. Avant de partir, il épousa Elisabetta Arnolfini, veuve de Nicolao Diodati, dont le fils Pompeo Diodati s'unit à Laura Calandrini, en même temps que Michel Burlamacchi à Chiara Calandrini.

Outre sa femme, ses gendres et leurs femmes, Julien était accompagné par ses fils Jean, Philippe et César Calandrini, par

son frère Benedetto Calandrini avec sa femme Magdalena Arnolfini et des serviteurs dévoués.

Cette nombreuse caravane se divisa en petites troupes pour ne pas exciter l'attention dans les états italiens, et arriva heureusement vers la fin de l'été (1567) à Lyon, lieu choisi pour rendez-vous général. Mais ce séjour, malgré le nombre et la position des réformés, qui comptaient dans leurs rangs presque toutes les familles nobles de la Franche-Comté et du Lyonnais, leur offrait peu de sécurité. Ils le quittèrent en automne pour se rendre à Paris.

XLVIII.

La France était alors en proie aux plus grandes agitations de la guerre civile. Les huguenots, poussés à bout par les outrages

de la cour, venaient de prendre les armes pour défendre leur liberté et leur vie, plus menacées que jamais par l'alliance de Catherine de Médicis et de Philippe II. Cédant enfin aux supplications de Pie V, le roi d'Espagne allait, avec l'aide et la bénédiction du pontife, travailler à l'extermination des protestants de la Flandre et du Brabant, après avoir inutilement essayé de les comprimer par les bûchers de l'inquisition. Il avait confié dans ce but une armée à Fernand de Tolède, duc d'Albe, l'un des plus grands hommes d'état et de guerre dont puisse se glorifier l'Espagne. Le duc d'Albe était non moins rusé, cruel et sanguinaire que ferme et courageux. Cette armée était composée de 10,000 hommes aguerris, rassemblés en Piémont. Après avoir menacé Genève, elle allait tourner toute sa fureur contre les Flamands, malgré les vives réclamations des réformés de France, accueillies avec une

apparence de faveur par Catherine de Médicis qui avait promis de s'opposer aux plans de son gendre, tandis qu'elle lui fournissait en secret des vivres et des munitions. Pendant que le duc d'Albe, après avoir traversé la Franche-Comté, la Bresse et la Lorraine, signalait son entrée dans les Pays-Bas par de terribles exécutions, les protestants apprenaient que 6000 Suisses et 1700 chevaux, expédiés par le général espagnol, marchaient sur Paris pour y prendre part à leur extermination. C'était l'objet d'un traité secret entre Catherine et Philippe II.

Les Suisses arrivèrent à temps pour assurer la retraite de Monceaux, où Condé et Coligny avaient le projet de surprendre la cour. Leur but était d'éloigner de Charles IX, leur ennemi, le cardinal de Lorraine, et d'obtenir la ratification, avec garanties, de l'édit d'Amboise. N'ayant pu réussir, l'armée protestante vint s'établir sous

les murs de Paris, dont elle interceptait les approvisionnements. Le connétable de Montmorency, enfermé dans la ville, était vivement pressé de livrer bataille; mais il temporisait et bravait les accusations de ses ennemis qui le taxaient de partialité envers ses neveux , Coligny, d'Andelot et Châtillon. Cependant la bataille était inévitable. Le fanatisme et l'exaspération de la population parisienne rendaient la situation des protestants extrêmement critique. Julien Calandrini avec tous les siens se retira à Luzarches dont il avait loué le château. Ils venaient à peine de s'y établir lorsque se livra la bataille si meurtrière de Saint-Denis où l'armée protestante se couvrit de gloire. Le connétable et un nombre considérable d'autres officiers y perdirent la vie ou furent mortellement blessés; ce qui fit dire, le lendemain, au maréchal de Vieilleville : « Votre majesté » n'a point gagné la bataille et encore moins

» le prince de Condé. — Et qui donc, re-
» prit Charles IX? — Ça été le roi d'Espa-
» gne, sire; car il y est mort de part et
» d'autre tant de malheureux seigneurs, si
» grand nombre de noblesse, tant de vail-
» lants capitaines et de braves soldats, tous
» de la nation française, qu'ils étaient suffi-
» sants pour conquester la Flandre et tous
» les pays sortis autrefois de votre royaume. »

« Comment, dans une plaine toute dé-
» couverte, dit Lacretelle, moins de 3000
» Français, dépourvus d'artillerie, purent-ils
» soutenir victorieusement, du moins avec
» peu de désavantages, le choc de 18,000
» Français protégés par 14 canons? N'y
» avait-il pas des deux côtés des guerriers
» également illustres? Les Montmorency, les
» Guise, les Biron, les Cossé, le cédaient-ils
» en bravoure aux Châtillon, aux Rohan,
» aux Larochefoucauld? Mais l'enthousiasme
» s'éteignait dans une cour qui ne cessait de

» tendre des piéges à ses propres défenseurs, » tandis qu'il prenait chaque jour des forces » nouvelles dans un camp religieux où l'on » respirait la vengeance sans craindre le mar- » tyre. »

L'ambassadeur turc, témoin de la bataille du haut de Montmartre, exprima vivement son admiration pour la valeur des huguenots, en disant : « Oh! si le grand seigneur » avait mille hommes tels que ces blancs » pour mettre à la tête de chacune de ses » armées, l'univers ne lui durerait que deux » ans! »

XLIX.

Le lendemain, Condé eut l'audace de présenter encore le combat. Ce ne fut qu'après avoir traversé les faubourgs et s'être montré sous les murs de Paris, sans que personne osât réprimer cette bravade, qu'il

pensa à la retraite. Trop peu nombreux pour affamer Paris, les huguenots risquaient d'être bientôt enveloppés par la cavalerie espagnole, envoyée par le duc d'Albe. 8000 Gascons, sous les ordres de Montluc, étaient en marche pour la rejoindre. Condé et Coligny se dirigèrent donc sur la Champagne, et arrivèrent le 13 à Luzarches, dans le désordre inévitable d'un lendemain de bataille. Cette retraite ôtait aux protestants toutes garanties de protection contre les représailles du parti catholique, et les laissait exposés à toutes les rancunes d'un ennemi avide de venger son humiliation. Julien Calandrini avait, dans ses précédents voyages, rendu d'importants services au roi de Navarre et au prince de Condé, et ils lui avaient assuré qu'ils seraient heureux de les reconnaître. Après en avoir conféré avec sa famille, il crut que le moment était venu de réclamer l'effet de ces promesses. Il de-

manda au prince de Condé de pouvoir suivre l'armée sous sa protection; ce qui lui fut accordé aussitôt. Mais il fallait partir soudainement, sans prendre le temps de se munir des objets les plus nécessaires. Laura Diodati et Chiara Burlamacchi étaient toutes deux enceintes. Habituées aux douceurs et aux aisances de la vie, elles souffrirent cruellement des rigueurs du froid et de toutes les fatigues inséparables d'une marche faite au milieu d'une armée en retraite. A Montereau, l'armée s'était accrue de sept ou huit mille protestants de Guyenne et du Poitou. Sans ressources, sans magasins, sans une seule place forte, elle était réduite à vivre de la rançon des petites villes et des bourgades où elle passait. La crainte d'être poursuivie par une armée supérieure en nombre s'ajoutait aux fatigues de la route. Toutefois, la confiance en Dieu et la vie religieuse qui, malgré la dureté des temps,

soutenaient le moral de la troupe, fortifiaient aussi les pauvres fugitifs.

Lorsque Chiara Burlamacchi et Laura Diodati, épuisées de fatigue et de privations, repassaient dans leur esprit les jouissances de leur vie en Italie; lorsqu'elles comparaient leurs terres de Brancoli, de Bosco, de Santanna, et de tant d'autres riches domaines de leur père, sur lesquels le soleil se plaisait à répandre avec tant de splendeur la fertilité et l'abondance, avec cette contrée aride, deux fois dépouillée par les ravages de la guerre et les rigueurs de l'hiver, elles sentaient faiblir leur courage et auraient succombé à leur tristesse, si le Seigneur ne les avait soutenues. Mais il fallait vivre pour tant d'objets précieux d'affection. Il fallait se confier, et Dieu leur en donnait chaque jour la force.

Parmi ceux qui les entouraient, combien avaient tout quitté pour défendre

leur foi, et prêchaient d'exemple la patience et le renoncement. Si l'austère et belle discipline des protestants avait malheureusement fléchi quelquefois; si les cruautés et la rage effrénée de leurs ennemis provoquèrent la dévastation des Eglises, et bien d'autres violences détestables, on retrouvait cependant à l'armée de Condé, et dans les jours de revers surtout, les traces d'une organisation vraiment religieuse. Quand on entendait ces guerriers endurcis, et si accoutumés à affronter la mort, répéter la prière qui se disait le soir en l'assiette de la garde, on se sentait plus ferme contre les terreurs sans nom et les alarmes de la nuit : « Seigneur Dieu, combien que tu aies
» créé la nuit pour le repos de l'homme,
» comme tu lui as ordonné le jour pour tra-
» vailler, toutefois, puisqu'il t'a plu nous
» choisir pour veiller cette nuit, afin d'as-
» surer le repos de nos frères, nous te sup-

» plions et requérons très-humblement, au
» nom et en la faveur de notre Seigneur
» Jésus-Christ, ton Fils, de ne vouloir per-
» mettre que, par négligence, intempérance,
» ou autre faute, quelqu'un de cette com-
» pagnie, ordonnée pour veiller, tombe en
» un sommeil qui soit dommageable à ceux
» qui se reposent sur notre fidélité et notre
» vigilance; mais que tu nous fasses la
» grâce de nous acquitter fidèlement de
» notre devoir sous la charge et conduite
» des capitaines et chefs que tu as établis
» sur nous. Surtout, Seigneur, tiens-nous
» la main à ce que le sommeil du péché
» ne saisisse nos âmes pour commettre
» aucune lâcheté sous l'ombre et couver-
» ture des ténèbres de la nuit. Mais tout,
» au contraire, en considérant que ta
» clarté perce les plus épaisses ténèbres
» du monde, et jusqu'au plus profond
» du cœur, nous ayons toujours la crainte

» de ton nom devant nos yeux........

» Nous te prions de tout notre cœur » pour notre jeune roi et prince souverain » après toi. Qu'il te plaise bénir sa jeu- » nesse, et le préservant au milieu des pé- » rils qui l'environnent aujourd'hui, par les » maudites entreprises des ennemis de la » couronne et du repos de ce royaume, tu » lui fasses la grâce de favoriser ses vrais » et loyaux sujets et serviteurs, et de cher- » cher ton honneur et ta gloire sur toutes » choses. Veuille aussi donner toute grâce » à messieurs ses frères, à la reine leur » mère, aux princes du sang, aux vrais » seigneurs du conseil, afin que toute foi » et hommage te soient rendus de grands » et petits, comme tu es le Roi des rois et » le Seigneur des seigneurs. Amen. »

La retraite durait depuis douze jours. La lassitude et l'épuisement des dames lucquoises étaient parvenus à leur comble. Elles

n'auraient pu y résister, si Dieu n'avait eu pitié d'elles et ne leur avait préparé un repos. Elles le trouvèrent à Montargis, dont la duchesse de Ferrare leur ouvrit les portes. Près d'elle, toutes les fatigues et les misères de la route furent bientôt oubliées. Honneur à cette princesse qui accueillit nos aïeux dans leur détresse, et exerça, envers eux, tous les devoirs d'une cordiale et fraternelle hospitalité !

XLIX.

Renée de France, duchesse de Chartres et dame de Montargis, fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne, a sa place marquée dans l'histoire du protestantisme, à côté de Marguerite de Valois, de Jeanne d'Albret et d'Elisabeth d'Angleterre, par l'action bienfaisante et providentielle qu'elle fut appelée

à exercer pour protéger et sauver les pro testants persécutés en France et en Italie. Plus femme et plus chrétienne qu'Elisabeth, moins héroïque et moins passionnée que Jeanne d'Albret, si elle le cédait en grâces à Marguerite de Valois, elle la surpassait peut-être en connaissances, en dignité, en compassions douces et tendres. Belle-sœur de François Ier, belle-fille de Lucrèce Borgia de sinistre mémoire, petite-fille par alliance d'Alexandre VI, nièce de Jean et de César Borgia, tante d'Henri II et de Catherine de Médicis, grande tante de François II, de Charles IX, de Philippe II et d'Henri III, belle-mère de François de Guise, l'auteur du massacre de Vassy, aïeule d'Henri de Guise, l'auteur de la Saint-Barthélemi; jamais femme ne compta dans sa famille tant de bourreaux couronnés, tant de persécuteurs acharnés et d'infâmes débauchés. Elle pouvait, avec raison, se faire l'application de cette parole du

Sauveur : « Voici, je vous envoie comme
» des brebis au milieu des loups.

Fiancée d'abord à Charles-Quint alors archiduc d'Autriche, puis à l'électeur de Brandebourg; demandée en mariage par Henri VIII, elle fut accordée enfin par François Ier à Hercule d'Este, fils d'Alphonse, duc de Ferrare et de Modène, et de Lucrèce Borgia. Le mariage eut lieu à Paris, le 28 juin 1528. Son époux vint en personne la chercher. Après plusieurs mois de réjouissances, de fêtes et de tournois, elle le suivit en Italie, accompagnée de quatorze dames françaises. La splendeur des fêtes et des pompes, qui l'accueillirent à Ferrare et à Modène, témoignèrent de l'empressement des populations, et de la joie que cette riche alliance causait au duc de Ferrare. Malgré les ravages de la peste, qui, au dire de Muratori, avait enlevé à Ferrare 20,200 personnes, les bals, les jeux, les fêtes, les députations des

villes et des communes, qui venaient faire leurs offrandes à leur jeune duchesse, ne cessèrent pas de plusieurs semaines.

Renée de Ferrare était peu favorisée du côté des avantages physiques. Un accident l'avait rendue boîteuse, « ce qui ne l'em- » pêcha pas, dit Brantôme, d'être fort heu- » reuse en lignée, car elle produisit à son » mari la plus belle qui fut, ce crois-je, en » Italie. » Mais le duc ne fut pas longtemps fidèle, et Renée chercha dans l'étude des lettres et des sciences des distractions à ses peines. Ayant vu, à la cour de Marguerite de Navarre et de François Ier, tout ce que la France possédait d'hommes éminents dans les lettres et les sciences, elle chercha à attirer à Ferrare les beaux génies de l'Italie. Grâce à ses soins, cette ville vit son lustre s'accroître et put soutenir dignement la réputation dont elle jouissait déjà. Muratori loue Rénée de ses vastes lumières en

philosophie, histoire, langues anciennes et modernes, mathématiques et astrologie; mais il la blâme d'avoir voulu pénétrer dans les questions de théologie, soulevées « dans ces
» temps malheureux par Luther, les ana-
» baptistes, Zwinglę et autres parricides de
» l'Eglise de Dieu. »

Calvin visita Ferrare en 1535, et y demeura quelque temps sous le nom de Charles d'Heppeville. Sa prédication et ses entretiens convainquirent la duchesse de renoncer aux pratiques de Rome, et dès-lors s'établit entre elle et le réformateur une relation qui dura jusqu'à sa mort. La persécution allumée en France par François Ier, ayant exilé beaucoup de réformés, ils trouvèrent l'abri le plus sûr et l'accueil le plus hospitalier auprès de Renée, qui fut pour eux « une
» mère pleine de compassion. »

Rome en prit ombrage, et Hercule d'Este fut sollicité d'y remédier. Il commença par

l'obliger de renvoyer les dames et gentilshommes français qui l'avaient suivie. Clément Marot se réfugia à Venise; mais Cœlio Calcagnini, Lelio Giraldi, Bartholomeo Riccio, Manello Palingenio, Marco Antonio Flaminio, Chilian, Sinapi, Morata et sa fille lui offraient encore les consolations de la science et la ressource de leur entretien. Plusieurs de ces savants étaient voués à l'éducation de ses enfants, dont les progrès furent fort applaudis de Paul III, pendant le séjour qu'il fit à Ferrare en 1543. Ils représentèrent devant lui la comédie des *Adelphes* de Térence: Anne d'Este, depuis duchesse de Guise, s'y distingua particulièrement.

La persécution reprit bientôt avec plus de fureur, et Renée vit peu à peu s'éloigner tous ses amis et disparaître l'église de Ferrare. Elle-même, depuis longtemps en butte à de continuelles obsessions, ne put se soustraire

au zèle persécuteur de son neveu, Henri II. Il envoya l'inquisiteur Oriz à Ferrare, pour faire connaître au duc « le vif déplaisir qu'il avait » ressenti en apprenant que son unique tante, » pour laquelle il avait toujours éprouvé tant » d'attachement et d'estime, s'était laissée » égarer dans le labyrinthe de ces détesta- » bles erreurs. »

Le choix de maître Oriz indiquait assez qu'on voulait soumettre la conscience de Renée plutôt que de l'éclairer. C'était ce même Oriz qui, délégué à La Rochelle pour y rechercher l'hérésie, avait été si bien traité et avait fait si bonne chère chez les réformés, désireux de le capter, qu'il était revenu à Paris ne pouvant assez vanter l'excellence de leur catholicisme. Ses sermons, auxquels Renée fut contrainte d'assister chaque jour, n'ayant pu la convaincre, le duc envoya (le 7 septembre 1554) l'évêque Rossetti et le chevalier Ruggieri pour l'enlever de son pa-

lais, et la fit enfermer, sous bonne garde, dans un de ses châteaux. Elle languit longtemps en captivité, soumise aux reproches amers et aux mauvais traitements de son époux. Vaincue par la solitude et les privations, dont la plus cruelle était celle de ses enfants, elle consentit enfin à aller à la messe. Calvin, qui n'avait point de ces lâches ménagements qu'on nomme respect humain, ne l'épargna pas dans sa faiblesse.

En 1559, Hercule d'Este mourut. Son fils étant à la cour de France, Renée se trouva seule chargée de protéger les duchés contre les entreprises du duc de Sessa, gouverneur de Milan, et elle y parvint par des mesures de défense aussi promptes que rigoureuses; mais cet important service ne put lui faire obtenir de son fils l'exercice libre de son culte. Rome le lui interdisait. D'autre part, sa nièce Catherine de Médicis la rappelait en France, et lui faisait entendre qu'elle pour-

rait servir d'intermédiaire entre la cour et les chefs du parti réformé, auxquels elle paraissait prête à accorder toutes leurs demandes. Sans se faire à cet égard de grandes illusions, Renée céda au désir de revoir sa patrie et partit le 2 septembre 1560, au grand désespoir du peuple de Ferrare qui pleurait amèrement sa bienfaitrice ; « car » combien qu'elle eût le cœur et l'esprit cor- » rompus, » suivant un historien catholique, « par cette secte de pestilence, elle ne laissait » pas que de plaire à tous par la vivacité » de son esprit et par ses douces manières, » d'autant plus qu'elle n'avait pas d'égales » en libéralité et ne se fatiguait jamais de » subvenir aux besoins des pauvres, ce qui » la faisait aimer de tous au dernier point. »

« Cueille-t-on les raisins à des épines, ou » les figues à des chardons ? » a dit le Sauveur. « Ainsi tout bon arbre fait de bons » fruits. » (Matth., VII, 16, 17.)

LI.

Calvin, consulté par Rénée sur la conduite qu'elle avait à tenir en France, ne lui dissimula pas le peu de fonds qu'il faisait sur sa présence pour améliorer les affaires. Il le lui dit dans ce noble langage et avec cette âpre franchise qui le mettent au premier rang des écrivains de son temps : « Si vous étiez bien résolue » de vous porter franchement et d'une au- » tre magnanimité que vous n'avez fait jus- » qu'ici, je prierais Dieu de vous avancer » bientôt en plus grand maniement qu'on » ne vous présente. Mais si c'est pour dire » *amen* à tout ce qui est condamné de Dieu » et des hommes, je ne sais que dire, sinon » que vous vous gardiez de tomber de fièvre » en chaud mal. Ce n'est pas à dire pourtant, » Madame, que je vous conseille de vous plus

» tenir en la servitude où vous êtes, ni vous
» y endormir, car c'est trop du passé. Seu-
» lement, je vous prie de changer tellement
» que ce soit pour servir Dieu à bon escient,
» et tendre au droit but, non plus pour
» vous envelopper en des filets qu'il vous
» serait difficile de rompre et qui vous
» tiendraient serrée autant et plus que les
» premiers. Quoi qu'il en soit, c'est par
» trop languir, Madame, et si vous n'avez
» pitié de vous, il est à craindre que vous
» ne cherchiez trop tard remède à votre
» mal. Outre ce que Dieu vous a de long-
» temps montré par sa Parole, l'âge vous
» avertit de penser que notre héritage et
» le repos éternel n'est pas ici-bas. Et Jésus-
» Christ vaut bien de vous faire ou-
» blier tant France que Ferrare (5 juillet
» 1560). »

A peine était-elle arrivée en France, que le prince de Condé fut arrêté. Renée se rend

aussitôt à la cour et y fait entendre à la reine, au roi et au duc de Guise les paroles les plus fermes, mais sans obtenir la délivrance du prince, qui ne dut la vie qu'à la mort de François II. Elle retourna tristement à Montargis, où des fanatiques cherchaient à organiser une émeute contre elle. A plusieurs reprises, elle eut à réprimer leurs mauvais desseins et n'y parvint qu'à force de sang-froid et de résolution.

La sédition apaisée, elle put exercer des vertus plus douces à son cœur compatissant. De malheureux huguenots et catholiques, chassés par la guerre de Paris, Melun, Nemours, Sens, Blois, Tours et autres lieux, se pressaient aux portes de Montargis, sans cesse ouvertes à tous les partis. Pour les y garder, Renée était obligée de tenir une garnison, que le duc de Guise lui fit retirer. Elle dut en établir une elle-même pour la défense de ses hôtes. Bientôt l'armée ca-

tholique, revenant du siége de Bourges, s'approche de Montargis. Renée se hâte de faire partir les huguenots et surtout les ministres qu'elle n'aurait pu suffisamment protéger. Elle réussit à procurer à chacun, chevaux ou charrettes, pour se transporter chez les gentilshommes de la province auxquels elle les recommandait. Tous ceux qui ne savaient où aller, elle les recueillit dans son propre château. « Nous passâmes à Montar-
» gis, dit Brantôme, les chefs et les princi-
» paux capitaines et gentilshommes, et nous
» lui allâmes faire la révérence, comme
» notre devoir nous le commandait. Nous
» vîmes dans le château, je crois, plus
» de 300 personnes de la religion qui, de
» toutes parts du pays, s'y étaient ren-
» dues. »

Le cardinal de Lorraine, la duchesse Anne, François de Guise et Charles IX arrivèrent avec l'avant-garde et séjournèrent

au château. Pendant ce temps, la ville était livrée à une soldatesque furieuse qui saccageait les oratoires protestants et relevait partout les images. Renée, intercédant auprès du jeune roi, en obtint un ordre de mettre un terme à ces excès. Il semble que, dès cette époque, Renée ait recouvré toute l'énergie que Calvin lui reprochait de n'avoir pas eue en Italie. Elle put s'assurer bientôt qu'il avait bien compris sa situation, lorsqu'il lui avait écrit qu'elle n'aurait pas beaucoup gagné à sortir d'un abîme pour entrer dans un autre. En effet, son gendre lui fit signifier successivement, qu'on lui ôtait la garde de la ville de Montargis, qu'elle ne pourrait admettre personne à son culte, pas même ses domestiques, et enfin qu'elle devait être menée de gré ou de force dans quelqu'autre château royal, sous prétexte de l'importance dont était Montargis comme place de guerre. Le baron de la Garde, tristement célèbre

par le massacre de Cabrières, était chargé de cet ordre.

Renée lui résista et le renvoya, escorté d'un de ses gentilshommes, pour représenter de sa part, qu'elle serait exposée à la boucherie dans des maisons non fortifiées, telles que Saint-Germain ou Fontainebleau, et qu'elle savait bien que son neveu le roi ne l'entendait pas ainsi. Alors Sourches de Malicorne, créature du duc de Guise, qui avait suivi le baron de la Garde avec quatre compagnies de cheval, la menaça d'amener du canon devant le château pour la forcer à se rendre. « Malicorne, lui dit Renée, avisez bien » à ce que vous entreprenez, car il n'y a » homme en ce royaume qui me puisse » commander que le roi. Et si vous en venez là, je me mettrai la première sur la » brèche pour essayer si vous serez si audacieux que de tuer la fille d'un roi, » n'étant au reste si peu apparentée ni si

» peu aimée que je n'aie le moyen de me
» ressentir de votre audace, jusqu'en votre
» lignée, voire même jusqu'aux enfants au
» berceau. »

La belle conduite de Renée à l'égard des huguenots avait désarmé toute la sévérité de Calvin. Il la loua « d'avoir fait de son
» château un hôtel-Dieu pour les pauvres
» réfugiés, et bénit Dieu de ce qu'il l'avait
» fortifiée en ses rudes assauts...... J'ai
» pensé souventes fois, ajoutait-il, que Dieu
» vous avait réservé telles épreuves sur
» votre vieillesse pour se payer des arréra-
» ges que vous lui deviez à cause de votre
» timidité du temps passé. Je parle à la fa-
» çon commune des hommes, car quand
» vous en eussiez fait cent fois plus et mille,
» ce ne serait pas pour vous acquitter en-
» vers lui....... » Le même esprit de justice qui lui avait fait repousser une injuste oppression réglait toute la vie de Renée. Elle

en donna une preuve très-remarquable à la mort de son gendre François de Guise. Le parti huguenot ne renfermait pas seulement des hommes voués à l'obéissance de la parole de Dieu et voulant y conformer leur vie. Nombre de protestants n'avaient vu dans la lutte qu'ils soutenaient qu'une tyrannie à repousser et des opprimés à défendre, et prenant la générosité chevaleresque de leur caractère ou une conviction de leur esprit pour une croyance de cœur, ils se montraient bien souvent inhabiles à modérer les élans passionnés de leurs haines et de leurs vengeances. Le duc de Guise n'avait malheureusement rien épargné pour attirer sur lui la somme de toutes ces inimitiés, et lorsqu'il tomba sous le poignard d'un fanatique, il n'y eut qu'un cri dans le parti huguenot pour admirer ce grand jugement de Dieu.

Renée se permit de blâmer ces sentiments

violents et vindicatifs. Elle soutint sur ce sujet, avec Calvin, une sorte de controverse où elle ne montra pas moins de largeur d'esprit que de vraie charité. On aime à voir cette nature aimante et délicate réclamer contre la passion qui poursuivait la mémoire de son gendre. Quand elle parvient à force de sensibilité à échapper aux inexorables conclusions de Calvin à l'endroit de la haine des ennemis de Dieu, on lui sait gré de faire fléchir un moment la théologie devant la charité dont son cœur était plein, et l'on est bien tenté d'avoir tort avec elle plutôt que d'avoir raison avec le grand réformateur. Puis c'était une chose si rare que de savoir discerner le bien dans un adversaire, qu'on se plaît à voir Renée chercher ainsi curieusement les grands côtés et les vertus de celui qui l'avait tant fait souffrir, et n'avait trouvé, même en sa mort, que d'implacables ennemis. Renée, en un mot, avait quelque chose de plus hu-

main que la Réforme, elle devançait son époque, son entourage, et son parti qui n'a pu lui en tenir compte. C'est à nous à le faire. Aussi sommes-nous heureux de saisir l'occasion de louer en elle les germes de cette tolérance, objets des désirs et des aspirations des vrais chrétiens et dont nous hâtons l'accomplissement de tous nos vœux.

LII.

Les fugitifs de l'armée de Condé furent encore bienvenus auprès de Renée, que la paix avait laissé jouir de quelque repos depuis plusieurs années; mais elle ne put le faire goûter à ses hôtes sans exciter la colère de Charles IX qui lui fit défendre de les garder à Montargis. Ses réclamations repoussées, elle descendit aux supplications; mais il fallut renvoyer tous ceux que le

château ne put contenir. Elle garda auprès d'elle Julien Calandrini et sa famille. Renée retrouvait en eux le goût des arts et des sciences; et elle aimait à nourrir dans leur entretien ses souvenirs d'Italie et son affection pour sa seconde patrie.

Chiara Burlamacchi accoucha heureusement, à Montargis, d'une fille qui nous a retracé, dans une narration simple et touchante, les événements survenus depuis cette époque dans sa famille. Nous la suivrons désormais toutes les fois que nous pourrons le faire sans manquer de clarté. Ses mémoires commencent en ces termes : « Je, Renée Burlamacchi, veuve de César » Balbani, de bonne mémoire, étant dans » la retraite en mon lieu du Petit-Sacconnex, » et méditant les grâces que le Seigneur m'a » faites, dès qu'il lui a plu de me mettre » au monde, me suis appliquée à mettre ceci » par écrit, pour servir de mémoire à ceux

» qui viendront après moi, afin que l'on
» considère combien le Seigneur est bon
» aux siens, et comme il fait réussir en
» bien toutes choses à ceux qui le crai-
» gnent. »

Après un court récit de ce qui arriva à ses parents depuis qu'ils eurent quitté « les
» abominations du papisme pour se retirer
» dans l'Eglise du Seigneur, » c'était le langage du temps, elle reprend ainsi :
« C'est en ce lieu de Montargis que je na-
» quis le 25 mars 1568 et que je fus pré-
» sentée au baptême par Mme la duchesse,
» qui me donna son nom, et par M. Julien
» Calandrini, mon grand-père; ensuite de
» quoi notre monde demeura à Montargis
» jusqu'au mois de juin 1568 que nous re-
» vînmes à Paris, la paix ayant été faite
» en France (1).

(1) La paix de Lonjumeau, signée le 23 mars entre

» Camille, ma sœur, naquit le 10 juillet » 1569, et on ne put la faire baptiser pour » lors, n'ayant point de commodité d'exer- » cice. Mais la guerre s'étant renouvelée » contre ceux de la religion, nous fûmes de » rechef contraints de quitter Paris et de » nous en aller à Sédan, d'où mon père par- » tit sur la fin de mai 1570, et retourna à » Paris pour prendre ma dite sœur qu'on » y avait laissée en nourrice. L'ayant fait » porter à Sédan, elle fut présentée au saint » baptême, le 29 juin, par notre grand » oncle Benedict Calandrini, et par Magde- » laine, sa femme. »

Le 25 octobre 1570, Chiara Burlamacchi mit au monde un fils, à Luzarches. Le 12 mars 1572, une fille, nommée Suzanne, naquit à

la cour et les chefs protestants, ne dura que peu de semaines. Le massacre des protestants désarmés, organisé dans toute la France, les força bientôt de reprendre les armes.

Paris, où les Burlamacchi s'étaient fixés avec Benedict Calandrini, sa femme et Philippe Calandrini, tandis que le reste de la famille résidait à Luzarches.

LIII.

La position des réformés italiens s'était compliquée en France. Pie V venait d'obtenir du sénat de Lucques un second décret tout semblable à celui de 1562. Ce pape avait embrassé avec ardeur la cause de Charles IX. « En aucune façon et pour au-
» cune cause, écrivait-il à Catherine, il ne
» faut épargner les ennemis de Dieu. Au-
» cun respect humain, touchant les person-
» nes ou les choses, ne vous doit induire
» en la pensée d'épargner les ennemis de
» Dieu. Ce n'est que par l'entière extermi-
» nation des hérétiques, que le roi pourra

» rendre à ce noble royaume son antique » religion. » Il venait de lever une armée de 4500 fantassins et de 1500 cavaliers, qu'il avait envoyée au roi pour l'aider à accomplir ce pieux dessein. Santa Croce, qui la commandait, avait ordre de ne faire quartier à aucun huguenot, mais de faire tuer sur place tous ceux qui tomberaient entre les mains de ses soldats.

Philippe II, que l'auteur de l'*Histoire de S.t Pie V* nous signale quelque part comme « animé d'un respect *infini* de la liberté reli- » gieuse, » avait joint 400 lances et 3000 fantassins à ce secours. Côme de Médicis et d'autres princes italiens avaient aussi fourni leur contingent. La vie des réfugiés lucquois, vendue d'avance au poignard, ne se cachait qu'à force de prudence et de retraite au milieu de ces bandes cruelles, animées de toute la rage que leur soufflait l'implacable pontife. Non content de vanter les vertus

chrétiennes de Philippe II, il exaltait le « courage si élevé et si disposé aux nobles » entreprises » de Charles IX, et ne cessait de le presser et de le harceler pour en finir avec cette maudite race de huguenots, lui reprochant, comme autant de crimes, chaque délai qu'il y apportait. Mais il faut lui rendre cette justice que, dans sa droiture, il ne voulait pas qu'on procédât autrement que par l'extermination et la guerre à mort; il condamnait les moyens insolites et nouveaux. Etait-il informé des complots de la Saint-Barthélemi? Nous ne le dirons pas; mais ce qu'il n'était pas impossible de prévoir, c'est que de si continuelles obsessions pousseraient le faible et cruel monarque à quelques atrocités. En vain, le pape aurait voulu modérer et contenir les instincts sanguinaires de Charles IX qu'il avait surexcités sans relâche. Son illusion était telle qu'alors même que le malheureux jeune homme avait

atteint ce dégré de férocité qui rapproche l'homme du tigre et de la hyène, Pie V persistait à ne voir en lui que le roi très-chrétien. Erreur que nous déplorons chez ce grand homme. Quiconque lira quelques-unes des pages admirables, écrites par les martyrs qu'il livra aux flammes; quiconque comparera la vie d'Aonio Paleario, ou de Carnesecchi, avec celles des hommes qui obtinrent toutes les sympathies de Pie V, sera forcé, quelles que soient ses préventions de secte ou ses préjugés de parti, de reconnaître que ce pape n'eut pas le discernement des esprits que donne l'Esprit de Dieu, et qu'avec de grandes qualités et une austérité qui le placent haut dans l'histoire de son siècle et de la papauté, il fut un de ces aveugles conducteurs d'autres aveugles que condamne l'Ecriture. Un siècle s'était écoulé, lorsque Louis XIV, voulant expier les scandales de sa vie, reprit l'œuvre d'ex-

termination de Paul IV et de Pie V. Il préluda à la révocation de l'édit de Nantes et aux dragonnades par la demande de canonisation de ce dernier pontife.

LIV.

Le jour fixé pour le massacre des huguenots approchait. Burlamacchi voyait autour de lui la plupart des chefs qu'il avait connus à l'armée de Condé et quelques Italiens, qui tous paraissaient également rassurés sur les dispositions de la cour. De sourds murmures, des bruits vagues avaient frappé son oreille sans le décider à s'éloigner. Aux premiers cris de : Mort aux huguenots! poussés sous ses fenêtres, il se précipite croyant avoir quelqu'un à défendre, et lui-même est atteint d'un coup d'arquebuse en mettant le pied dans la rue.

Philippe Calandrini, qui le suivait, parvint à repousser les assassins et les empêcha de l'achever.

Nous reprenons le récit de Renée Burlamacchi :

« Notre famille ne fut sauvée en ces » jours-là que par une providence bien mi- » raculeuse du Seigneur, qui employa pour » cela un de nos amis de Lorraine appelé » Leclerc, trésorier du duc de Guise. C'est » chez lui que se retirèrent aussi Benedict » Calandrini et sa femme Magdelaine Calan- » drini, tandis que ma sœur Camille, Ja- » ques et moi étions restés dans la maison » avec quelques domestiques; mais nos pa- » rents aussitôt nous firent quérir, nous » faisant porter auprès d'eux dans la maison » de ce trésorier Leclerc. Ils y demeu- » rèrent dès le dimanche matin, 24, » jusqu'au lundi, 25, à minuit, qu'on les » envoya prendre avec cent hommes d'ar-

» mes pour les mener chez M. le duc de
» Bouillon (1). Car on fit une défense très-
» rigoureuse, qu'on publia, qu'aucun ne pût
» retirer chez soi ou cacher ceux de la reli-
» gion. Cela empêchant M. Leclerc de nous
» garder dans sa maison, on nous y laissa
» pourtant, de peur qu'en partant avec eux
» si avant dans la nuit, ils ne fussent dé-
» couverts par des pleurs d'enfants. Nous
» demeurâmes dans cette maison jusqu'au
» mardi après dîner, avec notre gouvernante
» lucquoise, appelée Catherine, et communé-
» ment la Tina, avec une autre fille appelée
» Cressine. Comme il y avait à Paris de nos
» parents italiens et papistes, ils moyennèrent

(1) Henri Robert de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sédan, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur de Normandie, né le 7 février 1539, de Robert de la Marck, duc de Bouillon, comte de Braine, maréchal de France, et de Françoise de Brézé, comtesse de Maulevrier. Il avait embrassé la Réforme et y persévéra jusqu'à sa mort arrivée en 1574.

» entre eux que nous autres, trois enfants,
» fussions reçus dans la maison du duc de
» Guise, qui retirait dans sa maison des
» personnes de la religion, quoiqu'il fût un
» des auteurs du massacre. Nous y fûmes
» conduits par l'intercession de ces parents
» et particulièrement des sieurs Gaspero de
» Poggio et Fabricio Burlamacchi qui nous
» visitèrent tous les jours pendant que nous
» fûmes dans cette maison. Le duc nous vit
» dès que nous y fûmes venus, et, témoi-
» gnant d'agréer nos physionomies, il nous
» recommanda expressément à la femme
» du concierge, car il partait ce jour-là
» même de Paris, montrant de croire ce
» qu'on lui avait dit que notre père eût été
» tué, sur quoi nous fûmes mis dans une
» chambre où nous étions comme en prison
» sans en pouvoir sortir. Cependant, notre
» maison vint à être saccagée. Jean Madami,
» notre serviteur, mari de la susdite Tina,

» y étant resté jusqu'alors, se sauva sur les
» toits, et, de nuit, étant entré par le toit
» en une maison qu'il ne connaissait pas, il
» trouva une chambrière, qui lui donna
» quelque chose pour se soutenir, ayant
» demeuré 24 heures sans manger. Elle
» le tint là jusqu'au matin qu'elle le fit sor-
» tir, lui ayant mis sur son chapeau une
» croix de papier blanc, afin qu'on ne le prît
» pas pour un homme de la religion. Et
» comme il eut appris le lieu où était sa
» femme avec nous, il nous vint trouver la
» nuit dans cette maison de M. de Guise,
» ce qui surprit et donna bien de la joie à
» sa femme qui l'avait pleuré comme mort.

» Le duc de Guise devant retourner au
» premier jour à Paris, mon père eut quel-
» qu'avis que d'abord il nous ferait rebap-
» tiser; cela l'obligea à prier M. de Bouillon
» de nous demander à la reine-mère, qui
» nous accorda à lui; ainsi, sortant de chez

» M. de Guise au bout de huit jours, on
» nous conduisit chez M. de Bouillon pour
» y demeurer avec nos parents. Nous de-
» meurâmes dans cette maison, mais étant
» toujours en bien du danger, attaqués par
» de fortes tentations d'aller à la messe.
» M. de Bouillon lui-même s'était laissé por-
» ter à aller à la messe comme étant l'uni-
» que moyen de sauver sa vie, par cette
» contrariété de temps, quoiqu'il en eût de
» l'aversion dans l'âme; mais Dieu fortifia
» tellement les nôtres qu'aucun de leur mai-
» son ne succomba à la tentation, ni même
» les petits enfants que M. de Guise avait
» dessein de faire élever à la romaine. »

LV.

Cependant Julien Calandrini, plein de vagues inquiétudes et de pressentiments

sinistres depuis la blessure de l'amiral, avait envoyé, le samedi, 23, un de ses serviteurs catholiques chercher à Paris des nouvelles. En route, cet homme apprit ce qui se tramait contre les protestants, et ne voulant point être enveloppé dans la ruine de ses maîtres, il décida qu'il resterait à Paris auprès de sa femme au lieu de retourner à Luzarches; mais Dieu en ordonna autrement. Les portes de la ville étaient fermées, et, ne pouvant se les faire ouvrir, force lui fut de retourner à Luzarches et de donner l'éveil à ses maîtres. Aussitôt, Julien Calandrini fait ses préparatifs pour conduire sa famille à Sédan. Mais une fête villageoise qui remplissait les abords du château et les danses des paysans qui se prolongèrent jusqu'à minuit sur la route, ne leur permirent de partir que fort tard. A chaque instant on pouvait les poursuivre. Par un bienfait de la Providence, ils ren-

contrèrent à Braine Mme la duchesse de Bouillon (1) qui se retirait aussi à Sédan. Sans elle, ils n'auraient pu pénétrer dans la ville dont le gouverneur, mal disposé pour les huguenots, avait renvoyé déjà plusieurs religionnaires. Au bout de peu de jours, le reste de leur famille les rejoignit.

« Nous partîmes de Paris pour aller à » Sédan, » écrit Renée, « en la compagnie » du duc de Bouillon, et avec l'aide de Dieu, » nous y arrivâmes heureusement. Ayant » perdu tous nos biens, Dieu voulut cepen- » dant nous secourir de quelques moyens » humains, nous faisant rencontrer, lorsque » nous passâmes à Rheims, un personnage » qui devait à mon père 4,000 livres tour- » nois, et qui les lui paya quoiqu'on ne les

(1) Françoise de Bourbon, fille de Louis II, duc de Montpensier et de Jaqueline de Longwy, comtesse de Bar-sur-Seine, avait épousé en 1558 Robert de la Marck, duc de Bouillon. Elle mourut en 1587.

» lui demandât pas, tous les papiers, parmi
» lesquels était son obligation, s'étant perdus
» à Paris, ce qui nous causa de grandes
» pertes. Dieu permettant que d'autres s'en-
» durcissent, s'opiniâtrant à nier de nous
» rien devoir, il toucha le cœur de cet
» homme-ci pour nous accommoder de cette
» partie, qui nous fut d'un grand secours
» à Sédan, puisque sans cela nous n'aurions
» pas eu de quoi sustenter notre famille.
» La cherté de toutes choses y était très-
» grande, et la ville si fort remplie de peu-
» ple que les pauvres familles se logeaient
» par les rues faute de maisons. Nous y de-
» meurâmes sept ans, étant aimés et hono-
» rés généralement de tous et principale-
» ment de ce seigneur le duc de Bouillon,
» qui envoyait prendre presque tous les
» matins M. Benedict Calandrini et mon
» père pour manger avec lui, tant il agréait
» leur conversation.

» M. Julien Calandrini mourut à Sédan » en décembre 1573. M. le duc de Bouillon, » venant à mourir, fut amèrement regretté » de toute la ville; il laissa l'administration » à la duchesse, sa femme, qui s'en acquitta » avec tant de prudence que tous les pau- » vres réfugiés y continuèrent leur demeure » tant que les affaires de France fussent en » meilleur état. Et, quant à notre maison, » cette princesse nous fit des faveurs et des » amitiés très-considérables.

» Le 9 juillet 1575 naquit mon frère » Philippe à Sédan, qui fut présenté au » baptême par notre oncle Philippe Calan- » drini, qui depuis se maria et mourut à La » Rochelle en 1586, et Mlle du Mesnil, » femme du commandeur du Mesnil, qui » mourut au massacre.

» En l'année 1579, nous nous retirâmes » de Sédan et nous logeâmes tous à Muret, » terre du prince de Condé, à deux petites

» journées de Paris. Mon père ayant arrenté » ce château comme n'étant pas loin de Pa- » ris pour y aller donner ordre à ses affaires, » ma sœur Magdeleine y naquit le 23 août » 1579, et fut baptisée à Saint-Pierel, à qua- » tre lieues de là qui était le lieu où nous » allions à l'exercice. Le parrain fut M. de » Fossés et notre tante Magdelaine la mar- » raine.

» Ma mère s'accoucha encore d'une fille » qui fut nommée Claire, baptisée à Saint- » Pierel et présentée par M. Colladon, se- » crétaire du prince de Condé; ensuite de » cette couche, Dieu retira ma chère mère, » le 16 septembre 1580.

» Mon père se trouva dans une grande » désolation ayant perdu une si douce com- » pagne qui l'avait toujours soutenu avec » constance et grande joie d'esprit ce peu » de temps qu'ils avaient vécu ensemble, » ayant passé par tant de misères, d'épreu-

» ves et de tribulations, et elle continua à
» se maintenir dans cette paix jusqu'à la fin;
» avant de mourir, elle recommanda ins-
» tamment sa famille à cette bonne tante
» Calandrini. Elle lui avait déjà fait un de-
» voir de mère jusqu'à la mort de Catherine
» Balbani, femme de Julien Calandrini, son
» père, qui laissa six enfants fort jeunes :
» Jean, César, Philippe, Chiara, Laura et
» Camilla, et qui mourut à Lucques en 1566.
» Avant le départ de la famille, elle, avec
» son mari, alla demeurer chez ledit Julien
» son beau-frère, pour élever ses enfants,
» ce qu'elle fit avec grand soin. Ayant pro-
» mis à ma mère mourante d'avoir encore
» soin de nous et de nous prendre comme
» ses propres enfants, elle s'acquitta bien
» généreusement et charitablement de sa
» promesse, nous ayant élevés tous, et par-
» ticulièrement les quatre filles qu'elle a
» toujours tenues auprès d'elle. A cela elle

» fut aidée par la demoiselle du Mesnil,
» dont j'ai parlé ci-devant, qui la secourut,
» prenant soin, par grande amitié, de nous
» enseigner à lire et à travailler, et surtout
» la crainte de Dieu, desquelles peines nous
» sommes tous fort obligés à sa mémoire.
» Les guerres de la ligue étant depuis sur-
» venues, nous fûmes contraints de penser
» à nous retirer. Cette demoiselle du Mesnil
» se fixa à Sédan, et nous à Genève.

» Dans ce voyage, nous essuyâmes de
» terribles difficultés et dangers, dont Dieu
» pourtant nous délivra : notre grand oncle
» Calandrini et sa femme étant depuis peu
» sortis d'une grande maladie, il était si
» faible qu'il ne pouvait plus se soutenir.
» Nous eûmes aussi de très-grandes pluies,
» et, pour cette raison, il nous fallut arrêter
» dans un lieu nommé Fontenay. Pleu-
» vant toujours tout ce temps-là, nous fû-
» mes souvent en danger de nous noyer dès

» le départ de ce lieu-là. Enfin pourtant
» Dieu nous conduisit en sorte que notre
» coche ne tomba point ni ne se rompit, en
» quoi nous reconnûmes son assistance par-
» ticulière. Ainsi, sous la conduite de notre
» bon Père céleste, nous arrivâmes à Ge-
» nève un lundi matin, 28 septembre 1585,
» recevant bien de la consolation de tous
» nos bons parents que nous vîmes nous
» être venus rencontrer au lieu de Versoix.
» Ce furent MM. Carlo Diodati, Manfredo
» Balbani, Virginio Sbarrà et César Balbani,
» qui nous accueillirent avec une grande af-
» fection, et nous allâmes loger chez
» M. Pompeo Diodati, beau-frère de ma
» mère. »

LVI.

Il y aurait, sans doute, quelqu'intérêt à parler ici des conséquences que l'établisse-

ment des familles italiennes eut pour Genève, et de leur influence sur le développement des mœurs, des habitudes et des institutions politiques et religieuses; mais ce sujet mérite d'être traité avec plus de détail que nous ne pouvons le faire ici. Nous relèverons, en passant, une opinion qui nous paraît peu fondée. On a dit qu'apportant à Genève quelque chose de la subtilité, de la finesse, des ruses de leur caractère national, ces familles avaient exercé une influence pernicieuse dans les sciences et la politique, et avaient en somme plutôt desservi que servi la cause du protestantisme et de la liberté. Par la même raison, on a donné quelque préférence à l'émigration des Français, plus guerriers, plus spontanés et plus chevaleresques, qui contribuèrent puissamment à la délivrance de Genève en 1602. Il nous semble que ces deux opinions peuvent se concilier. L'héritage des lumières, des

sciences et de tout le mouvement intellectuel de l'Orient, avait été recueilli par les Italiens à la chute de l'empire Grec. L'élégance et le bon goût étaient naturalisés en Italie, alors que le reste de l'Europe était encore dans une demi-barbarie. Des familles de princes, de nobles et de savants s'y transmettaient de génération en génération le goût du beau et des lumières, à une époque où la France était presqu'exclusivement guerrière et passablement ignorante.

La noblesse italienne ne s'estimait pas seulement par son antiquité et par la pureté de son sang, elle voulait être distinguée par l'honneur, l'esprit et les services rendus à la patrie et à la science. Bien éloignée de la vie moins civilisée des seigneurs féodaux dans les pays du Nord, elle était la véritable aristocratie intellectuelle, philosophique et financière de l'Europe. Nous ne voulons pas nier qu'elle ne rachetât ces

avantages par les vices d'une civilisation avancée, et que des rapports fréquents avec Rome, où fleurissait la science de Machiavel, n'eussent altéré, chez plusieurs, la franchise et la loyauté du caractère; mais le danger qui pouvait en résulter pour Genève était bien compensé par la présence et le mélange de l'élément français. Au bout de deux générations, ces races étrangères s'étaient si bien fondues dans la race genevoise, qu'il n'était plus possible à l'une des trois de prévaloir. Ce fut la force et la gloire de Genève, qui n'eût point conquis la haute position qu'elle occupa dans l'Europe, si la balance n'eût pas été tenue égale entre ces trois nationalités. — Revenons aux Burlamacchi.

LVII.

« Le 29 mai 1586, j'épousai mon cher
» mari César Balbani, d'heureuse mémoire,
» au temple de Saint-Germain, en l'assem-
» blée italienne. M. Nicolas Balbani fut le
» ministre qui nous épousa. On peut dire
» que ce mariage fut le commencement de
» la restauration que Dieu fit sentir à notre
» pauvre et désolée famille, qui était fort
» incommodée du côté des biens temporels.
» Nous avions encore laissé beaucoup de
» biens à Muret, tant meubles qu'immeu-
» bles. Tout y fut perdu depuis, tant parce
» que la guerre causa de ruines, que par
» la mauvaise conduite d'Etienne Grimoin,
» à qui mon père avait tout laissé en mains,
» usant de trop de confiance en lui; mais
» il nous trompa, malheureusement s'étant

» enrichi du nôtre. Mon père étant venu à » Genève, se résolut quelque temps après » d'aller à Muret, lui seul, pour pourvoir » à ses affaires. Mais quand il fut venu » jusqu'à Nancy en Lorraine, il fut dans » l'impossibilité de passer plus outre, et il » lui fallut revenir à Genève sur ses pas.

» Le 30 mai 1587, notre grand oncle, » Benedict Calandrini, mourut à Genève; » et, le 9 juillet de la même année, ma » sœur Camille épousa M. François Turret- » tini, qui l'obligea d'aller demeurer à Zu- » rich le mois d'octobre suivant.

» La guerre étant survenue à Genève en » 1588 et 1589, cela nous obligea d'aller » demeurer à Bâle jusqu'au commencement » de 1590 que nous retournâmes à Genève.

» Le 2 août 1590, mon père fut chargé, » de MM. Horace Micheli et Henri Balbani, » de faire un voyage en France pour les » affaires des Arnolfini et Micheli, de Lyon.

» Etant arrivé à la cour et ayant avancé
» ses affaires, il fut saisi d'une fièvre ar-
» dente dont il mourut à la mi-septembre,
» âgé de 58 ans, étant d'ailleurs assez fort
» et robuste. Il était entré, quand il partit,
» au négoce de M. François Turrettini, où,
» apparemment, il aurait acquis des facul-
» tés pour rétablir sa famille, s'il fût de-
» meuré en vie. Mais Dieu y voulut pour-
» voir autrement et cependant le mettre en
» repos, après avoir rendu témoignage, en
» sa vie et en sa fin, de sa probité et crainte
» de Dieu, et supporté avec grande pa-
» tience les épreuves et les angoisses où
» Dieu l'avait voulu faire passer, prenant à
» joie la perte de ses biens, dans l'assurance
» que Dieu lui en avait réservé dans le
» ciel de plus excellents.

» Notre tante Calandrini se trouva, par
» la mort de notre père, entièrement char-
» gée du reste de notre famille, mes deux

» sœurs, Susanne et Magdelaine, étant
» encore petites et sans aucuns moyens hu-
» mains, sans espérance aussi de rien reti-
» rer de ce qui nous était dû en France,
» puisque leurs frères, à cause de leur jeu-
» nesse, n'avaient pas encore la capacité et
» l'expérience; et tout cela est demeuré en
» perte pour nous, dont elle recevait bien
» du déplaisir.

» Cependant, après la mort de mon père,
» Dieu toucha le cœur de son frère Fede-
» rico Burlamacchi, de sorte qu'il se porta
» à nous faire payer 500 écus de ce qui
» appartenait à mon père, pour les biens
» de terre qui restaient à Lucques. On mit
» cet argent à profit, dans le négoce de
» M. François Turrettini, où il s'augmenta
» encore, en sorte qu'il aida beaucoup pour
» marier ma sœur Susanne, qui épousa, le
» 15 juin 1596, à Genève, M. Vincent Mi-
» nutoli, en notre église italienne, le ma-

» riage étant béni par M. Jean-Bernard » Basso.

» Le 4 décembre 1600, ce même minis- » tre bénit, en l'église italienne, le mariage » de ma sœur Magdelaine avec M. Jean » Diodati, professeur, et depuis ministre » du saint Evangile. Elle eut aussi, comme » ses sœurs, 1000 écus d'or sol de dot, qui » lui fut donnée aussi par notre tante Ca- » landrini, ayant enfin retiré cette somme » d'entre les mains de ses parents de Luc- » ques, qui avaient sa dot par devers eux. » Et, ainsi, elle eut le contentement, comme » elle nous avait adoptées pour ses enfants, » qu'elle nous a toutes mariées, aussi ho- » norablement que si nous fussions demeu- » rées dans notre patrie, dans la jouissance » de nos biens.

» Jacques, mon frère, s'était marié à Ge- » nève, en décembre 1598, avec Anne, fille » de M. Carlo Diodati. Philippe, mon autre

» frère, épousa, en février 1605, à Ams-
» terdam, Elisabeth, fille aînée de M. Jean
» Calandrini, fils de Julien, et alla demeu-
» rer à Londres.

» Notre tante Calandrini mourut à Ge-
» nève, le 7 mars 1601, attaquée d'un mal
» de colique; elle était âgée de 73 ans, et fut
» grandement regrettée et pleurée amèrement
» de nous, qui avons perdu en elle un grand
» soutien et grand appui. Dieu s'était servi
» de cette vertueuse dame pour secourir et
» élever premièrement la famille des Calan-
» drini, enfants de son beau-frère, en sorte
» qu'elle leur avait servi de mère; et, en
» effet, ils l'appelèrent toujours du nom de
» mère; et depuis, notre famille étant de
» même orpheline, Dieu l'a employée pour
» lui prêter un semblable, voire même en-
» core un plus grand secours, puisqu'ayant
» perdu notre père et notre mère, elle nous
» a tenu lieu de l'un et de l'autre. Dieu, ne

» lui ayant point donné d'enfants propres,
» l'a fait être par ce moyen la mère de plu-
» sieurs enfants. Ce qui m'oblige à dire pour
» fin, qu'à ce bon Père céleste, qui nous fait
» voir tant de merveilles de sa sainte provi-
» dence et miséricorde, comme nous les
» avons reconnues, doit être rendue pour
» tout jamais la louange et la gloire. Amen.»

LVIII.

Ici s'arrêtent les mémoires de Renée Burlamacchi. Elle avait perdu son mari, César Balbani, le 26 avril 1621, à l'âge de 65 ans, après 35 ans de la plus douce intimité. Ensemble, ils avaient pleuré la perte de tous leurs enfants, sept fils et trois filles, enlevés successivement avant d'être parvenus à l'âge adulte. Dans toutes ces épreuves, la piété, la soumission et la fermeté de

Rénée Balbani ne se démentirent jamais, et lui attirèrent l'estime et l'admiration générales. Ce fut probablement dans la première année de son veuvage, qu'elle traça les souvenirs que nous avons transcrits. Elle n'avait point eu l'intention de poser et de satisfaire une curiosité indiscrète. Raconter les délivrances de Dieu, dire avec le Psalmiste « que l'Éternel est bon et que sa » bonté dure à toujours, » fut sa seule ambition. De là, sans doute, ce silence, cette réserve sur ses impressions, sur ses douleurs et sur les déchirements de son cœur. L'*amen* avait tout pacifié, tout calmé dans cette âme cependant sensible et vive. Mais, plus sa foi s'affermissait, plus les vagues suscitées par la tempête étaient puissamment contenues par la contemplation et la prière, plus aussi son isolement inspirait de sollicitudes à ses amis et ses parents. Dans ce temps-là, on n'était veuve, à Ge-

nève, que lorsque toutes les raisons de l'être se trouvaient réunies. Il arrivait fréquemment alors de se remarier trois et même quatre fois. L'ordre de saint Paul : « Je veux » que les veuves se remarient, » aussi bien, que l'austérité des mœurs républicaines, base de la république protestante, en avaient fait presqu'une loi. On s'occupait donc, à tort ou a raison, de chercher un époux à l'intéressante veuve, et on lui proposa un homme justement célèbre, Théodore-Agrippa d'Aubigné, aïeul de Mme de Maintenon, retiré à Genève depuis trois ans. D'Aubigné, ami, favori et serviteur fidèle d'Henri IV, auquel il n'épargnait pas les preuves de son dévouement, quelquefois brusque et indiscret, toujours profond et sans arrière pensée, avait subi ses alternatives de faveur et de disgrâce avec une égale philosophie.

On connait son apostrophe au roi après l'assassinat tenté par Jean Chastel : « Sire,

» vous n'avez renié Jésus-Christ que de la
» bouche, vous avez été blessé à la bouche;
» mais si vous le reniez du cœur, vous
» serez blessé au cœur. » En apprenant le
régicide de Ravaillac, il s'écria : « Je suis
» sûr que c'est au cœur qu'il a frappé. »
Il s'était brouillé avec le roi pour avoir refusé de favoriser ses amours adultères, et ne se gênait guère de fronder et le roi, et ses maîtresses, et son gouvernement. Plus tard, il se mit mal avec Louis XIII en écrivant l'histoire de son temps. Le parlement ordonna la destruction de ce livre. D'Aubigné n'en prit point de souci, et amassa sur sa tête un orage auquel il dut se soustraire en se retirant à Genève. Les souvenirs de sa jeunesse, qui s'y était écoulée sous les yeux de Théodore de Bèze, l'inébranlable fermeté de ses convictions protestantes, les incroyables prouesses et les actions d'éclat qui remplissaient son aven-

tureuse carrière, sa lutte énergique en faveur des protestants de France, les services que ses talents militaires pouvaient rendre encore à la république ; tout contribuait à lui assurer, à Genève, une existence heureuse et honorable. Il y fut accueilli comme un ancien ami, par les magistrats, les pasteurs et le peuple. Mais la haine de ses ennemis ne s'endormant point en France, il construisait et fortifiait le château du Crest, dont il était seigneur, pour s'y défendre en cas de besoin « contre les larrons et les as- » sassins, » et y entretenait une nombreuse suite de gentilshommes.

En échangeant une vie toute intérieure et recueillie contre les agitations et les soucis qui s'attachaient partout à d'Aubigné, Renée espérait lui faire goûter le repos sérieux auquel son âge et ses fatigues l'invitaient à penser. Si elle eût cherché à se faire illusion sur la nature et la difficulté de cette

tâche, elle eût été bientôt désabusée. En effet, sitôt que la renommée eût répandu le bruit de cette union, Miron, ambassadeur du roi près des Cantons, crut faire merveille d'envoyer, à Genève, l'arrêt qui condamnait d'Aubigné à mort, pour avoir fait revêtir quelques bastions, des matériaux d'une église ruinée, en 1572. Il se flattait de lui faire perdre ainsi la protection des conseils et la main de Mme Balbani. C'était le quatrième arrêt de mort lancé contre lui pour des crimes de cette espèce, « lesquels, » dit-il, dans ses Mémoires, « m'ont toujours » fait honneur et plaisir. »

LIX.

Il voulut lui-même l'annoncer à Mme Balbani : « On parlait, à Genève, dit-il, de me » faire épouser la veuve de M. Balbani,

» nommée Renée, de la maison de Burla-
» macchi de Lucques; c'était une personne
» qui était fort aimée et considérée à Ge-
» nève, tant pour sa vertu, charité et hu-
» meur bienfaisante, que pour son illustre
» extraction et ses biens qui étaient consi-
» dérables. Comme je voulus donc éprou-
» ver l'esprit et le courage de ma future
» épouse, j'allai moi-même lui apprendre
» la première nouvelle dudit arrêt. Mais
» cette héroïne me répondit sans changer
» de visage : — Je suis trop heureuse de
» pouvoir partager avec vous la querelle
» de Dieu; aussi l'homme ne séparera point
» ce que ce même Dieu veut joindre.

» De sorte que je passai avec elle à mon
» second mariage, au sujet duquel M. de
» Fosiat, dont j'ai parlé ci-dessus, fit qua-
» tre vers :

Paris te dresse un vain tombeau,
Genève un certain hymenée;

A Paris tu meurs en tableau,
Vis ici au sein de Renée.

Telle que nous l'avons connue, il semble que les vertus, l'élévation des sentiments et le souvenir des malheurs de Mme d'Aubigné auraient dû mieux inspirer l'auteur de ce quatrain. L'espèce de complaisance avec laquelle d'Aubigné cite cet ingénieux effort de la muse de M. de Fosiat, nous fait craindre qu'il n'eût autour de lui d'autres beaux esprits moins bien doués peut-être et moins agréables encore que celui-là.

Mais cela ne décourageait nullement Mme d'Aubigné, qui ne tarda pas à exercer la plus heureuse influence sur l'esprit de son époux. Lui-même en rend témoignage dans une lettre à Mme de Villette, sa fille. « En » même temps que Dieu me donne la pau- » vreté, dit-il à *sa fillette*, il me donne les » pensées qu'il fallait et une compagne qui » tient bien sa partie en cela. »

Mme d'Aubigné avait adopté les enfants de son mari avec une affection toute maternelle. Elle s'associait à ses joies et à ses peines, doublait les unes et adoucissait les autres par sa sympathie. Voici quelques extraits de sa correspondance avec Mme de Villette :

« 14 décembre 1625.

» Madame ma fille, je prie Dieu que vo-
» tre petite suive les pas de celui de qui elle
» a la physionomie : c'est double joie pour
» vous et pour tous ceux qui l'aiment. Je
» crains, qu'étant aussi pressée que vous
» l'êtes, nous ne jouissions du plaisir de
» vous voir que comme d'un éclair. Je ne
» saurais vous dire la tristesse que nous
» avons sentie avec vous de la résolution
» de M. d'Adc. Il n'a rien à dire qui le
» puisse excuser. Hélas! madame ma fille,
» je vous ai bien plainte de voir ce subit
» changement si près de vous. Il faut espé-

» rer que Dieu pourvoira aux difficultés » qu'on appréhende. »

M. d'Ade de Caumont, veuf de la fille aînée de d'Aubigné, venait de se remarier brusquement au grand chagrin de toute sa famille (5 mai 1626). « M. d'Ade écrit à » Monsieur que ses enfants vous vont voir » souvent. C'est un grand bien pour eux et » qui donnera lieu à leur belle-mère de leur » rendre tout le devoir qu'elle leur doit. Il » est impossible que ce trop subit change- » ment ne fasse mal au cœur à tous ceux à » qui ils appartiennent. J'en gémis avec » Monsieur, mais si les enfants sont bien » servis, la douleur est plus supportable. » Ces petites âmes sont trop chères à Dieu » pour les abandonner. »

Mais la véritable croix de d'Aubigné était la conduite de son fils aîné Constant, aussi ingrat, aussi dénaturé que le cadet Nathan était soumis et recommandable. Pour ce fils

aîné, qu'il idolâtrait, d'Aubigné avait commis une faute dont il mena deuil pendant le reste de ses jours. Mme d'Aubigné le consolait, et, tout en élevant ses regards vers les choses célestes, elle ne manquait pas de partager tous ses travaux. Elle l'aida à achever la construction de son château. » J'ai comme achevé de bâtir mon Crest, » écrivait-il à sa fille (9 juin 1627), je l'ai » fait pour les miens; s'ils n'en jouissent pas, » eux et moi serons mieux logés au ciel. »

Malgré l'injustice et les violences dont il était l'objet, la noblesse des sentiments et la loyauté de d'Aubigné ne se démentirent jamais. Les registres des conseils nous en ont conservé un trait. On y lit à la date du 10 avril 1630 :

« M. d'Aubigné a répondu à un Savoyard » de considération qui lui promettait *mon-* » *tes aureos*, s'il voulait se ranger du parti » de son altesse, et qui lui rappelait les

» injustices qu'il avait éprouvées en France,
» qu'il ne ferait jamais rien contre son roi
» et son prince naturel, qu'il avait quatre-
» vingts ans, de sorte qu'il ne pouvait plus
» agir avec les pieds et les bras; que, ce-
» pendant, s'il fallait qu'il mourût les ar-
» mes à la main, ce serait pour la défense
» de cet état. »

LX.

L'estime, la confiance et la tendresse que d'Aubigné portait à sa femme ne l'empêchaient pas de mettre quelquefois sa patience et sa douceur à l'épreuve par son esprit aventureux et ses écarts littéraires. On trouve dans les registres du conseil, à la date du 12 avril 1630 :

« Le livre de M. d'Aubigné, intitulé : *Le
» baron de Fœneste*, contenant plusieurs blas-

» phèmes et impiétés, on a résolu : 1° de
» le supprimer; 2° de condamner l'impri-
» meur à cent écus d'amende; 3° d'appeler
» ledit sieur d'Aubigné et de lui représenter
» le tort qu'il se fait à lui-même et au pu-
» blic; et que, désormais, il ne fasse plus
» de semblables écrits, qui ne peuvent que
» causer du préjudice à cet état. »

Nous n'avons pas examiné les passages qui donnèrent lieu à cette censure rigoureuse, et, malgré notre respect pour les conseils de cette époque, nous aimons à croire qu'elle n'était pas complètement méritée. Clément Marot, dont nous chantons encore les hymnes chrétiens, n'avait-il pas dû fuir la métropole du calvinisme où il se sentait trop à l'étroit? Ramus et bien d'autres après lui n'en furent-ils pas évincés aussi pour des écarts de raisonnement ou pour les hardiesses mal sonnantes d'une philosophie qui maintenant trouverait à Genève accueil et

protection chez plusieurs savants recommandables par leur piété? Beaucoup d'hommes, dont nous admirons avec raison les écrits religieux, eussent-ils trouvé grâce devant nos bons aïeux qui avaient « décrété, écrit Théodore de Bèze, « que, ni en lo- » gique, ni en aucune autre branche de » savoir, on ne s'écarterait chez eux du » sentiment d'Aristote? » Quant au dogme, ils étaient bien plus exclusifs encore. Sortis récemment de Rome, ils en avaient conservé les traditions d'intolérance, et plusieurs siècles ne sont pas trop pour oublier ce fatal enseignement.

Voici ce qu'écrivait Mme d'Aubigné au sujet de cette condamnation (14 avril 1630): « La grande promptitude de Monsieur n'est » point amoindrie avec l'âge, ni son excel- » lent esprit à qui il donne quelquefois plus » de liberté que les affaires de ce temps ne » permettent. Je lui dis souvent qu'il est

» temps d'arrêter sa plume. Ce sera du sou-
» lagement pour lui et pour ses amis. Il a
» eu ces jours passés une bourrasque à cause
» du livre de *Fœneste*, augmenté de nou-
» veau, qui n'a pas été bien pris en ce lieu
» ici, où les personnes pensent trois fois une
» chose avant que de la mettre en effet une.
» J'espère que le bruit sera autre; mais ce
» n'a pas été sans peine. »

Le jour approchait, où ce ne serait plus aux hommes, mais à Dieu que d'Aubigné aurait à rendre compte. La censure des conseils lui avait donné un mouvement de bile qui fut suivi d'un érysipèle. Il s'en remit pour retomber bientôt plus gravement. Mme d'Aubigné annonce sa mort en ces termes à M. de Villette: « Il faut que je vous
» dise avec une main tremblante et le cœur
» plein d'angoisse et d'amertume, que Dieu
» a retiré à soi notre bon seigneur et votre
» bon et affectionné père, et à moi aussi père

» et mari si cher et bien aimé, que je m'es-
» time bienheureuse de l'avoir servi et
» malheureuse de ne le servir plus. Hélas!
» tout d'un coup il m'a été ravi : et il me
» semble impossible de croire que ce coup
» soit arrivé. Je ne le verrai donc plus. Je
» n'aurai donc plus la consolation de vous
» voir ici avec votre chère moitié, qui eût
» vu la sainte union de notre famille déso-
» lée! Mon bon seigneur fit cet été son tes-
» tament. A cette heure, il a ajouté quel-
» que chose et l'a fait clore par le notaire.
» Il faut que je vous dise, monsieur, que
» j'ai fait une double perte. Dieu a retiré
» mon frère le même jour qu'il disposa de
» mon bon seigneur, qui tomba malade le
» dimanche, à 4 heures du matin, 21 avril,
» selon le style nouveau. Il rendit l'esprit à
» 6 heures, le jeudi matin, 9 mai, le jour
» de l'Ascension, et mon frère mourut de
» langueur à 3 heures du soir. Voilà comme

» le Seigneur a appesanti sa main sur moi....
» Je supplie madame ma fille de modérer sa
» très-juste douleur. »

Quelques jours plus tard elle reprend :

« Il eut très-bonne connaissance jusqu'à
» quelques moments avant qu'il mourût. Il
» nous a rendu de grands témoignages de
» la joie qu'il ressentait, et quand il faisait
» des difficultés de prendre nourriture, il
» disait : — Ma mie, laisse-moi aller en paix,
» je veux aller manger du pain céleste. — Il
» a été servi en tout ce qu'il m'a été possi-
» ble d'imaginer. Ma peine n'a rien été : si
» j'eusse pu donner mon sang et ma vie, je
» l'eusse fait de bon cœur. En ses deux der-
» nières nuits, il fut consolé par deux excel-
» lents ministres, ses amis. Il n'a manqué ni
» d'assistance ni de consolation jusqu'à son
» dernier soupir par les plus excellents hom-
» mes de la ville, ses bons amis. Mais ce ne
» pouvait être tant que son mérite n'en re-

» quît encore davantage. Il est regretté de
» tous les gens de bien. Il a achevé ses jours
» en paix, et, deux heures avant sa fin, il
» dit d'une face joyeuse et d'un esprit paisi-
» ble et content :

« La voici l'heureuse journée
» Que Dieu a faite à plein désir.
» Par nous soit gloire à lui donnée,
» Et prenons en elle plaisir. »

Voici quelques mots du testament de d'Aubigné :

« Au nom de Dieu, Je, Théodore-Agrippa
» d'Aubigné, certain, et par les octante ans
» où il a plu au Seigneur me conduire ;
» averti que je suis proche de la mort, in-
» certain de son heure, ne la désirant ni ne
» la craignant, son nom et ses effets ne
» m'apportant que douces pensées, libre
» d'esprit et de corps en mon secret : j'écris
» à ma postérité ce testament et titre au-
» thentique de ma dernière volonté, com-

» mandant à mes enfants qu'ils aient mes
» derniers désirs pour règle des leurs;
» qu'ils reconnaissent mon ordonnance pour
» loi naturelle et leur père pour légitime
» magistrat; priant aussi tous juges de fa-
» voriser de leur autorité l'équitable dispo-
» sition de mes biens. Quand donc il plaira
» à Dieu d'appeler en son véritable repos
» mon âme lassée de vains travaux, rassa-
» siée et non ennuyée de vivre; s'il plaît à
» Dieu exaucer mon souhait de mourir à
» Genève, etc., etc.......

» Or, à Dieu, » dit-il en terminant,
« qui m'a sauvé de périls innombrables,
» des ennemis généraux et particuliers,
» de toutes sortes d'afflictions de corps et
» d'esprit, et des mains longues des prin-
» ces; à Dieu qui a converti mes péchés
» en bien, quand ils ont changé mes ser-
» vices en crimes et quand ils m'ont ôté
» honneurs et biens, m'a élevé et donné de

» quoi et à qui pouvoir donner des fruits de » sa bénédiction, à lui je tends les bras et » consigne mon âme, qu'il a relevée de ses » chutes, fortifiée dans les persécutions, » changeant ses terreurs en hautes espéran- » ces et la gardant du précipice, aussi chè- » rement que la prunelle de l'œil, l'a con- » servée comme sienne et pour soi. A lui » seul, tout juste et tout puissant, soit » toute gloire et puissance ès siècles à ja- » mais ! »

Telles furent les dernières pensées et les adieux pleins de foi que d'Aubigné adressait à sa postérité en quittant le monde où ses mêmes espérances ont été et sont encore professées par un grand nombre de ses descendants, catholiques ou protestants. L'un de ces derniers a repris et poursuit avec autant de succès que de talent l'œuvre historique dont son aïeul avait légué la continuation à ses enfants.

LXI.

Madame d'Aubigné écrivait à Madame de Villette :

« Je suis assurée que vous supportez votre » affliction en vraie chrétienne avec votre » vertu et piété. Mais, hélas! c'est à moi de » pleurer, puisque j'ai tout perdu. Celui par » qui je vivais contente en lui rendant ser- » vice n'est plus. Il me semble que je n'ai » plus rien à faire au monde. Je crains d'of- » fenser Dieu dans ma douleur.

» Tout a été réglé ici comme si M. de » Villette y eût été. Feu M. d'Aubigné ne » m'a rien dit à part, sinon qu'il me laissait » exécutrice de son testament. Je m'en » excusai et lui dis qu'il remettait ses affai- » res en mains bien faibles, quoique bien » fidèles. Il me répondit : — M. Calandrini

» t'aidera, comme il a fait avec toute af-
» fection. »

A M. de Villette.

13 juillet 1630.

« Je n'oublierai jamais celui de qui j'ai eu
» l'honneur d'être si chèrement aimée et à
» qui je ne puis penser, que je ne jette un
» ruisseau de larmes. L'heure de son repos
» était venue. Il s'allait mettre dans un la-
» byrinthe de fâcheuses affaires que je n'ai
» su qu'après sa mort. Je vous en dirai
» beaucoup de particularités qui ne se peu-
» vent écrire. Hélas! monsieur, je suis triste
» jusqu'à la mort qu'il n'ait pas disposé de
» son bien à votre contentement. Mais quand
» il avait résolu quelque chose, il était si ab-
» solu qu'on ne lui eût osé contredire. Sa
» volonté eût été de vendre la terre du
» Crest. Il y a des papiers qui sont sous la

» main du premier syndic. On m'a mandé
» de Genève la prison de M. de Candale,
» pris par les gens de l'empereur, qui ont
» encore battu les Vénitiens. Feu notre bon
» monsieur disait : — Si on se bat en Italie,
» c'est le bien de ce pauvre pays, mais gare
» le retour. Il faut croire que la garde d'Is-
» raël sera encore pour nous. »

8 août 1630.

« .....Il y a des histoires qui sont à Bâle
» de quoi nous ne pouvons rien faire à cette
» heure à cause de la peste. M. de La Fosse
» en était chargé par le testament. Je lui
» disais souvent que l'inégalité pouvait cau-
» ser quelque mécontentement. Il disait :
» — Changeons de propos. J'aime tous mes
» enfants, mais il faut que je pense aux plus
» pauvres.

» Je fus bien étonnée quand j'appris qu'il
» lui restait si peu d'argent. Les députés

» de la seigneurie vinrent visiter ses pa-
» piers ; ils y trouvèrent un brouillon de
» la vie de feu monsieur, là où ils ont
» effacé, comme vous verrez par la feuille
» que je vous envoie, ce qui parle des
» affaires de La Rochelle. C'est ce qu'ils
» trouvent être dangereux et qui pourrait
» porter préjudice à quelques particuliers.
» Vous voyez à quoi nous en sommes et à
» quoi on s'attache. Hélas! monsieur, il y a
» bien d'autres choses plus prégnantes. Il
» me semble d'entendre notre bon monsieur
» me dire : — Dieu veuille, ma mie, puisque
» je ne puis pas être médecin[1], que je ne sois
» pas prophète. »

Lorsqu'elle eut achevé de régler toutes les affaires de son époux, Mme d'Aubigné se retira au Petit-Sacconnex. Toute entière à ses souvenirs, à ses espérances et à la pratique des bonnes œuvres, elle se préparait avec calme à rejoindre les objets de ses

affections. Quelques mots de son testament nous révèlent bien l'état de son âme.

« Au nom de Dieu, le premier jour de » juillet 1636, je, Renée Burlamacchi, étant, » par la grâce de Dieu, en bonne santé, et » considérant que la condition de cette vie » est sujette à soudains changements, afin » d'obvier aux disputes qui pourraient être » entre mes plus proches après ma mort, à » cause des petits moyens que Dieu m'a » donnés cy, pour en disposer selon ma vo- » lonté, ce que je désire par ce mien testa- » ment de prévenir entre eux.

» Je rends grâces à mon Dieu que je suis » née et baptisée en son Eglise, et qu'après » tant de pérégrinations, fuites et pertes, » faites aux troubles de France de tous les » biens de feu notre bon père, il nous a gar- » dés au milieu des grandes persécutions, » sans que jamais pas un de notre famille » ait ployé le genou en aucune idolâtrie, et

» par sa grande bonté il nous a conduits à
» Genève, où il nous a fait sentir l'assurance
» de sa paternelle main, en la bénédiction
» qu'il nous a donnée par la sage et chari-
» table conduite de feue Mlle Calandrini, de
» très-excellente et heureuse mémoire, qui
» nous a été plus que mère, et cependant
» ne nous était rien que par alliance; par sa
» vertu et sa piété, elle nous a élevés de-
» puis la mort de notre mère, savoir quatre
» filles et deux fils, tous fort jeunes. La
» bonté de Dieu nous a fait connaître qu'il
» n'abandonne point les orphelins. Je le prie
» qu'il nous fasse la grâce de n'être jamais
» ingrats de tant de bénéfices que nous
» avons reçus de sa bonté.

» Je prie aussi cette dernière bonté pour
» la conservation de cet Etat, et, qu'accep-
» tant cette sainte bénédiction, cette ville
» puisse être toujours l'asile et la consola-
» tion des personnes qui se retirent dans son

» Eglise, pour y louer et y invoquer son
» saint nom : qu'il lui plaise augmenter ses
» saintes grâces à messieurs de cette ville,
» comme aussi à messieurs nos pasteurs, afin
» que, par leur sage conduite, l'Eglise de
» Dieu soit conservée et augmentée de plus
» en plus.

» Je me prosterne donc devant mon
» Dieu et le prie de m'avertir jusques au
» dernier soupir de ma vie, afin que je
» puisse invoquer son saint nom, n'ayant
» aucun espoir ni refuge, sinon à son adop-
» tion gratuite où tout mon salut est fondé,
» embrassant la grâce qu'il m'a faite en no-
» tre Seigneur Jésus-Christ, et acceptant le
» mérite de sa mort, afin que par ce moyen
» tous mes péchés soient ensevelis, et que,
» étant lavée de son précieux sang, je puisse
» comparaître devant sa face comme portant
» son image.

» Je demande d'être enterrée à Plainpa-

» lais auprès de M. Balbani, mon très-cher
» et bien-aimé mari, et des dix enfants que
» nous avons eus ensemble, sept fils et trois
» filles; et ainsi que je suis assurée que nos
» esprits seront ensemble au royaume cé-
» leste, je désire que mes cendres soient
» auprès d'eux, en attendant cette heureuse
» journée que nous comparaîtrons en corps
» et en âme devant la divine majesté pour
» jouir de l'entière et parfaite félicité qu'il a
» promise à ses fidèles. »

Suivent ses legs, à l'hôpital, à la bourse française, à la bourse italienne, à ses sœurs, à ses neveux et nièces, à Nathan d'Aubigné et à d'autres personnes. Elle nomme pour son héritière universelle Renée Burlamacchi, sa nièce, et conclut en ces mots :

« Je prie le Seigneur Dieu tout-puissant
» qu'il conduise mes pas et mes actions tout
» le reste de ma vie, afin que je ne fasse
» rien qui ne soit à son honneur et à sa

» gloire, à l'édification de mon prochain et
» à mon salut. »

Ce testament fut confirmé le 3 septembre **1641**, et le 6, Mme d'Aubigné expira dans la paix et dans la joie de son salut.

LXII.

Telle fut la vie de Renée Burlamacchi. Si ce court récit ne suffit pas pour nous faire apprécier toutes les qualités aimables qui la recommandèrent à l'estime, à l'affection et au respect de ses contemporains, il suffit pour nous donner une haute idée de l'élévation et de la sincérité de ses sentiments religieux. L'on ne peut glorifier Dieu aussi habituellement, sans lui avoir donné son cœur. L'on ne saurait se montrer aussi reconnaissant des bienfaits longtemps après la mort du bienfaiteur, et y insister aussi

soigneusement sans être avancé dans la vie chrétienne. La justice et la charité avaient pris possession du cœur de Renée avec la foi. Modèle d'énergie dans le malheur, de patience dans l'épreuve, et de soumission dans les revers, ce n'est que sur les compassions inépuisables de Dieu qu'elle désire attirer notre attention. Ainsi, sans le vouloir, elle nous prêche l'humilité.

C'est un héritage à recueillir, pour nous surtout dont elle a retracé l'histoire, en écrivant celle de nos aïeux. Et quel plus pré cieux héritage aurait-elle pu nous laisser?

Quelles qu'eussent été les richesses de Michel Burlamacchi, il ne pouvait les transmettre au-delà de deux ou trois générations; mais il était pauvre des biens de ce monde et riche de la faveur divine qui s'attache au juste et à ses enfants jusqu'en mille générations. La bénédiction temporelle qui a reposé sur ses deux mille descendants rappelle cette

parole du prophète: « Je n'ai jamais vu le » juste abandonné ni sa postérité mendiant » son pain. »

Autant que nous avons pu le vérifier, cette parole est vraie jusqu'à la onzième génération. Tous ceux de ses descendants que nous connaissons ont été plus ou moins favorisés des biens de la fortune, plusieurs ont joui d'une grande opulence. Beaucoup se sont distingués dans les lettres, les sciences, les arts, la magistrature, la jurisprudence, et la théologie surtout. Un certain nombre d'illustrations européennes et même universelles remontent à cette même origine.

Mais cette bénédiction ne s'est pas arrêtée aux grâces temporelles et intellectuelles. C'est surtout spirituellement qu'elle a abondé sur les descendants de nos pères sous la croix. Nous ne pouvons point citer de noms, mais si ce dénombrement était permis, s'il était sans danger, ce serait un admirable

cantique d'actions de grâces à la gloire de Dieu. De nos jours encore cette sève généreuse n'est point épuisée. De nombreux rejetons attestent que la fidélité de Dieu qui a béni celle de nos pères ne se lasse point de la récompenser dans les enfants, et la prière de ces vénérables confesseurs est encore efficace devant le trône de grâces pour en faire descendre le salut et la vie sur leurs familles.

Puisse ce souvenir nous encourager à croire et à nous confier en Celui qui bénit jusqu'en mille générations ceux qui l'aiment et qui font sa volonté! Qu'il nous excite à la prière, sachant que nos requêtes ferventes resteront après nous comme une rosée de bénédiction aux siècles des siècles! Etrangers et voyageurs sur cette terre comme l'ont été nos pères, bientôt nous aurons passé; puissions-nous, à leur exemple, montrer aux générations qui nous suivent, le

véritable chemin des cieux, et, quoique morts, leur parler, par notre foi, de Celui qui est la voie, la vérité et la vie, Christ le vrai Dieu et la vie éternelle!

FIN.

NOTES.

NOTE A (page 21, ligne 1).

Je n'ai pas cru devoir donner ici la longue liste des documents et des ouvrages consultés pour ce travail. L'*Histoire de Lucques*, par Mazzarosa, m'a servi de guide là où les documents originaux m'ont manqué. Le tome X de l'*Archivio Storico*, qui a paru depuis l'impression de cet opuscule, m'a fourni la matière de plusieurs notes. MM. Carlo Minutoli, J.-P. Vieusseux et Louis Sordet m'ont secondé dans mes recherches, avec une obligeance dont je suis heureux de leur témoigner ici ma sincère reconnaissance.

NOTE B (page 69, ligne 17).

Un document des archives de San Frediano porte qu'un des premiers actes de Pierre Martyr fut d'assigner à chacun de ses chanoines les chapelles où ils devaient officier. La date de cette assignation est du 12 juin 1541. L'époque de l'arrivée de Pierre Martyr à Lucques peut donc être fixée au mois de juin 1541.

NOTE C (page 90, ligne 16).

Aonio Paleario n'occupa, à Lucques, la chaire de Francesco Robortello qu'en 1546. Il y resta jusqu'en 1555. C'est par erreur qu'il est indiqué comme l'un de ceux que Pierre Martyr appela à Lucques.

NOTE D (page 98, ligne 7).

Les lettres suivantes du cardinal Bartolomeo Guidiccioni, évêque de Lucques, publiées dans l'*Archivio Storico Italiano*, nous sont parvenues trop tard pour trouver place dans notre récit. Elles montrent la rapidité des progrès de la réforme opérée par Martyr, dans l'espace d'une année. Le

cardinal Guidiccioni ne le nomme point, sans doute, à cause de la faveur dont il jouissait auprès des cardinaux Pole, Contarini, Fregoso, etc., etc. L'on avait cru plus prudent de le faire comparaître à Gênes et de faire exécuter par le chapitre de l'ordre la sentence de Rome. Le sénat se fût peut-être montré moins docile à l'égard de la condamnation de Martyr qu'il ne le fut pour celle du prieur de Fregionara et de l'autre moine augustin.

Rome, 22 juin 1542.

« Magnifiques et illustrissimes seigneurs, mes » seigneurs très-respectables,

» La nouvelle est parvenue à Rome, par diver- » ses voies, combien sont multipliées ces erreurs » pestiférées de cette secte condamnée de Luther » dans notre cité, lesquelles, tout en paraissant » endormies, n'ont fait que dormir, à ce que l'on » voit, pour se réveiller plus vigoureuses. Il sera » de mon devoir, étant membre de cette cité, étant » pourvu de cette place et revêtu de cette dignité » de cardinal, et connaissant combien Dieu est » offensé, et à quel danger se trouve exposée notre

» cité, et combien il serait dangereux de tarder à
» y pourvoir, de travailler à ce que Notre Sei-
» gneur y mette un terme; mais certain que je
» suis que l'on ne pourra y pourvoir sans grande
» perte et honte pour notre cité, il m'a paru con-
» venable d'avertir d'abord vos magnifiques Sei-
» gneuries du renom qu'a cette cité et de vous
» prier, autant que je le puis, d'apporter un re-
» mède au mal pendant qu'il est encore temps de
» le guérir, et de vous certifier que, si vous ne le
» faites, et promptement, cela se fera par d'autres,
» et d'une manière qui vous déplaira. Jusqu'ici
» l'on a pu penser, comme je l'ai dit d'autres fois
» à Notre Seigneur, que le mal n'avait atteint que
» quelques pédants ou quelques femmes; mais, en
» apprenant quelles sortes de conventicules ont
» lieu dans le couvent de Saint-Augustin et quelles
» doctrines s'enseignent et s'impriment à Lucques,
» sans que ceux qui gouvernent y pourvoient, ni
» au temporel ni au spirituel, ni ne transmettent à
» d'autres le soin de faire ce qu'ils n'ont pas le cou-
» rage de faire eux-mêmes, il est impossible de ne
» pas croire que tout se fait du consentement et du
» bon vouloir de ceux qui gouvernent. Donc, je

» prie vos magnifiques Seigneuries de prendre
» telle mesure qui répande une aussi bonne odeur
» que le mal a répandu et répand d'infection, et
» qui chasse, avec l'autorité du Siége apostolique,
» ces frères auteurs et fauteurs déjà depuis si long-
» temps de ces erreurs empestées, et donne cette
» place à ceux qui portent de bons fruits en chas-
» sant quelqu'un de cette secte, ce qui sera peut-
» être un remède salutaire. Vos magnifiques Sei-
» gneuries, qui gouvernent, connaissent mieux les
» humeurs et les médecines qui leur conviennent
» que je ne les connais; mais je rappelle à vos Sei-
» gneuries que, plus le mal devient profond, plus
» il prend de force et est difficile à guérir, et que,
» ce que ne fera pas le médecin, le chirurgien s'en
» chargera. Et, sans en dire davantage, je me re-
» commande de cœur à vos magnifiques Seigneu-
» ries. »

» De Vos magnifiques et illustrissimes Seigneu-
» ries,

» Le bon serviteur, B. card. GUIDICCIONI. »

Rome, 22 juin 1542.

« Magnifiques et illustrissimes seigneurs, mes
» seigneurs très-respectables,

» La réponse de vos magnifiques Seigneuries, si,
» comme je l'espère, tout ce qu'elle contient se vé-
» rifie, a en quelque partie adouci la juste indigna-
» tion et diminué la mauvaise opinion que Notre
» Seigneur avait prise de cette cité, lequel, comme
» un bon pasteur, pour qu'on commence à entendre
» ailleurs ce bon désir qu'ont vos Seigneuries de
» vouloir se justifier, m'a enjoint de montrer votre
» lettre aux révérendissimes seigneurs cardinaux
» députés, afin qu'ils envoient là leur ambassadeur
» pour vous justifier plus pleinement et pour en
» rapporter à sa Sainteté et à leurs Seigneuries
» révérendissimes quel remède salutaire Dieu vous
» aura inspiré. En attendant, il conviendra que
» vos Seigneuries ordonnent, de leur autorité, que
» le vicaire de l'évêque fasse prendre incontinent
» ce Cœlio, qui demeure dans la maison de messer
» Nicolo Arnolfini, et qu'on dit avoir traduit en
» langue vulgaire quelques œuvres de Martin,

» pour donner cette belle nourriture aux femmes
» simples de notre cité, et qui a fait imprimer ces
» préceptes à sa fantaisie, outre que de Venise et
» de Ferrare il vient de lui les plus mauvais
» renseignements. Ainsi, il faut faire diligence avec
» ces frères de Saint-Augustin, et surtout retenir
» ce vicaire, lequel, on le sait certainement, a
» donné la communion plusieurs fois à beaucoup de
» nos concitoyens, les enseignant à la prendre en
» mémoire seulement de la passion de Christ, et non
» parce qu'ils croient que dans cette hostie est ren-
» fermé son très-saint corps. On pourra les garder
» avec soin et les envoyer à Rome, ou bien aviser à
» les tenir à la disposition de sa Béatitude; en sorte
» que tout homme connaisse que vos Seigneuries
» veulent commencer à faire quelque démonstra-
» tion et être, comme ont été nos prédécesseurs et
» aïeux, bons et catholiques chrétiens et fils obéis-
» sants du Saint-Siége apostolique. Que Dieu vous
» en fasse la grâce et vous conserve longtemps en
» heureux état !

» De vos magnifiques seigneuries,

» Le bon serviteur, B. card. Guidiccioni. »

Rome , 26 août 1542.

« Magnifiques et illustrissimes seigneurs, mes
» seigneurs,

» Mon déplaisir et ma douleur augmentent cha-
» que jour en proportion de ce que croît le mauvais
» renom de la doctrine perverse qui s'enseigne
» dans notre cité, et rien ne m'est plus pénible que
» d'écrire sur cette matière. Dieu illumine et par-
» donne à ceux qui y donnent sujet. Ce matin, de-
» puis le départ de l'ambassadeur dans la congré-
» gation tenue par les révérendissimes députés sur
» ces hérésies et erreurs luthériennes, en présence
» de Notre Seigneur, un des révérendissimes dépu-
» tés a lu huit conclusions luthériennes et non ca-
» tholiques de don Constantin, prieur de Fregio-
» nara, lesquelles ont tellement déplu à Notre Sei-
» gneur et aux révérendissimes députés, qu'ils
» m'ont chargé d'écrire à vos Seigneuries qu'elles
» le fassent incarcérer, en en donnant avis, et
» qu'elles l'envoient ici avec cet autre frère de
» Saint-Augustin. Et ainsi, je vous prie de vouloir
» le faire, et avec diligence, parce que ce sera une
» grande purification du mauvais renom de notre

» cité, et vous montrerez que de telles erreurs » vous déplaisent et ferez une chose agréable à » Dieu. Je prie vos Seigneuries, comme je les ai » priées par mes autres lettres, de choisir la voie » de se corriger par elles-mêmes et de ne pas at- » tendre que d'autres les corrigent. Et je me re- » commande à la bonne grâce de vos Seigneuries.

» De vos magnifiques Seigneuries,

» Le bon serviteur, B. card. Guidiccioni. »

Le sénat procéda aussitôt contre les deux coupables; mais Constantin put échapper à ceux qui venaient l'arrêter, et le moine augustin fut tiré de prison par quelques-uns de ses amis, qui furent punis plus tard.

NOTE E (page 105, ligne 9).

Pour faire mieux comprendre cette vérité, nous en donnerons un exemple. MM. Henri, Guy, Paul, Louis de Turenne, Pierre de Montesquiou, Armand et Maurice d'Auteuil, Aymon de Gingins, Albert de Tavel, Henri de la Roche-Lambert, Charles des Nos, Marc Micheli, Woldemar Eynard, etc., etc., onzièmes descendants de Francesco Burla-

macchi, n'auraient pas moins de 1024 aïeuls directs et 1024 aïeules directes au même degré, à supposer que ceux-ci n'eussent pas formé d'alliances avec leurs proches. Or, ces deux mille quarante-huit aïeuls ont eu, selon toute probabilité, plus d'un million de descendants.

NOTE F (page 108, ligne 5).

Les registres des familles lucquoises, rédigés par Luigi et Vincenzo Baroni sur actes authentiques, sont conservés à la bibliothèque de Lucques. Ils établissent la filiation de Francesco Burlamacchi ainsi que suit :

I. Buglione Burlamacchi † 1217.
II. Brunetto Burlamacchi † 1245.
III. Baldinotto Burlamacchi † 1297.
IV. Pietro Burlamacchi † 1290.
V. Colluccio Burlamacchi, vivant en 1316.
VI. Gerio Burlamacchi †, 1312, épousa Niesa Boccella, fille de Giovanni Boccella.
VII. Petrone Burlamacchi, vivant en 1342, épousa Christina Lazzari.
VIII. Gilhardo Burlamacchi †, 1376, épousa Angela, fille de Michel Busdraghi.

IX. Michele Burlamacchi, vivant encore en 1436, épousa Catarina Raspondi.

X. Pietro Burlamacchi, vivant en 1468, épousa Angela Bernardini, fille du gonfalonier Paolino Bernardini et de Teccina, fille de Martino Martini.

XI. Michel Burlamacchi †, 1524, épousa, en 1497, Catarina Balbani.

NOTE G (p. 127, ligne 1).

Un décret du 18 mars 1525 avait déjà interdit l'entrée des livres luthériens à Lucques. Il portait qu'un délai de huit jours était accordé aux possesseurs de ces ouvrages pour les apporter au conseil des Anziani, sous peine de 50 ducats d'amende, à répartir par tiers entre la chambre de Lucques, le dénonciateur et l'exécuteur chargé de les brûler.

NOTE H (page 129, ligne 20).

Voici la liste des ouvrages mis à l'interdit par le décret de 1545 :

Sono gl' infrascritti cioè.

Joannis OEcolampadii. Philippi Melanchtonis.

Ottonis Brunsfegii.
Huldric Zuinglii.
Alterius Zuinglii.
Joannis Brismanni.
Simonis Hessy.
Andreæ Carlostadii.
Justi Jonæ.
Ulrici Huttenii.
Joannis Loniceri.
Martini Buceri.
Joannis Wiclef.
Joannis Huss Pragensis.
Joannis Deleni.
Petri Artopei.
Joannis Pomeranii.
Lamberti Pellicani.
Leonis Judæ.
Heirischii.
Bullingerii.
Joannis Brentii.
Erasmi Sarcerii.
Charicii Cogelii et Aricii.
Oswaldi Myconii, lucernarii.
Arsacis Scoffer.
Joannis Bomelii.
Martini Lutheri.
Summarium scripturæ.
Doctrina nova et vetus, vulgaris et latina.
Urbani Regii.
Hermani Bodii, et inter cætera ejus Unio dissidentium.
Joannis Hepini.
Libri tres de pœnitentia loci utriusque testamenti cum scoliis impressi Argentorati. 1528.
Ochinus. De confessione. Vita nuova. Quædam simplex declaratio.
Petri Martyris Vermili Fior. Et libri dicti Petri Martyris et Ber-

nardi Ochini de Senis post eorum lapsum ab unitate sanctæ matris Ecclesiæ.
Pasquillus in spiritu, et omnes alii hæresim et opinionem de hæresi suspectam continentes et præcipue damnati a sanctâ romanâ Ecclesiâ, ad declarationem spectabilis officii pro tempore existentis.

NOTE I (page **177**, ligne **14**).

Nous trouvons une nouvelle preuve des progrès qu'avait faits la Réforme à Lucques, dans les plaintes d'Alexandre Guidiccioni qui succéda, en **1550**, à son oncle Bartolomeo Guidiccioni dans l'évêché de Lucques. Il avait suscité de grands embarras au gouvernement en favorisant les prétentions de son vicaire. En vain, le gouvernement demanda l'éloignement de ce dernier, l'évêque l'envoya à Rome, chargé de dénoncer la conduite incertaine du sénat à l'égard des réformés, qu'il affirmait être si nombreux que l'autorité épiscopale et le pouvoir civil ne pouvaient y apporter remède, si le bras apostolique n'intervenait. Le gouvernement repoussa ces accusations comme d'*infâmes calomnies* et adjoignit au collége des anziani le magistrat des secré-

taires et neuf autres citoyens pour laver la république de ces outrages.

NOTE J (page 179, ligne 7).

Les cardinaux inquisiteurs avaient minuté un décret, qui devait être publié par l'évêque de Lucques, pour inviter les hérétiques à la confession de leurs erreurs dans l'espace de trois mois, moyennant acte notarié par devant témoins et en présence de deux religieux. Le prélat pouvait user de miséricorde pendant ce temps, passé lequel il aurait dû procéder, non avec l'autorité ordinaire, mais avec le pouvoir apostolique. L'exécution de ce décret, qui blessait le sentiment des magistrats de plusieurs manières, fut suspendue jusqu'à ce que le nouveau pape, Paul IV, se fût prononcé sur la transmission des pouvoirs extraordinaires à l'évêque de Lucques. Celui-ci rétracta comme pape cette faculté qu'il avait accordée comme inquisiteur général, et autorisa l'évêque à recevoir les confessions d'une manière secrète, mais en maintenant le terme fatal de trois mois, à l'expiration duquel eurent lieu les emprisonnements dont nous parlons.

NOTE K (page 180, ligne 13).

D'après certains documents, il paraîtrait que l'expiration du terme de trois mois, fixée par Paul IV pour recevoir les abjurations, fut l'époque des incarcérations dont nous parlons. L'*Archivio Storico* ne parle que de trois citoyens incarcérés par ordre de l'évêque, en 1556.

NOTE L (page 184, ligne 9).

Selon les documents de l'*Archivio Storico Italiano*, les six premiers Lucquois qui émigrèrent, à la nouvelle du décret des cardinaux inquisiteurs (cité dans la note de la page 179), furent Guglielmo Balbani et Francesco Cattani, qui se retirèrent à Genève au commencement de 1555; puis, six mois après, mais avant l'expiration du terme fixé par Paul IV, Girolamo Liena, Vincenzo Mei et Christoforo Trentà; puis, l'année suivante, Nicolao Liena, citoyen très-respecté et grandement employé jusqu'alors aux affaires de la république. Leur procès s'instruisit par l'inquisition, et ils furent condamnés par contumace et brûlés en effigie. A cette nou-

velle, le sénat défendit toute correspondance avec eux, les déclara rebelles et confisqua leurs biens, en ayant soin que le Saint-Office ne s'en emparât point. Michel Diodati, cité à Rome par l'inquisition, n'obtint qu'au bout de deux ans la reconnaissance de son innocence et fut remis en possession de la charge d'anziano, le 24 octobre 1550.

NOTE M (page 184, ligne 18).

Mazzarosa cite les Saladini comme s'étant exilés de Lucques pour cause de religion. Nous n'avons retrouvé aucun autre indice de ce fait.

NOTE N (page 200, ligne 6).

Ce ne furent pas seulement le sénat de Berne et les conseils de Genève qui prirent chaudement le parti des Lucquois réformés, si cruellement opprimés par le décret de 1562. Charles IX et Catherine de Médicis se plaignirent que les Lucquois établis en France fussent espionnés et menacés dans leur vie, et demandèrent la révocation de ce décret. Le gouverneur de Lyon reçut même l'ordre de les protéger. Mais la faveur de Philippe II, que Lucques tenait alors à conserver, l'empêcha d'obtempérer à

ces demandes, et Catherine et Charles IX s'excusèrent de leur humanité auprès de la république de Lucques, affirmant que ce n'était qu'aux instances et à l'importunité de quelques religionnaires lyonnais qu'ils avaient cédé en prenant la défense des Lucquois. Le roi de Navarre, le connétable de Montmorency, le nonce du pape et l'ambassadeur d'Espagne à Paris écrivirent aussi les lettres les plus gracieuses au sénat de Lucques, et tout espoir d'appui humain s'évanouit ainsi pour les réformés lucquois à l'étranger.

NOTE O (page 202, ligne 16).

Voici les noms des Lucquois condamnés comme hérétiques et rebelles au XVI[e] siècle.

Guglielmo Balbani.	27 septembre 1558.
Francesco Cattani.	
Girolamo Liena.	
Christoforo Trentà.	
Vincenzo Mei.	
Nicolao Liena.	
Luiso Guidiccioni.	29 août 1564.
Paolo Arnolfini.	2 juillet 1566.
Nicolao Balbani.	

Paolino Minutoli.	26 août 1567.
Julien Calandrini.	4 novembre 1567.
Regolo del Venoso.	
Filippo Rustici.	
Scipione Calandrini.	
Masseo Civitali.	17 novembre 1567.
Lodovico delle Tavole.	
Venanzio Bartolomei.	
Simone Simoni.	
Giuseppe Jova.	2 décembre 1567.
Carlo Diodati.	3 mars 1568.
Pompeo Diodati.	
Giuseppe Cenami.	
Nicolao Franciotti.	
Giuseppe Cardoni.	
Salvatore dall Orafo.	
Antonio Liena.	
Gasparo Cattani.	
Cesare Mei.	
Benedetto Calandrini.	28 février 1570.
Filippo Calandrini.	
Michele Burlamacchi.	
Giuseppe Jova.	
Lorenzo Venturini.	
Marco del Rimini.	

Francesco Turrettini. 28 février 1578.
Giovanni Calandrini.
Cesare Calandrini.
Manfredo Balbani. } 28 juin 1580.
Arrigo Balbani
Pietro Perna.
Vincenzo Minutoli di Paolino. 31 octobre 1597.

Il paraît que plusieurs autres réformés lucquois échappèrent à la condamnation.

NOTE P (page 204, ligne 15).

Pie V récompensa le zèle des Lucquois à repousser la Réforme et leur acceptation des articles du concile de Trente par l'envoi de la rose d'or que le prince Colonna fut chargé de leur porter. C'était la première fois qu'elle était envoyée à un petit état comme la république de Lucques. Aussi le porteur de ce présent fut-il accueilli magnifiquement. La rose fut déposée dans la chambre du gonfalonier. Elle n'en sortait que pour figurer dans les solennités les plus importantes de la république.

NOTE Q (page 206, ligne 20).

Parmi les nombreux témoignages de confiance

d'une part, et d'affection d'autre part, échangés entre la cité de Lucques et le pape Nicolas V, on peut distinguer la bulle du 12 septembre 1452, relative à l'établissement des Juifs à Lucques, comme l'un des monuments de la largeur des vues de ce pontife. Le sénat s'était adressé au pape pour lui demander si l'on pouvait, en conscience, admettre les Juifs dans la ville. Nicolas V répond que les Juifs, étant des créatures du Créateur de tous les hommes, ne doivent point être évités par les disciples fidèles de Christ. Il autorise les Lucquois à leur louer leurs maisons et à soutenir des rapports avec eux, les absolvant de toute censure pour les rapports déjà établis entre eux et les Juifs, et dérogeant expressément aux dispositions contraires prises par Clément V, etc., etc.

Il est triste que de pareils exemples n'aient pas été imités par tous les successeurs de Nicolas V, et notamment par Grégoire XVI. Il appartient peut-être à Pie IX de faire entrer l'Eglise romaine dans une voie de tolérance vraiment chrétienne à leur égard.

NOTE R (page 244, ligne 9).

Un décret du sénat, du 28 février 1570, interdit toute espèce de relation directe ou indirecte avec Michel Burlamacchi, Benedict Calandrini et dix autres Lucquois, sous peine de 250 écus d'amende pour la première fois, de l'exil perpétuel de l'état lucquois pour la première récidive, et de l'amputation de la tête (*ita quod moriatur*) pour la seconde récidive.

NOTE S (page 261, ligne 10).

Dans la séance du 15 février 1566, le décret de 1558, relatif à la conversation, commerce, correspondance avec les hérétiques, fut spécialement appliqué aux rapports qui pourraient exister avec les réformés lucquois établis à Genève. « Il nous paraîtrait bien, dit le rapporteur, d'ajouter à cette » loi et d'ordonner que tous ceux qui auront pratiqué commerce ou long colloque avec aucun de » ceux compris dans ladite loi de 1558, à Genève » ou dans son territoire, s'entendent et soient sou- » mis et sujets pour la première fois à la peine de » mort, en sorte qu'ils meurent, et pour la deu-

» xième fois à la peine de la rébellion et de la con-
» fiscation des biens, si la contravention est légi-
» timement prouvée, etc., etc., etc.

» Et que, pour l'avenir, chaque sujet du magni-
» fique conseil, qui ira habiter ou séjourner dans la
» cité ou territoire de Genève, soit présumé y être
» allé et y avoir habité pour pratiquer et avoir pra-
» tiqué et commercé avec les personnes contenues
» dans ladite loi de 1558, par présomption ***juris et***
» ***de jure,*** contre laquelle ne s'admettra ni excuse,
» ni preuve, et que l'accusateur gagne comme ci-
» dessus, etc., etc.

» Et que de la même peine encore soient passi-
» bles et sujets ceux qui y ont habité jusqu'à pré-
» sent, si dorénavant ils continuent leur habitation
» dans ladite cité ou territoire de Genève. Et, par
» habiter et séjourner dans lesdits lieux, s'entend
» chaque fois qu'ils y demeureront pendant l'espace
» de quinze jours de suite, sans licence de l'office
» de la religion, etc., etc., etc. »

NOTE T (page 300, ligne 16).

Du mariage de Michel Burlamacchi et de Chiara Calandrini naquirent six enfants.

I. Renée Burlamacchi, mariée en premières noces à César Balbani; en secondes noces à Théodore-Agrippa d'Aubigné, sans postérité.

II. Camille Burlamacchi, née en 1569, épousa François Turrettini. Sa descendance fut nombreuse; on la retrouve sous les noms d'Achard, Ador, Allut, d'Alm, d'Andlau, d'Angeville, Appia, d'Apples, d'Arbigny, Archimbaud, Argand, Aubert, d'Aubigné, Auriol, d'Auteuil, Babut, Bâcon, Balbani, Ballif, Barde, Baulacre, Bazin, de Beaucourt, de Beaufort-d'Hautpoul, Beaumont, Begoz, Van Berchem, Berjon, Bertrand, Besson, Boisdechêne, Boissier, Bonamici, Bonnard, Bonna, Bordier, de Bossi, de La Bourdonnaye, Bourgeois, Brechtel, Brezzi, Brière, Brun, de Budé, Buisson, de Cannac-d'Hauteville, Calandrini, de Chandieu, de Chapeaurouge, Charbonnier, de Capranica, Cayla, Chancel, de Charrière, Chatelanat, Chauvet, Chavannes, Claparède, Colladon, de Colombier, Cook, de Courbeau de Vaulserre, de Coutouly, Couvreu, Cramer, Crémieux, de Cypierre, Dansse, Dassier, de Candolle, de La Rive, Delessert, Desarts, Diodati, de Donnop, Doron, Drewe, Duby, Dufour, Dunant, Du-

pan, Duplessis, Duval, Eynard, Eynouf, Faesch, Fallot, Falquet, Fatio, de Faverger, Favre, Fazy, Félix, de Fernex, de Finguerlin, Fischer, de Flaghac, de La Fléchère, Flournois, Foncet de Montailleur, de Frémanville, Frossard de Saugy, de Gallatin, Gaillard, Galissard de Marignac, Galiffe, de La Garde, de Gasparin, Gaussen, Gautier, Gaulis, Girod, de Gingins, Gourgas, de Goumoens, de Graffenried, de Grenau, de Grenus, Grenier, Hains, Hennin, Hentsch, Hornegacher, Huber, Isnard, Jalabert, Jaquet, Jennings, Jolivet, Korn, Kunkler, Labouchère, Laforet, de Lancosme, de Lange de Lubières, Laurès, Lavit, Lecomte, Leconte de Rarey de Nonant, Lect, Lefort, Legendre, Léger, Leroyer, Liotard, Lombard, Lullin, Lyonnet, Mallet, de Mandelot, Marcet, de Marisy, de Marmier, Martin, Massé, Maurice, Merle d'Aubigné, Micheli, de Montjulin, de Molin, Moillet, Mollet, Monod, de Montesquiou, de Monthoux, Morel, Morff, Morin, des Moutiers, Mussard, Naville, Nevil lord Braybrooke, Nicole, des Nos, de Normandie, Oberkampf, Odier, d'Oncieu de Chaffardon, Ooster, d'Orvilliers, de la Palle, Passavant, Perrinet des Franches, Perrier, Pictet, Plan, Plantamour, Phi-

libert, de Portes, de Pourtalès, Prévost, Puerari, Ranc, de Regny, Revilliod, Reybat, Rieu, Rigail, Rigaud, Rigot, Rilliet, Rocca, de Roches, de Rochette, de la Roche-Lambert, Rolaz, Romilly, de Roverea, de Sacconex, Saladin, Sales, Sarazin, Sartoris, de Saussure, Sautter, Sclaffer, de Seigneux, de Sellon, de la Serra, Solomiac, Soret, de Staël, Stapfer, Sylvestre, de Tavel, Terras, de Thellusson, Thomas, Torras, de la Tour-du-Pin, de Tournes, de Traz, Trembley, Tronchin, de Tudert, de Turenne, Turrettini, Valier, Vasserot de Vincy, Vaucher, Vautrain, Vaudenet, Vautier, de Watteville, Vernes, Vernet, Vieusseux, de Virvaux, de Villette, Willemin, Vulliemin, de Zollikoffer, Gampert, etc., etc., etc.

III. Jacques Burlamacchi épousa Anne Diodati, d'où sont descendus les Burlamacchi, de Budé, de Chandieu, Drelincourt, Dupan, Fatio, Hamilton, de Jaussaud, Jaquet, Lauriel, Marcombes, Micheli, Maurice, Necker, Pasteur, de Pellissari, Pictet, du Port de Pontcharra, Priolo, Revilliod, Rilliet, de la Rive, Rolaz, de Saint-Denis de Senarclens, de Saussure, de Sellon, Schmidtmeyer, Turrettini, etc., etc.

IV. Suzanne Burlamacchi épousa Vincenzo Minutoli; ses descendants ont porté les noms de Baraban, Banquet, Bonnet, Boissier, Boué, de Bons, de Blonay, Bourgeois, de Carro, Caillat, Cazenove, de Chapeaurouge, Crémieux, Diodati, Dejean, Doxat, Dufour, Desarts, Doumerc, Dunant, Faesch, Favre, Fabry, Ferrier, de Gallatin, Galiffe, Gaussen, de Grenus, Gourgas, de Hamel, Iselin, Kunkler, Lavabre, Lecointe, Lemaire, Lefort, Lullin, Martin, Mestrezat, Minutoli, Naville, Odier, Passavant, de Pellissari, de Plankenau, de Puech la Combe, de Portes, Puerari, Revilliod, Rilliet, de la Rive, de la Roquette, Sarazin, Sartoris, de Sève, de Stoutz, de Thellusson, Thomeguex, Turtaz, de Watteville, de Zastrow, etc., etc.

V. Philippe Burlamacchi épousa Elisabeth Calandrini. Nous ne connaissons de leur descendance que les noms de Beals, de Barbaud, Chamberlain, Lect, Otger, mais elle existe en Angleterre et en France.

VI. Magdelaine Burlamacchi épousa Jean Diodati. Une grande portion de sa descendance nous est inconnue. En Suisse, elle porte les noms de Bâcon, Baraban, de Candolle, Diodati, Lullin,

Massé, Maurice, de Marisy, Pictet, Saladin, Sarasin, de Seigneux, etc.

NOTE U (page 301, ligne 11).

Pour ne parler que des théologiens contemporains, qui appartiennent, par leur naissance ou leurs alliances, à la famille de Michel Burlamacchi, nous pouvons nommer les ministres de l'Evangile : Jacques Claparède, Ch. de Coutouly, Edouard Diodati, Jean-Louis Gaillard, Louis Gaussen, Frédéric Lefort, Henri Merle d'Aubigné, Frédéric Monod, Guillaume Monod, Adolphe Monod, Horace Monod, Jean Monod, Théophile Passavant, Charles Rieu, Albert Rilliet, Marc Vernet, Philippe Rigot, Charles Barde, Charles d'Apples, Marc Chavannes, Frédéric de Charrière, Louis Duby, Charles Duplessis, Ant.-Sam. Solomiac, Louis Vernes, Louis Vulliemin, etc., tous retiennent fidèlement et annoncent le salut par la foi en Christ qui fit la consolation de nos pères.

TABLE ANALYTIQUE.

VII.

1531.

VIII.

1531.

IX.

1531—1532.

X.

1532.

XI.

1532.

XVII.

XVIII.

XIX.

XX.

1500—1540.

XXXVIII.

1547.—1548.

XXXIX.

XL.

1549—1555.

LV.

1572—1585.

LVI.

LVII.

1586—1620.

LVIII.

1621—1623.

LIX.

1623—1630.

LX.

1630.

NOTES.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

ERRATA.



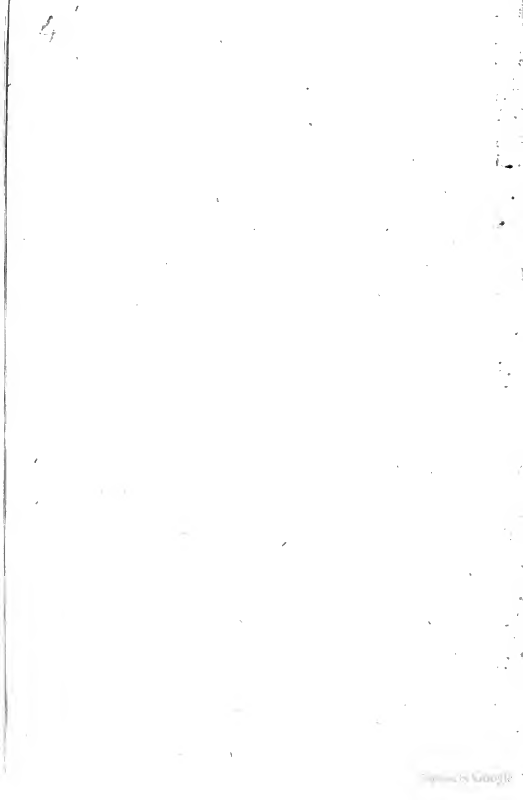
Page 19, ligne 4, au lieu de *à nos dépens*, lisez : *à leurs dépens.*

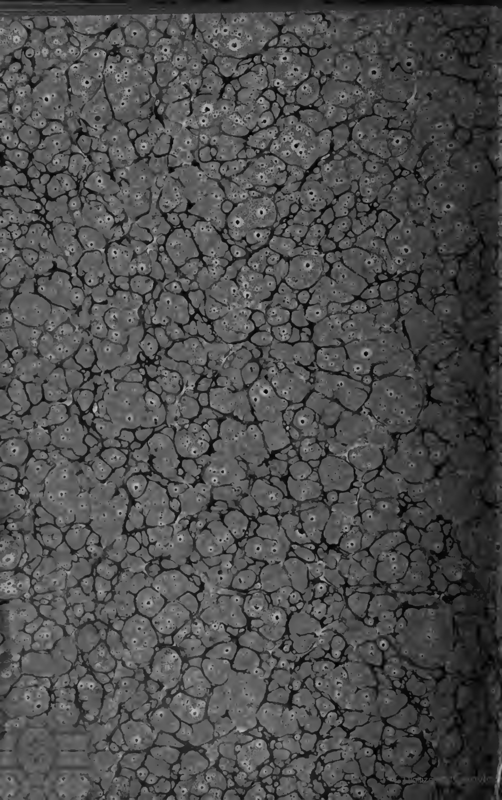
Page 50, ligne 3, au lieu de *qui indigna*, lisez : *qui indignait.*

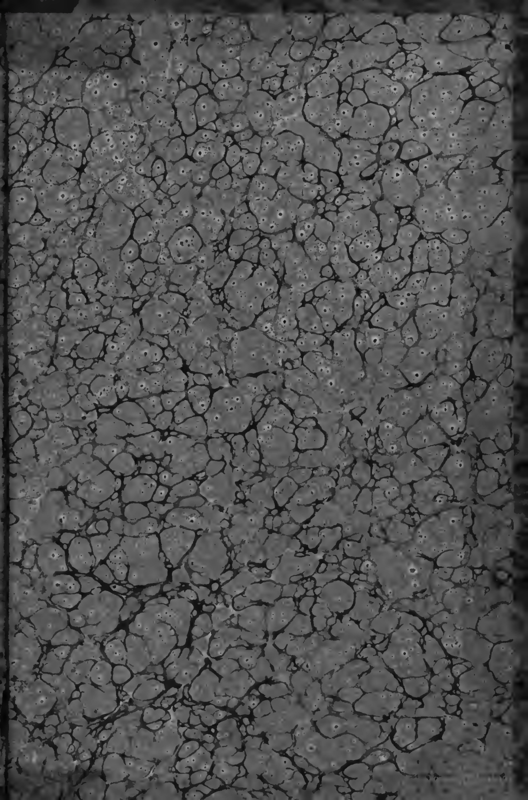
Page 105, au bas de la page, au lieu de *Note* A, lisez : *Note* E.

Page 108, au bas de la page, au lieu de *Note* B, lisez : *Note* F.


Digitized by Google








BIB